



16 et 17 JUIN 2015 - PARIS

2^è assises de l'économie circulaire

RECUEIL DES INTERVENTIONS

— PARCOURS — TERRITOIRES

*Les collectivités au cœur
de l'animation territoriale*



PARIS2015
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE
COP21·CMP11

Institut de
l'économie circulaire



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

**Nous remercions vivement les intervenants
pour leur aide à la préparation de ce recueil.**

© ADEME Editions, Angers 2015

Référence ADEME 8494

ISBN 979-10-297-0095-8

Achévé d'imprimer Par Hexa Repro, Angers (49), en juin 2015

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (Art L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (Art L 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Ressources à votre disposition

**A partir du 22 juin,
vous pourrez télécharger les diaporamas des intervenants
et les recueils des interventions en pdf
sur un espace partagé
<https://partage.ademe.fr>
Identifiant **Assises2015**
Mot de passe **Assises2015****

Pour en savoir plus

ADEME

Rubrique Expertises - www.ademe.fr/expertises

- [www.ademe.fr/expertises/economie circulaire](http://www.ademe.fr/expertises/economie_circulaire)
- [www.ademe.fr/expertises/Consommer autrement](http://www.ademe.fr/expertises/Consommer_autrement)
- [www.ademe.fr/expertises/Produire autrement](http://www.ademe.fr/expertises/Produire_autrement)
- www.ademe.fr/expertises/Déchets
- www.ademe.fr/expertises/Batiment
- [www.ademe.fr/expertises/Urbanisme et aménagement](http://www.ademe.fr/expertises/Urbanisme_et_aménagement)

Rubrique Entreprises et monde agricole

Rubrique 'Médiathèque' – www.ademe.fr/mediatheque

Institut de l'économie circulaire

www.institut-economie-circulaire.fr

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

www.developpement-durable.gouv.fr

Fondation Ellen MacArthur

<http://www.ellenmacarthurfoundation.org/fr/economie-circulaire>

OREE

<http://www.oree.org/3priorites/economie-circulaire>

CCI de France

www.cci.fr/web/developpement-durable/economie-circulaire

France Nature Environnement

www.fne.asso.fr/fr/nos-actions/dechets/economie-circulaire

AVISE

<http://www.avise.org/dossiers/economie-circulaire>

Futuribles

www.futuribles.com

....



Déchets :
Des outils et des exemples pour agir
optigede.ademe.fr

Collectivités et entreprises
optigede.ademe.fr vous accompagne pour vos actions
de prévention et de gestion des déchets

Un contenu régulièrement enrichi :

- En **outils et méthodes** : guides, fiches méthodologiques, tableurs, pictogrammes, recommandations, diaporamas, études, formations ...
- En **retours d'expérience** : 1 324 actions locales mises en ligne par les collectivités, les relais professionnels, les entreprises et les associations
(mai 2015).

1 300 abonnés à la newsletter mensuelle

Abonnement vous gratuitement !

<http://optigede.ademe.fr/newsletter/subscriptions>

Principaux contenus (mai 2015) :

Partage d'expériences

Plus de 1 300 retours d'expériences de collectivités et d'entreprises !

Sur le thème de la prévention et de la gestion des déchets, accessibles par un moteur de recherche multicritère



Inscrivez-vous et partagez votre expérience !

Outils et méthodes



Collectivités

- Planification et projets de territoire
- Formation
- Sensibilisation/communication
- Exemplarité
- Actions de prévention des déchets
- Service public de collecte des déchets



Entreprises

- Conception fabrication
- Services supports
- Optimisation de l'usage des produits
- Réduction des déchets
- Organisation de la gestion des déchets
- Rôle des relais et des fédérations

Valorisation et traitement des déchets

- Impacts sanitaires et environnementaux
- Tri et prétraitements
- Recyclage
- Valorisation des déchets organiques
- Stockage



Déchets :
outils et exemples pour agir
<http://optigede.ademe.fr>

Mardi 16 juin 2015

14 h – 16 h



 **16 et 17 JUIN 2015 - PARIS**
**2^e assises de
l'économie
circulaire**

PARCOURS TERRITOIRES
ATELIER 5

**Intégrer l'économie circulaire
dans les planifications
territoriales**



ATELIER 5
Intégrer l'économie circulaire
dans les planifications et les démarches territoriales

PROGRAMME

Animateur : Jean-Michel Lobry, Journaliste

- 14 h 00 GRAND TÉMOIN**
La transformation écologique et sociale de la Région Nord – Pas de Calais
Jean-François CARON, Président de la Commission Transformation écologique et sociale, Région Nord - Pas de Calais, Maire de Loos-en-Gohelle
- 14 h 10 Comment la stratégie d'économie circulaire s'articule-t-elle avec les schémas et plans régionaux ?**
Table ronde avec la participation de :
- Alain CHABROLLE**, Vice-président chargé de la santé et de l'environnement, Région Rhône-Alpes
Philippe DUTRUC, Vice-président, CCI Poitou-Charentes
Christiane LAMBERT, Vice-présidente, Chambre régionale d'Agriculture Pays de la Loire
Corinne RUFET, Vice-présidente en charge de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie, Région Île-de-France
- Vos questions
- 15 h 15 Agir localement en cohérence avec les schémas régionaux**
- Convertir le Grand Paris à l'économie circulaire**
Antoinette GÜHL, Adjointe en charge de l'économie sociale et solidaire, de l'innovation sociale et de l'économie circulaire, Mairie de Paris
- Un territoire à énergie positive, économe en ressources**
Jean-Marie OUDART, Vice-président, Communauté de communes des Crêtes Préardennaises
- L'ADEME accompagne le déploiement opérationnel**
Myriam NORMAND, Directrice régionale Bourgogne, ADEME
- Vos questions
- 16 h 00 Fin de l'atelier – Pause**

La planification des politiques publiques au service de nouveaux modèles économiques

Jean-François CARON

Président de la commission transformation écologique et sociale, Région Nord Pas de Calais
Maire de Loos-en-Gohelle

151 avenue du Président Hoover – 59555 Lille Cedex

Tél. : 03 28 82 52 98

La table ronde sur laquelle j'ai l'honneur d'être grand témoin traite de la question de l'articulation des stratégies d'économie circulaire avec les schémas et plans régionaux. Il traite aussi de la question de l'articulation des échelles entre le macro et le micro, entre le global et le local.

Par cette intervention en table ronde précédée de cette contribution écrite, j'apporte mon point de vue d'élu, de fabricant des politiques publiques régionales et locales.

L'économie circulaire pose la question des nouveaux modèles économiques. Comment les collectivités publiques peuvent-elles y participer ?

Quelle vision, quelle gouvernance, quel agencement d'acteurs pour ce ou ces nouveaux modèles de développement qui préservent les ressources et qui créent de l'emploi ?

La « Transformation écologique et sociale de la région Nord-Pas de Calais » (TESR) est un programme expérimental initié par la Région Nord-Pas de Calais depuis juillet 2010. Ce programme explore une nouvelle façon de concevoir et de conduire les politiques publiques régionales dans le but de promouvoir un nouveau modèle de développement plus durable et plus solidaire. Soucieuse d'applications concrètes, mais visant aussi la montée en généralité, la TESR s'appuie sur la mise en œuvre de neuf opérations de développement couvrant différents secteurs de l'action régionale.

Les neuf « opérations de développement » de la TESR :

- L'eau dans l'Audomarois
- Gouvernance alimentaire
- Plan de réhabilitation énergétique et environnemental du parc de logements du Nord-Pas de Calais (« 100.000 logements »)
- Lutte contre le Diabète
- Filière « démantèlement du nucléaire »
- Stratégie énergétique du territoire
- Valorisation de la forêt et de la filière bois
- Lycée du Troisième Millénaire
- Euralens (dynamique économique autour de l'arrivée du Louvre Lens)

Les objectifs de la transformation écologique et sociale régionale : produire des « biens communs » et ce faisant, développer de nouvelles activités et de l'emploi

Traditionnellement, à une politique correspond un objectif particulier : accroître le nombre de bacheliers dans le domaine de la formation, créer des emplois et/ou des entreprises dans le registre économique, mieux soigner les malades dans le secteur de la santé, etc. À l'évidence, une telle vue, ne convient plus (si tant est qu'elle ait un jour été valable). Une action, quelle qu'elle soit, touche à quantité de domaines, influence l'état et l'évolution de multiples variables.

Par exemple, favoriser telle filière agricole peut aider à la diversification des productions, créer de l'emploi local, réduire les friches agricoles, mais peut aussi diffuser certains produits polluants selon les modes de production à l'œuvre... Ne pas tenir compte de ces incidences, notamment négatives, peut alors induire des coûts, susceptibles d'être supérieurs aux avantages générés. Une telle conception « unidimensionnelle » peut aussi conduire à mettre en place des politiques *a posteriori* dont la seule vocation, en définitive, est d'empêcher ou de limiter les effets pervers d'autres politiques ! Les illustrations de telles absurdités abondent : dépolluer après avoir pollué, restaurer des zones humides après en avoir supprimé pour accroître la productivité agricole, etc.

Dès lors, une politique *responsable* est, au contraire, une politique qui, au-delà de l'objectif principal qui lui est assigné, tiendra compte, le plus exhaustivement possible, de ses incidences plus ou moins significatives et tentera de les orienter au mieux.

Pour offrir des repères, permettant une approche plus large – que l'on pourrait qualifier de « multidimensionnelle » – de l'action publique, et pourquoi pas, au-delà, de l'ensemble des acteurs d'un territoire, la TESR recourt à la notion des « biens communs ».

Qu'est-ce qu'un bien commun ? Un bien commun n'est pas un vague objectif général, *a priori* indéterminé qu'un collectif d'acteurs spécifierait, par exemple *via* un vote ou un sondage d'opinion. Il ne prend pas non plus l'acception, habituellement reconnue en économie, d'un bien public qui reconnaîtrait une certaine rivalité dans les usages (par exemple un plan d'eau libre d'accès mais avec des usages rivaux : pêche *versus* chasse *versus* étude de l'écosystème par des naturalistes, etc.).

Suivant la conception qui prévaut, dans le cadre de la TESR, les biens communs désignent des ressources de qualité (air respirable, climat stabilisé...) ou des éléments de patrimoine collectif (culture locale préservée, paysage remarquable protégé...) qui sont nécessaires aux activités humaines et à la qualité de la vie. Ils désignent aussi des caractéristiques sociales ou sociétales (égalité entre femmes et hommes, bonne santé des individus...) qui font que la vie en société est plus agréable et plus sûre. Ainsi, le concept de bien commun renvoie à l'idée d'intérêt général, d'utilité sociale ou sociétale, de richesses collectives fondamentales. Il fait référence aux finalités, aux valeurs portées par la société, voire aux droits universels.

Aucune chose ne constitue un bien commun par nature. Un processus collectif de délibération est nécessaire ; processus qui aidera ensuite à la co-construction proprement dite du bien commun. À la réflexion générale et théorique, la Région Nord-Pas de Calais a préféré l'expérimentation à partir de neuf opérations de développement (cf. encadré de la page précédente). La conception et la mise en œuvre de ces dernières donnent lieu à une conception de politique publique renouvelée.

La concrétisation au travers des opérations de développement : les principes de conception et d'action de la transformation écologique et sociale régionale

Six principes peuvent être identifiés. Leur application doit s'envisager de manière souple et en autorisant des différences d'approches d'une opération à l'autre.

1. Entrer dans l'action par les enjeux (articulés aux schémas régionaux)

La finalité de l'Opération de Développement est définie à partir des enjeux liés à cette action. Cela passe par l'identification des menaces et/ou opportunités concernées, mais tient compte aussi des ambitions plus générales de la Région et de ses partenaires, notamment telles qu'elles figurent dans les divers schémas stratégiques régionaux (notamment le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire). Pour aider à la définition des enjeux, un certain nombre de questions sont à poser, par exemple : Que se passerait-il si on ne faisait rien ? Certains acteurs risqueraient-ils d'être lésés en l'absence d'action ? De quels types de biens communs serions-nous privés, si aucune action n'était engagée ? Quels bénéfices laisserions-nous échapper si nous ne saisissons pas l'opportunité repérée ? Etc. Nous pourrions bien sûr illustrer avec chacune des Opérations de Développement. Par exemple, au regard de l'OD « Lycée du troisième millénaire », l'« entrée par les enjeux » nous fait considérer, au-delà de la fonction générale d'enseignement, d'autres dimensions telles que le lycée comme lieu d'apprentissage plus large que les matières enseignées, la communauté lycéenne comme micro-société en mutation dont les institutions doivent se préoccuper, les lycées en tant que puissant amplificateur des politiques régionales, qu'elles soient environnementales, énergétiques, etc.

2. Mettre les biens communs au cœur

Le repérage de biens communs correspondant à une OD donnée s'appuie sur trois caractéristiques :

- Les biens communs procèdent d'un jugement collectif partagé quant à leur éventuelle utilité sociale ; les énoncer nécessite un processus délibératif impliquant une mobilisation forte des parties prenantes et un débat démocratique ;
- Ils répondent à l'idée de dotation commune (accessibilité équitable pour tous) ;
- Leur gestion et, le cas échéant, leur « production » sont également communes.

3. Formuler des hypothèses stratégiques

Sur la base des enjeux pris en compte et des biens communs identifiés – les différentes étapes de la démarche s'effectuant d'ailleurs de manière plutôt itérative que linéaire –, il convient d'établir des hypothèses stratégiques, en privilégiant un « mode-projet » et en favorisant l'ouverture aux parties prenantes (cf. les points 5 et 6). Dans un tel cadre, des objectifs opérationnels partagés (qualitatifs et quantitatifs) sont à déterminer, ainsi qu'un plan d'actions phasé. À cet égard, il faut se garder d'une difficulté

éventuelle : les OD sont des objets complexes, ce qui en soi, n'est pas un problème, mais comporte le risque de conduire à un catalogue d'actions, avec émiettement des enjeux, dispersion des forces, perte de lisibilité... L'objet des hypothèses stratégiques est donc de proposer deux ou trois angles d'attaques forts, lisibles, susceptibles de mobiliser les acteurs dans ce qui aura des chances de leur apparaître comme une véritable entreprise collective qui vaut le coup d'être tentée.

4. Optimiser les ressources

La définition des objectifs stratégiques et opérationnels doit ensuite conduire à une recherche d'optimisation des ressources. Généralement, la préoccupation d'optimisation conduit à viser l'économicité, autrement dit la baisse du coût unitaire relatif à l'action engagée. La Transformation Ecologique et Sociale Régionale privilégie plutôt d'autres critères :

- Eviter les « externalités négatives », autrement dit faire la chasse aux effets indirects défavorables des actions mises en œuvre ;
- À l'inverse, essayer de tirer partie au mieux des « externalités positives » ;
- Viser une efficacité accrue en jouant sur les potentiels de mutualisation et en cherchant à réduire les coûts de coopération.

Au-delà, il s'agit de faire d'une organisation optimale un 4^e facteur de production (avec le travail, le capital et l'environnement), à même d'améliorer l'action publique.

5. Rénover la gouvernance interne

Alors que la définition et la mise en œuvre des politiques s'entend fréquemment sur un mode que l'on pourrait qualifier de « vertical », chaque direction prenant en charge la politique qui lui est associée, la TESR se fonde plutôt sur un principe de transversalité qui conduit à une approche en termes de mode-projet. À terme, il s'agit de faire converger l'ensemble des politiques régionales au service des OD. Il en résulte une rénovation de la gouvernance interne. Au mode-projet correspond une « équipe projet », avec un(e) directeur(rice) de projet pour chaque OD qui s'appuie sur des compétences internes, ainsi qu'externes (cf. point suivant sur les parties prenantes). Par ailleurs, un(e) « élu(e) référent(e) » assure le pilotage politique de l'OD. Outre la définition et l'application effective de l'OD, cette gouvernance rénovée vaut aussi pour l'évaluation des résultats, laquelle se veut partagée (avec les parties prenantes), multidimensionnelle (conformément aux biens communs identifiés) et continue (avant, pendant, après la mise en œuvre de l'OD).

6. Élargir et réorganiser l'action des « parties prenantes »

Face aux modes traditionnels de conception et de mise en œuvre des politiques, la TESR préconise une ouverture plus large aux parties prenantes (les stakeholders suivant la terminologie anglo-saxonne autrement dit les « porteurs d'enjeux »). Cette gouvernance élargie doit d'ailleurs s'envisager très en amont, avec la définition des biens communs. Aussi, une identification fine des parties prenantes est-elle nécessaire, au regard des enjeux repérés par ailleurs. Dans le prolongement de cette identification, il convient de réaliser une « cartographie » qui précise le positionnement et le comportement de chaque partie prenante au regard de l'enjeu. Ensuite, il y a lieu de définir collectivement le mode d'agencement optimal des acteurs au regard des objectifs stratégiques et opérationnels partagés. À cet égard, les rôles habituels des acteurs peuvent être reconsidérés de façon significative. Ainsi dans le domaine économique, si la place des producteurs demeure très importante, la capacité d'action des usagers est susceptible de se renforcer. Pour donner une illustration, dans une problématique telle que « l'économie de la fonctionnalité », axée fortement sur les usages, les usagers/consommateurs disposent d'un rôle potentiel essentiel quant à la définition des solutions à mettre en œuvre et les activités qui en résultent.

En résumé, la TESR articule des objectifs élargis (les « biens communs ») et des modes d'actions rénovés. Elle constitue un dispositif régional susceptible de faire face, voire de tirer des opportunités renouvelées, des grands enjeux actuels et à venir : transition énergétique, changement climatique, équité sociale, vieillissement de la population, « nouvelle mondialisation », etc. Sans doute, au niveau qui est le sien – l'échelon régional – et avec les moyens qui sont les siens, n'est-elle pas à même de répondre complètement à de tels enjeux, mais en comptant sur l'exemplarité dont elle est porteuse, gageons qu'elle puisse constituer une importante contribution en la matière.

Les premiers résultats après quatre ans d'expérimentation

Quatre ans après le démarrage, le Conseil régional a voulu vérifier en quoi la TESR avait pu contribuer à la production de politiques publiques de meilleure qualité, plus soucieuses de l'intérêt général, et potentiellement plus efficaces, ceci afin d'en tirer des leçons pour l'avenir. Il a posé 3 questions, auxquelles l'évaluation a répondu en distinguant les changements observés (« ce qui s'est passé ») et ce qui explique ces changements (« quel est l'impact de la TESR dans ces changements ? et celui d'autres facteurs ? »). Au total, l'évaluation s'est appuyée sur près de 80 entretiens et l'analyse de nombreux documents. La solidité de l'analyse a ensuite été vérifiée par deux experts indépendants.

La TESR provoque-t-elle l'émergence d'une nouvelle façon de construire les politiques publiques ?

PLUTÔT OUI

Dans les 9 opérations de développement, des modes-de-faire nouveaux ont été expérimentés :

- pour mieux prendre en compte les enjeux du territoire (« quel est le problème? ») et les finalités de l'action (« à quoi ça sert? ») dans la conception de l'action publique;
- pour impliquer toutes les parties prenantes, internes (services, élus) comme externes, dans cette démarche.

Chaque OD a testé ses propres modes de faire, notamment car il n'existait pas, au début, de « méthode » *stricto sensu* à appliquer. Les modalités prévues n'étaient pas toujours faciles à mettre en œuvre et certains concepts (« biens communs ») longtemps peu appropriés. Toutes n'ont pas eu un soutien actif de leur hiérarchie, compliquant les consultations d'autres services ; et le rôle à donner aux élus est resté peu défini. Un soutien plus affirmé à la transversalité entre élus a été initié à partir de 2013. En externe également, cela varie beaucoup, en termes de degré d'implication des parties prenantes comme de méthode.

Malgré tout cela, les OD ont effectivement permis, dans tous les cas, des échanges entre parties prenantes, en interne comme en externe. Si les services, en lien avec les élus, ont généralement tenu la plume dans la définition des enjeux et des finalités de l'action publique, c'est après consultation des parties prenantes (souvent les parties prenantes avaient déjà participé par le passé à un travail stratégique sur le sujet traité, facilitant le consensus). Les pistes d'action ont quant à elles été souvent réellement élaborées en commun.

Ce qui a fait la différence, c'est le respect par les équipes ainsi que par les participants d'un « esprit TESR » plutôt que sa lettre, dans l'implication des parties prenantes et les objectifs donnés ; les bienfaits d'une méthode structurée par des échéances progressives, et la possibilité de s'appuyer sur des moyens dédiés, en particulier pour consulter les parties prenantes externes.

La TESR a-t-elle contribué à construire une action publique renouvelée et de meilleure qualité ?

PLUTÔT OUI

La plupart d'entre elles ont déjà eu des effets sur l'action publique pour plusieurs raisons :

- les équipes en charge des OD ont souvent cherché à « prototyper » de nouveaux modes d'intervention via des dispositifs nouveaux ou réorientés. Fonctionnant à une petite échelle, avec des partenaires motivés, ces projets servent de test avant généralisation.
- les OD les plus avancées ont élaboré de nouvelles stratégies, mieux conçues, dont les motivations et les objectifs sont plus clairs, permettant de reconfigurer l'action régionale sur leur thème respectif. • les échanges en interne dans le cadre des OD ont poussé les autres services et directions à prendre en compte les finalités de ces dernières (recoordinations « spontanées »), voire, lorsqu'elles sont suffisamment avancées, à se mettre en cohérence avec la nouvelle stratégie. Toutes les tentatives de recoordination ne sont pas cependant couronnées de succès : certaines se voient opposer un arbitrage défavorable (d'où l'importance d'un soutien hiérarchique clair à ce stade).

En externe, les parties prenantes commencent à engager des actions contribuant potentiellement aux finalités des OD : elles élargissent le champ des enjeux et des finalités qu'elles prennent en compte, lancent des actions nouvelles ou développent des partenariats nouveaux en ce sens : en effet, dans de nombreux cas, les collaborations amorcées ou renforcées alors se maintiennent dans la phase de mise en œuvre.

Autre facteur important, les parties prenantes peuvent reprendre à leur compte la stratégie régionale, car elles ont participé à son élaboration et sont énoncées clairement. Facteur majeur, néanmoins, de cette implication : l'engagement de la Région, financier, mais également politique, est essentiel pour les parties prenantes, qui y conditionnent leur participation active dans les OD.

Au-delà de ces résultats de méthode on pourra revenir bien sûr sur les résultats par opération de développement qui ont montré que le réagencement des acteurs est tout aussi stratégique que les sommes investies dans les projets.

C'est pourquoi les régions (les territoires en général) sont des acteurs clés de l'avenir de l'économie circulaire de par leur rôle d'ensemblier des acteurs, d'incitateurs.

Au moment où la loi renforce encore la compétence économique de cette collectivité et où la pression écologique et sociale est de plus en plus forte, l'économie circulaire apparaît comme une réponse nécessaire à de nouveaux modèles économiques qui réconcilient économie et environnement.

L'économie circulaire, outil intégré de planification

Une illustration par l'écologie industrielle et territoriale

Alain CHABROLLE

Vice-président du Conseil Régional Rhône-Alpes
Délégué à la Santé et à l'Environnement

1, esplanade François Mitterrand - 69002 Lyon
Tél. : 06 32 22 67 47 - achabrolle@rhonealpes.fr

Changement climatique, érosion de la biodiversité, émergence de problèmes sanitaires liés à l'environnement, épuisement et surenchérissement des ressources naturelles : la plupart de ces dommages environnementaux sont des conséquences directes et indirectes de nos modes de vie. À ce titre, la prolongation d'une croissance découplée de son empreinte environnementale ne saurait être désormais envisagée sans crise à court/moyen terme.

Les citoyens et les pouvoirs publics ont identifié depuis assez longtemps ces enjeux. Ils sont convaincus de la nécessité d'un basculement vers un modèle de développement plus durable : de passer d'une économie linéaire (de l'extraction des ressources, et après modification, à leur mise sur le marché) à une économie circulaire (de limitation de la consommation des ressources à tous les stades de productions et de leurs gaspillages par l'éco-conception, le recyclage, le réemploi ou encore les systèmes territorialisés). La Région Rhône-Alpes a très tôt pris conscience de cette problématique, et à initier, dès 2006, une politique régionale en faveur du management de l'environnement des entreprises inspirée par une vision particulièrement innovante et anticipatrice.

Depuis presque dix ans, déjà, cette politique a constitué un véritable laboratoire d'expérimentation qui n'a cessé d'innover et d'évoluer au plus près des besoins des entreprises, poussant dans ses derniers retranchements la réflexion sur le lien positif qui peut être tissé entre les enjeux environnementaux, les enjeux sanitaires et les enjeux économiques. En incitant les entreprises à intégrer l'environnement comme un atout dans leur stratégie globale de développement, elle vise la diminution de l'empreinte environnementale des activités économiques selon deux angles d'attaque : la préservation des ressources (matières premières, eau, énergie...) et la prévention des pollutions. Cette prise en compte est également source de développement et de création d'emplois durables. Les organisations trouvent ainsi un intérêt économique à s'engager dans ce type de démarches.

Encore tout récemment, cette politique ne permettait de traiter que les aspects « internes » à l'entreprise selon une approche produits (éco-innovation, éco-conception,...) et une approche procédés (technologies propres, sûres et sobres, circuits fermés,...). Or, pour que l'approche environnementale des processus économiques soit pleinement efficace, il est nécessaire de couvrir non seulement ce qui se passe à l'intérieur de l'entreprise ou de la collectivité, mais aussi à l'extérieur de celles-ci, notamment les interactions avec les acteurs de son territoire. Le principe d'écologie industrielle territoriale prend alors tout son sens en démultipliant les potentiels d'innovation individuelle et collective autour de la création de boucles vertueuses interentreprises.

Ainsi, cette politique régionale est finalement parvenue à correspondre aux principales composantes du concept d'économie circulaire.

L'action territoriale constitue un levier incontournable, tant l'économie circulaire fait appel à la connaissance mutuelle des acteurs et de leurs flux de matières, à leur capacité à nouer des coopérations innovantes au plan local. Cependant, si des outils de planifications existent, ils sont trop souvent sectoriels, et difficilement coordonnés : Plan Climat énergie et territoriale (PCET), Plan locale d'urbanisme (PLU), Agenda 21,...C'est pourquoi la Région constitue un échelon particulièrement pertinent puisqu'elle est compétente en matière de développement économique, d'innovation, de formation, de planification des déchets, d'aménagement, de transport et agit de façon transversale pour l'environnement (énergie agriculture, parcs, ...). Les démarches régionales d'économie circulaire et particulièrement celle de Rhône-Alpes ont recherché une articulation avec les autres grands schémas et plans régionaux et les dispositifs liés, ainsi qu'avec les objectifs et moyens du contrat de plan Etat-Région 2015-2020 sur cette thématique. Ainsi, elle offre à la fois un volet opérationnel et des outils de mise en œuvre au futur Plan « déchet » issu de l'élargissement de la compétence dévolue aux régions en la matière (future Loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République dit « NOTRe ») ; et elle est pleinement intégrée dans la Stratégie Régionale d'Innovation et de Spécialisation Intelligente (SRISI) via l'axe transversal consacré à la transition écologique de

l'environnement, regroupant l'ensemble des champs couverts par l'économie circulaire. La démarche Rhône-Alpes d'économie circulaire permettra de valoriser son savoir-faire en matière de développement durable et de mettre en perspective son action en faveur de la diminution de l'empreinte environnementale de nos activités. Elle donnera aux politiques régionales une marge supplémentaire d'innovation et d'évolution, notamment en interrogeant ses politiques de recherche et développement quant à ses nouveaux besoins en innovations technologiques ou organisationnelles ; elle sera également adossée au futur Schéma Régional de Développement Économique et d'Innovation (SRDEI).

La mise en œuvre de la démarche Rhône-Alpes d'économie circulaire sera aussi l'occasion de rassembler l'ensemble des parties prenantes du territoire régional (élus et collectivités, entreprises, acteurs de l'économie sociale et solidaire, associations et citoyens / usagers) autour d'enjeux mobilisateurs comme la gestion durable des ressources, la croissance sans impacts et la création d'emplois ancrés dans le territoire.

Au-delà de ces aspects stratégiques, la Région Rhône-Alpes souhaite se positionner comme terrain de fertilisation croisé et d'expérimentation. Elle s'attache d'ores et déjà à préciser le concept d'économie circulaire en expérimentant sur le terrain des actions concrètes d'éco-innovation, d'économie de la fonctionnalité, de mobilisation de technologies propres et sûres, mais aussi d'écologie industrielle et territoriale. Un exemple, avec les actions conduites sur l'écologie industrielle, composante essentielle de l'économie circulaire, qui constitue une démarche intégrée permettant de tester en grande nature la mise en œuvre de boucles vertueuses entre les acteurs d'un même territoire et d'identifier les facteurs clés de succès et les freins. L'objectif de ces expérimentations est de démontrer les bénéfices économiques, sociaux

et environnementaux de la démarche et de s'appuyer sur les retours d'expériences pour encourager d'autres territoires à tenter à leur tour l'aventure.

Dès 2012, sur la base d'un état des lieux approfondi, la Région Rhône-Alpes a conduit un travail collectif qui a rassemblé des acteurs du monde de la recherche, du développement économique et de l'environnement ; et qui a permis d'aboutir à un nouveau dispositif d'appui aux projets d'écologie industrielle. Focalisé sur le contexte et les besoins des territoires, ce dispositif est inspiré par une volonté affirmée d'opérationnalité et de passage à l'acte.

Fruit d'une large concertation et répondant à une forte attente des territoires face au foisonnement des initiatives locales, un appel à projets régional « Écologie Industrielle et Territoriale » a été lancé en 2013 conjointement par la Région Rhône-Alpes et l'ADEME, un des tous premiers en France.

Ce dispositif identifie des territoires motivés déjà engagés dans des démarches environnementales, auxquels il propose un accompagnement pour mobiliser et impliquer les acteurs dans un projet d'écologie industrielle intégrateur. Il s'agit d'encourager des dynamiques collectives sur les territoires et de les pérenniser dans le temps afin qu'elles produisent tous leurs effets. Les échanges et l'enrichissement mutuel entre les deux territoires lauréats tout au long de la réalisation de leur projet est une dimension très importante de l'accompagnement prévu.

Il propose des modalités d'intervention innovantes et concertées entre la Région et l'ADEME, et propose simultanément une assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) mise à la disposition des territoires retenus afin d'assurer leur accompagnement sur la durée du programme et le financement d'un poste d'animateur par territoire afin de permettre aux porteurs de projet d'intégrer de manière pérenne cette nouvelle compétence.

L'accompagnement repose sur une méthodologie construite spécifiquement pour répondre à l'objectif de mise en œuvre rapide d'actions et sécurise la réalisation des phases successives et le franchissement des quatre étapes estimées clés de réussite de la démarche territoriale :

- établissement d'un état des lieux des potentialités du territoire, des parties prenantes impliquées, de la gouvernance à mettre en place ou à conforter, visant à identifier un grand nombre de synergies pouvant être adaptée aux attentes des acteurs de chaque territoire.
- évaluer la faisabilité des synergies identifiées précédemment et priorisés par les parties prenantes afin d'appréhender les interactions possibles entre les différents acteurs,
- élaboration d'un plan d'actions à court et moyen termes liées à des objectifs clairs, précis et partagés par les acteurs,
- réalisation immédiate de projets retenus comme pilote permettant d'instaurer des échanges et des synergies entre les acteurs ; le but étant de structurer et de pérenniser le programme d'écologie industrielle sur le territoire.

Afin de mettre concrètement en œuvre leur plan d'actions, les acteurs des territoires ont un accès privilégié aux dispositifs d'aides individuelles et collectives proposées par la Région Rhône-Alpes et l'ADEME.

Parallèlement à la mise en œuvre de ce dispositif d'accompagnement des territoires matures, une seconde expérimentation autour de Grenoble est menée, depuis 2014, afin de sensibiliser les entreprises aux bénéfices de créer du lien sur le territoire entre elles et d'identifier de nouvelles opportunités économiques et environnementales, par la mise en œuvre de synergies inter-entreprises. Il s'agit du programme d'action de synergies inter-entreprises (PASI) conduit en partenariat avec les acteurs locaux, qui joue un rôle fort de mobilisation et de sensibilisation auprès des entreprises du territoire.

Dans un premier temps, les participants sont invités à découvrir les intérêts des synergies inter-entreprises par le biais de retours d'expérience et de visite de site. Cette rencontre est l'occasion d'un premier contact entre dirigeants. Une seconde rencontre en format « Atelier » est alors planifiée afin de créer un moment privilégié d'échanges entre dirigeants d'entreprises. Par le biais d'une animation dédiée, ils identifient de synergies potentielles qu'ils pourraient mettre en place, afin d'améliorer la compétitivité économique et environnementale de leurs activités. Enfin, certaines de ces synergies bénéficient d'une étude de faisabilité dédiée, permettant ainsi de valider les modalités technico-économiques de mise en œuvre. Les premiers retours issus de ces deux expérimentations (l'appel à projet et le PASI) sont encourageants à la fois en ce qui concerne la méthodologie retenue et la capacité des territoires à déployer de tels projets.

Le principal enseignement, en termes de préalables à toute démarche d'écologie industrielle, est de pouvoir constater (idéalement au même moment) trois convergences entre les acteurs du territoire : la convergence des besoins, celle des volontés et la convergence des visions.

Par ailleurs, quelques facteurs clés de succès peuvent d'ores et déjà être mis en évidence :

- la mobilisation et la motivation forte des acteurs du territoire sont indispensables à la création des dynamiques de participation engageante,
- l'animation locale des parties prenantes est essentielle : elle accélère la connaissance du territoire et la connaissance mutuelle entre les acteurs, elle permet d'installer un climat de confiance indispensable au dialogue et aux échanges, et elle renforce la coopération entre les entreprises du territoire,
- la diversité des acteurs et leur proximité sont également des facteurs de réussite.

Le suivi des deux projets expérimentaux précités (mais aussi celui d'autres actions innovantes conduites selon des approches différentes, comme celles sur la promotion de l'économie de la fonctionnalité) a permis à la Région Rhône-Alpes de préciser les conditions de réussite de la conduite d'une démarche d'écologie industrielle notamment en fonction de la maturité des entreprises et des territoires parties prenantes. Ainsi, cinq stades ont été identifiés afin que le passage à l'acte se concrétise durablement :

- les entreprises et le territoire doivent être **sensibilisés** aux bénéfices économique et environnementaux de ces démarches d'écologie industrielle ;
- des **synergies de mutualisation de service** doivent être identifiées. Ce sont les plus simples à mettre en œuvre mais elles ont l'avantage de fédérer l'ensemble des acteurs autour de cette dynamique (action de collecte des déchets mutualisés, de location d'espace de stockage, de compétences et de temps hommes partagés,...). Elles ne sont pas trop impliquantes pour les entreprises puisqu'elles participent à un collectif ;
- les synergies de mutualisation de services doivent être **mises en œuvre** probablement portés par le territoire (collectivités, associations,...) ;
- les **synergies industrielles**, plus complexes mais également structurantes pour le territoire, doivent être identifiées. Cette phase passe par la concrétisation d'une action « pilote » avec des entreprises mobilisées afin de montrer la faisabilité et les gains de ces démarches (mutualisation de station d'épuration, réseau de chaleur fatale, mutualisation de services, ...) ;
- Ces synergies seront alors **concrétisées** dans un plan d'action à moyens termes portés par l'ensemble des acteurs du territoire.

Faisant ce constat, la Région Rhône-Alpes et l'ADEME ont initié une boîte à outils afin de dynamiser l'écologie industrielle en Rhône-Alpes répondant à la fois aux besoins des entreprises et des territoires sur leur maturité, leur nécessité de structuration et d'accompagnement dans la conduite de ces de changement de comportement collectif.

Ce n'est qu'à cette condition, après un cycle de collecte de retours d'expériences, que des modèles de diffusion et de généralisation des démarches territoriales d'écologie industrielle pourront être élaborés et déployés.

Toutefois, l'économie circulaire ne se décrète pas, et chaque territoire souhaitant s'y investir devra réinventer son propre processus d'appropriation et de mise en œuvre du concept.

Pour la Région Rhône-Alpes, il s'agit de l'aboutissement d'un long processus de maturation de ses politiques, mais aussi de sensibilisation et de mobilisation de ses acteurs locaux. Son avènement sur l'ensemble de l'espace régional dépendra de la capacité des outils déployés à inciter les acteurs publics et privés à passer à l'acte, tout en garantissant à leur démarche environnementale un excellent niveau de faisabilité et de pertinence économique.

Les CCI au cœur des dynamiques territoriales de l'économie circulaire pour favoriser la transition économique des entreprises

Philippe DUTRUC

Vice-Président CCIR Poitou Charentes, Vice-Président CCI France, Président CCI Deux Sèvres

10, place du Temple – BP 90314 - 79003 Niort Cedex

Tél. : 05 49 28 79 50 - p.dutruc@cci79.com

La nécessité de l'économie circulaire

Face à la raréfaction croissante des ressources, nos modèles de développement économique montrent leurs limites. Nous sommes aujourd'hui amenés à créer un modèle économique basé sur la collaboration et sur la maîtrise durable des ressources.

Il s'agit d'imaginer et de mettre rapidement en œuvre un modèle nouveau, basé sur des principes durables et inspiré d'une économie non plus linéaire se traduisant par un cycle « extraire-fabriquer-consommer-jeter », mais circulaire où on limite l'impact de notre consommation sur l'environnement en rallongeant la durée de vie des produits, en allant vers une consommation plus responsable et en valorisant nos déchets.

Ainsi, ce qui est considéré comme un déchet dans l'économie linéaire, avec pour seule issue l'enfouissement ou l'incinération, peut, dans l'économie circulaire, avoir encore plusieurs vies. A travers la promotion de la gestion raisonnée des flux de matériaux et des ressources, et d'une révision de nos modes de production et de consommation, l'économie circulaire offre un modèle d'avenir à fort potentiel (augmentation du nombre d'emplois, réduction des dépenses de matières premières, réindustrialisation du territoire, augmentation de l'autonomie économique nationale...).

Les notions d'économie circulaire, d'écologie industrielle et même d'écoconception sont encore peu connues par les entreprises, et par les acteurs politiques et économiques des territoires. On constate un manque de conscience de l'enjeu stratégique lié à la raréfaction et au renchérissement des matières premières, des bénéfices économiques du réemploi, de la réutilisation et du recyclage des matières et de l'énergie.

Le contexte économique de crise mène les entrepreneurs à mettre ces sujets au second plan et à favoriser les actions qui leur semblent avoir un retour sur investissement plus rapide. Pourtant, de nouvelles formes d'économies voient le jour, avec de nouveaux circuits de production et de distribution. La mutualisation de différentes actions de développement durable est source d'économies et de profits.

Dans notre dernier baromètre RSE des PME réalisé avec l'ObsAR et la CGPME, nous voyons que les entreprises sont sensibles aux principes défendus dans le cadre de l'économie circulaire :

- 63 % d'entre elles réduisent l'impact environnemental de leur activité,
- 48 % ont une démarche d'achats responsables.

Ces chiffres sont encourageants et montrent le fort potentiel de mobilisation vers une économie plus raisonnée et économe.

Un certain nombre d'entreprises que l'on pourrait qualifier de pionnières ont d'ores et déjà sauté le pas et sont passées dans l'économie circulaire. La promotion de leurs actions et de leurs avantages concurrentiels est essentielle pour pouvoir passer à une phase de massification et attirer la majorité des entreprises dans ces nouveaux modèles économiques.

C'est pour cela que CCI France valorise l'innovation dans ce domaine pour démontrer la rentabilité de ces actions, pour promouvoir l'innovation et pour accroître la compétitivité des entreprises. Le passage à une économie circulaire généralisée se fera avant tout par les entreprises.

L'économie circulaire : une opportunité saisie par les CCI

CCI France et les CCI représentent le premier réseau de proximité au service des entreprises et des territoires, cette position leur permet de collecter des données sur les flux de marchandises et de matières.

Les CCI disposent de compétences sur l'ensemble des thématiques couvertes par l'économie circulaire (des déchets industriels à l'économie de fonctionnalité en passant par l'efficacité énergétique, l'innovation et la réglementation...)

Certains documents stratégiques des CCI fixent des objectifs en matière d'économie circulaire, tels que :

- Le Contrat d'Objectifs et Performances (COP) élaboré dès 2013 définissant les actions prioritaires à mener par les CCI qui fait expressément référence à la « sensibilisation à l'économie circulaire »
- L'accord-cadre CCI-ADEME.

Au service des entreprises...

Elles sont coutumières des démarches collectives et de la mise en réseau des entreprises, bases de l'élaboration de synergies (nécessaires au développement de l'écologie industrielle et territoriale, des circuits courts,...). Elles recensent et assurent la promotion en France et à l'international, des éco-entreprises, dont celles qui produisent des solutions environnementales ou énergétiques s'inscrivant dans l'économie circulaire.

...et des territoires

En tant qu'interfaces entre entreprises, acteurs territoriaux et institutionnels, elles sont compétentes pour accompagner le développement de l'économie circulaire à l'échelle d'un territoire.

Les plateformes d'échanges mises en place à toutes les échelles (échanges d'expériences, rencontres à l'échelle supra-territoriale...) par les CCI permettent de réaliser des retours d'expérience dans les champs relevant de l'économie circulaire. De tels retours sont décisifs pour tirer des leçons des initiatives émergentes. Cette nouvelle économie suppose des connaissances approfondies et actualisées dans les domaines techniques et juridiques dont disposent les CCI.

En 2014, CCI France et la CCI du Pays d'Arles ont organisé, à Arles, le Congrès développement durable des Chambres de Commerce et d'Industrie sur le thème de l'économie circulaire. Ce congrès a été l'occasion de mettre en avant les meilleures pratiques d'entreprises et de CCI en la matière. Le but est d'aider les entreprises dans l'analyse des modèles actuels de développement économique, de considérer leurs faiblesses, et de voir comment l'économie circulaire peut s'avérer être une alternative prometteuse, notamment sur la base d'expériences d'entreprises qui ont osé faire le pari.

Ce congrès a réuni 200 participants autour de personnalités telles que Hubert REEVES (Astrophysicien, Président d'Humanité et Biodiversité), Bruno LECHEVIN (Président de l'ADEME), François-Michel LAMBERT (Député et Président de l'Institut de l'Economie Circulaire) ou encore Michel VALACHE (Président de la Fédération Nationale des Activités de Dépollution et de l'Environnement – FNADE-). La visite sur la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer et de son projet d'écologie industrielle fut une introduction très utile, avant de traiter, dans les tables rondes qui ont suivies, le développement de produits et de services éco-innovants, les nouveaux modèles économiques, les matières premières et recyclage, la valorisation de la biomasse, l'écologie industrielle et territoriale et les circuits courts.

Les CCI accompagnent les entreprises de façon individuelle (par exemple pour la mise en place de systèmes de management environnemental ...) mais également de façon collective, à l'échelle de zones d'activités, comme par exemple avec la CCI de Nice sur la zone commerciale de Villeneuve-Loubet.

L'écoconception

Les CCI sensibilisent et accompagnent les entreprises à l'écoconception de leurs produits et services, en s'appuyant notamment sur les outils et ressources du Pôle Ecoconception et Management du Cycle de Vie (www.eco-conception.fr). Près de 400 pré-diagnostics écoconception ont déjà été réalisés. Le Pôle mène actuellement une nouvelle étude sur les retours économiques de l'écoconception, après celle de 2008 qui a démontré que dans 29 cas sur 30 étudiés, les entreprises ont réalisé des bénéfices économiques directs grâce à leur démarche d'écoconception.

L'écologie industrielle et territoriale

En matière d'écologie industrielle et territoriale, une quinzaine de CCI sont directement impliquées dans des projets à différents niveaux. De la mobilisation du réseau d'entreprises et d'autres acteurs économiques (économie sociale et solidaire...), à l'apport de leurs connaissances du territoire et de ses enjeux économiques, jusqu'au pilotage des projets, elles sont des acteurs clés dans ce type de démarches :

- CCI de Troyes membre co-fondateur du Club d'Ecologie Industrielle de l'Aube créé en 2003 ;
- CCI Havre, CCI Fécamp, CCI Pays d'Auge et CCI Basse-Normandie dans le projet « écologie industrielle estuaire » depuis 2010 ;
- CCI Rennes dans le projet d'écologie industrielle sur la collectivité de Vitré ;
- CCI Savoie et CCI Côte d'Opale dans le cadre du projet COMETHE ;
- projets d'écologie industrielle sur plusieurs territoires du Massif Central co-animés par Macéo et les CCI Puy-de-Dôme, Creuse, Lozère et Roanne ;
- CCI de l'Allier à travers le projet européen ECOTECH SUDOE ;
- CCI Maine-et-Loire dans une action démarrée début 2012 avec Angers Loire Métropole ;
- ...

La CCI de Montauban et de Tarn-et-Garonne anime depuis 2008 une opération sur l'économie circulaire avec le soutien de l'ADEME. Elle a créé un outil qui permet de géolocaliser et quantifier les flux de matières et d'énergie des acteurs du territoire afin d'identifier les synergies potentielles et ainsi permettre aux entreprises de faire des économies (outil Act'IF).

Les circuits courts

Les achats responsables et les relations client-fournisseur sont des sujets également traités. En effet, l'économie circulaire ne peut fonctionner sans que les produits éco-conçus, intégrant des matières recyclées, ne trouvent acheteurs. Il s'agit également d'inciter les acheteurs publics comme privés à permettre aux PME de leur territoire de répondre localement à leurs marchés.

Pour exemple la CCI Nîmes et la CCI Alès Cévennes en partenariat avec le Conseil général du Gard et les autres chambres consulaires proposent la signature « Le Gard, militant du goût » (www.militantdugout.gard.fr) aux restaurants, cavistes, boutiques de terroir et étaliers qui valorisent les produits gardois sous labels officiels de qualité (AOC, AOP, IGP...). La démarche vise notamment à améliorer les échanges entre professionnels des métiers de bouche et producteurs afin de favoriser les circuits courts et promouvoir les produits du terroir labellisés.

Actuellement près de 700 adresses sont répertoriées : agriculteurs, artisans, restaurateurs, boutiques de terroir, étaliers des Halles de Nîmes et d'Alès, caveaux et cavistes.

Les nouveaux modèles économiques

Depuis 2008, le CEEI Créativ (association adossée à la CCI Rennes) organise, en partenariat avec la CCI Rennes, CCIR Bretagne et le cluster Eco-Origin, un concours qui s'inscrit dans la transition écologique et énergétique. Il vise à alerter les décideurs sur les enjeux des mutations économiques, stimuler l'émergence de projets éco-innovants et accompagner les entrepreneurs dans leurs projets. En amont une formation est organisée pour les candidats sur la recherche de financement, et une autre à destination des financeurs sur le marché des éco-activités. Pour l'édition 2015, 68 candidats ont participé aux Trophées éco-innovants.

<http://www.crisalide-innovation.org>

L'économie de fonctionnalité

La mise en place de l'économie de fonctionnalité se révèle plus complexe car l'entreprise doit repenser son business model. Il ne s'agit plus de vendre un produit mais un service de long terme à leurs clients. L'entreprise cherche à rallonger la durée de vie de ses équipements, et à lutter ainsi efficacement contre l'obsolescence programmée.

Pour permettre l'échange de bonnes pratiques et l'appropriation de ce modèle par les entreprises, les CCI participent à la création d'un réseau régional sur ce sujet. Par exemple, Atemis, la CCI Grand Lille, le CD2E, le CERDD, le Centre des Jeunes Dirigeants, la région Nord Pas-de-Calais et le Réseau Alliances ont lancé le Club Noé pour «de nouveaux modèles économiques et développement durable vers l'économie de la fonctionnalité et de la coopération». A travers des groupes de travail et des réunions plénières, ce club favorise le dialogue entre les acteurs et la sensibilisation sur les enjeux de l'économie circulaire.

L'enchevêtrement des schémas de planification régionale peut-il permettre le développement de l'économie circulaire ?

La maille géographique retenue dans la stratégie de l'économie circulaire est la région, pour garantir une mise en œuvre réelle, une mobilisation des acteurs publics et privés et une animation pertinente comme le souligne le guide méthodologique du développement des stratégies régionales d'économie circulaire en France de l'ADEME. Cet échelon nous paraît pertinent car pour travailler sur les flux de matières, les déchets, l'énergie, l'aménagement du territoire et les transports, les acteurs régionaux sont compétents et légitimes. Dans le domaine de la logistique et des transports, il est important de rappeler ici que les CCI possèdent des ports et des aéroports, elles s'intègrent donc logiquement dans les réflexions territoriales d'écologie industrielle.

Les schémas régionaux

Les acteurs locaux s'approprient l'économie circulaire sans utiliser forcément les schémas territoriaux mis à leur disposition tels que les Plans de prévention et gestion des déchets non dangereux, le SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie), les Plans Climat-Energie Territoriale, les SCOT (Schémas de cohérence territoriale), les PLU (Plan local d'urbanisme) ...

Au début de l'année 2014 la planification territoriale comptait quatre schémas à l'échelle des régions. A la fin de l'année, on en comptait quatre supplémentaires, adoptés ou en cours de discussion dans le cadre de divers projets de Loi :

- Schéma régional (SR) intermodalité (SRI) créé par la loi MAPTAM¹ ;
- SR des Carrières : créé par la loi ALUR² (se substitue aux schémas départementaux actuels) ;

¹ LOI n° 2014-58, 27/1/14 Modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles

- Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) : projet de loi NOTRe³ ;
- SR biomasse : créé par le projet de loi transition énergétique.

La liste des documents de planification est beaucoup plus longue : elle comprend des schémas qui s'appliquent partiellement aux territoires régionaux. Les gouvernances qui en découlent sont multiples et difficiles à suivre pour les acteurs chargés de les appliquer. Les coûts de cette complexité pour les territoires sont réels.

L'effort de simplification administrative initié par le gouvernement, a donné lieu à une première série de mesures en 2014. Mais l'importante activité législative en matière de planification régionale n'est pas allée dans le même sens. Cette situation invite à fournir un effort de simplification de la planification.

Ce foisonnement de documents alourdit le coût humain et financier de la gestion de nos territoires à trois niveaux :

- Il crée une charge de travail très conséquente pour les administrations nationales (ministérielles et déconcentrées), régionales et locales responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces documents. Il en est de même pour les élus des territoires qui doivent les appliquer et pour les nombreuses parties prenantes consultées au moment de la préparation des documents, dont les CCI font partie.
- Il rend difficile la mise en cohérence et le suivi des documents de planification, cela limite leur portée concrète tout en compliquant la réalisation de projets, y compris économiques.
- Il entraîne un fort risque de contentieux lié au manque de mise en cohérence de ces documents en amont. Ce défaut de clarté juridique pèse sur les porteurs de projets en capacité d'investir sur le territoire.

Les préconisations des CCI

Les CCI préconisent plus d'efficacité pour se concentrer sur l'essentiel : croiser les objectifs de préservation de l'environnement avec ceux du dynamisme des activités économiques.

- *Aller plus loin dans la simplification*
Réduire le nombre d'échelles territoriales, fusionner les calendriers et les processus d'élaboration, de révision, pour n'avoir qu'un seul document, élaboré en une seule fois, sans pour autant en atténuer la qualité.
- *Aller plus loin dans la lisibilité*
Rendre le document intégrateur plus accessible au porteur de projet, à l'entrepreneur et à l'administrateur chargé de le faire appliquer. Veiller à rédiger des SRADDT les plus opérationnels possibles : rédaction concise, peu volumineux. Prévoir en particulier un document synthétique et spécifique, au sein du SRADDT, qui expose les clauses applicables aux projets, par niveau de prescription (prise en compte, compatibilité, conformité).
- *Aller plus loin dans l'intégration*
Intégrer des thématiques et non des schémas, pour que le contenu du SRADDT soit élaboré au cours d'une procédure et d'un calendrier unique, et qu'il permette au juge de fonder ses décisions plus efficacement. L'intégration doit s'accompagner d'une garantie d'un non renforcement du niveau d'opposabilité du schéma intégré.
- *Aller plus loin dans la cohérence*
Concevoir le document intégrateur pour éviter les incohérences.

L'économie circulaire couvre des domaines d'actions très larges impliquant une multitude d'acteurs sur de nombreuses thématiques (énergie, transports, déchets, eau, emploi, ...) C'est un sujet transverse aux schémas régionaux existants. Réduire les déchets, les recycler, sensibiliser à l'écoconception des produits, promouvoir les circuits courts, les symbioses industrielles et l'économie de fonctionnalité sont des notions intégrées auprès des acteurs territoriaux. Pour permettre à l'économie circulaire de devenir un véritable modèle de développement, il importe désormais de favoriser le dialogue, d'échanger, d'élaborer des stratégies de façon collaborative et d'apporter les compétences nécessaires aux entreprises. Les collectivités et le monde économique sont associés dans cette vision.

Pour plus d'informations sur les actions des CCI en matière d'économie circulaire : www.cci.fr/developpement-durable/economie-circulaire

² LOI n° 2014-366, 24/3/14, pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové

³ Projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (RDFX1412429L)

Les États généraux du Grand Paris de l'économie circulaire

Un projet territorial vertueux de création d'emplois respectueux de notre environnement

Antoinette GUHL
Adjointe à la Maire de Paris
en charge de l'économie sociale et solidaire, de l'innovation sociale et de l'économie circulaire
Hôtel de ville – 5 rue Lobéau – 75004 Paris

Notre ambition commune : faire de Paris une ville modèle en matière environnementale, une ville pionnière en matière d'économie circulaire, une ville à la pointe de l'innovation durable.

Dans un monde aux ressources limitées, alors que 70% de la population mondiale sera citadine en 2050, et que les Villes sont responsables de plus de 70% des émissions de gaz à effet de serre, les Villes n'ont jamais eu de mission aussi ambitieuse et essentielle.

Hôte de la Conférence internationale sur le climat qui se tiendra en décembre 2015, mais aussi capitale économique, gigantesque terrain d'innovation, et terreau pour l'entrepreneuriat social, **Paris a une responsabilité particulière.**

La responsabilité de trouver des réponses concrètes aux deux défis majeurs de notre époque.

Celui d'abord, qui se pose avant tout autre, de **la protection de notre environnement**. En cette année dédiée à la COP21, nous avons pour devoir de construire une réponse collective, qui implique certes les Etats et la diplomatie internationale, mais également les citoyen-nes et l'ensemble des niveaux de gouvernance. C'est dans cette démarche que s'est engagée Paris en mobilisant l'ensemble des réseaux de collectivités existantes, ICLEI, C40, etc afin de faire émerger des solutions innovantes, de terrain et pérennes au niveau international.

Le second défi est celui de **la création d'emplois durables, solidaires, non délocalisables**. Il n'y aura pas de transition écologique sans transition économique. Or, en favorisant les énergies renouvelables, en développant l'économie sociale et solidaire qui va souvent de pair avec la protection de l'environnement, en misant sur la conversion de notre économie à l'économie circulaire, nous pouvons répondre rapidement et durablement à ce défi qui constitue la première préoccupation des français-es.

L'économie circulaire, une économie des solutions !

L'économie circulaire rompt avec le schéma traditionnel d'une production linéaire : extraire, fabriquer, consommer, jeter. Elle repose sur une logique de "boucle" vertueuse : rechercher la création de valeur à chaque étape de la vie d'un produit, tout en évitant le gaspillage des ressources et des matières, sans préjudice pour la satisfaction des besoins des consommateurs.

En réduisant de 15% la ponction sur les ressources naturelles, **elle permettrait, à l'échelle européenne, de réduire de 14% nos émissions de gaz à effet de serre**. Prenons pour exemple le gaspillage alimentaire : s'il était un pays, il serait le troisième pollueur mondial après la Chine et les Etats Unis. Les villes disposent de leviers concrets pour le limiter : Paris s'appuie sur la restauration collective et notamment scolaire, les marchés alimentaires, l'innovation sociale avec les acteurs de l'alimentation, afin de limiter ce qui constitue une aberration éthique, économique et environnementale.

Enfin, le déploiement d'une économie circulaire et solidaire permettrait de créer de l'emploi. **On estime à 400 000 le nombre d'emplois qui pourraient être créés dans l'Union européenne, à 50 000 pour l'île de France**. Des grands groupes comme *Paprec* ou *ENVIE*, aux entrepreneurs sociaux tels que *Moulinot compost et biogaz* ou *Extramuros*, en passant par les start-ups comme *Mutum*, les acteurs de l'économie circulaire du Grand Paris créent déjà un nombre croissant d'emplois sur notre territoire.

Les Etats généraux du Grand Paris de l'économie circulaire

La Maire de Paris, Anne Hidalgo, m'a confié la mission de convertir Paris à cette nouvelle forme d'économie, qui soit à la fois protectrice du climat, solidaire et circulaire, vertueuse et innovante, et qui plus est, fortement créatrice d'emplois. **A l'aube de la COP21, nous avons ainsi lancé, avec 20 collectivités et plus de 600 acteurs, les Etats généraux du Grand Paris de l'économie circulaire.**

Notre objectif : faire de la métropole naissante une capitale mondiale pionnière de la société du durable : en généralisant l'ensemble des initiatives des territoires et en faisant émerger des solutions innovantes, tant dans les modes de production, de consommation et de distribution des biens et services.

Avant même la naissance officielle de la métropole, nous avons travaillé sous forme de coopération renforcée avec 18 collectivités, parmi lesquelles Grand Paris – Seine Ouest, Plaine Commune, les départements de la Seine-Saint-Denis, du Val de Marne... L'échelle de Paris intra-muros n'a en effet que peu de sens pour l'économie circulaire. Bien plus, nous pouvons nous saisir du projet naissant du Grand Paris pour co-construire, rassembler nos forces et annihiler nos faiblesses par nos coopérations ; jouer sur les complémentarités des territoires ; inventer ensemble de nouveaux modes de production et de consommation. Et ainsi construire cette métropole à travers des projets concrets dépassant les logiques institutionnelles et partidaires.

C'est ainsi que nous avons co-construit les États Généraux du Grand Paris de l'économie circulaire qui ont été lancés le 11 mars dernier. D'avril à juin, sept groupes de travail réunissent les acteurs afin d'échanger, de débattre, d'identifier les enjeux et les freins à la mise en place de nouvelles actions, mais surtout de tracer les pistes et mettre en œuvre des actions concrètes pour la transition écologique de notre territoire. **Car au-delà de la démonstration que les collectivités peuvent agir, et pour dépasser la date charnière de décembre 2015, l'enjeu est celui de la conversion concrète et de la généralisation des actions qui marchent.**

Ces groupes de travail abordent l'ensemble des questions liées à l'économie circulaire, des problématiques d'éco-conception, aux déchets de chantier du Grand Paris, en passant par le réemploi, la valorisation des énergies de récupération, ou encore la lutte contre les gaspillages. De ces groupes de travail, encore en cours, émergent des acteurs qui trouvent leur place dans l'éco-système de l'innovation ouverte, et des solutions qu'il sera important de partager avec l'ensemble des diplomates et collectivités qui se réuniront à Paris en décembre prochain.

Un Livre Blanc, pour créer nos feuilles de route partagées et nos plans d'action pour les années à venir, sera mis en débat lors des journées de septembre consacrées aux Etats généraux du Grand Paris de l'économie circulaire, et sont déjà en cours de mise en œuvre.

Une administration exemplaire

Afin de mener cette transition, les collectivités doivent donner l'exemple.

En matière d'économie circulaire et de protection de l'environnement, Paris a pris le parti d'une collectivité exemplaire et agit déjà à de nombreux égards :

- à travers un plan local de prévention des déchets adopté de manière volontaire et aux objectifs atteints en avance ;
- à travers la mise en place d'opérations de recyclage des pavés, des rideaux de l'Hôtel de ville transformés en panneaux isolants, en rendant disponible aux acteurs ses déchets-ressources : c'est le but de l'appel à projet Métabolisme urbain, dont les projets sélectionnés sont en cours d'expérimentation... ;
- à travers le déploiement de l'économie de la fonctionnalité dans les transports, notamment Vélib et Autolib ;
- en développant le réemploi, avec le soutien aux ressourceries-recycleries, le déploiement de bornes de collecte du textile ou de colonnes à verre... ;
- en promouvant les pratiques innovantes portées par ses agents : une consultation est organisée auprès des agents afin de recueillir leurs propositions innovantes sur la réduction de l'empreinte écologique des administrations parisiennes...

Ces initiatives sont portées par une véritable volonté politique, dépassant les enjeux partidaires, ainsi que le prouve l'adoption à l'unanimité en juin dernier de l'inscription de Paris dans une trajectoire zéro déchet.

Le rôle de la commande publique

Le levier le plus efficace pour les collectivités est toutefois celui de la commande publique qui représente plus de 15% de notre PIB. Orienter la commande publique vers des achats respectant les critères environnementaux et sociaux, basés sur l'éco-conception, le réemploi, la revalorisation et la lutte contre le gaspillage est l'un des meilleurs moyens de soutenir les entreprises responsables et d'entraîner les structures vers un modèle solidaire et circulaire.

Là aussi, Paris est déjà engagée : entre 2009 et 2013, le nombre de marchés publics contenant des clauses environnementales est passé de moins de 25% à près de 50%. Paris a également accompli des efforts sans précédents dans ses cantines scolaires : en 2013, près de 45% des produits consommés dans les crèches étaient des produits durables. Nous travaillons actuellement à un schéma de la commande publique responsable intégrant clauses sociales et environnementales, ainsi qu'à un *Small Business Act*.

Alors que les Villes sont aujourd'hui les premiers investisseurs publics, leur rôle est aussi de développer une politique d'achats responsables.

En adoptant une politique de sortie du diesel, du « zéro phyto, zéro pesticides » dans les espaces verts parisiens, une charte de l'achat responsable ou en végétalisant l'espace public, Paris développe une politique volontariste et cohérente, portée sur le concret, pour déployer une politique responsable structurante et pérenne.

Assumant son rôle moteur au niveau international, Anne Hidalgo a réuni le 26 mars dernier les grandes métropoles européennes afin de travailler à faire émerger des solutions communes et créer des groupements d'achat dans les transports, les déchets, la valorisation des énergies, la rénovation des bâtiments. Ces collectivités se réuniront à nouveau le 7 décembre prochain, afin de prendre de nouvelles initiatives communes. Ensemble, elles représentent plus de 60 millions d'habitant-es, et 2 000 milliards d'euros de produit intérieur brut. Leur pouvoir d'action est colossal.

Les citoyens, membres actifs de la transition écologique et circulaire

Economie des solutions, l'économie circulaire est facilement compréhensible et adoptable par les citoyennes et les citoyens, et joue, à ce titre, un rôle puissant dans la mobilisation en vue et par-delà la COP21. Trier ses déchets, acheter local, faire son compost, consommer responsable ou encore réemployer ou louer ses objets : autant **d'actions quotidiennes que peuvent mettre en œuvre les citoyen-nes pour participer à la lutte contre le dérèglement climatique et à la protection de notre environnement.**

Ces solutions sont plébiscitées par les Parisien-nes dans le cadre du budget participatif. Celui-ci constitue un pilier de la politique responsable mise en place par la Ville de Paris qui y a consacré 5% de son budget d'investissement. C'est en donnant aux citoyen-nes le pouvoir concret d'agir sur leur environnement que les villes parviendront à développer de manière durables les solutions adéquates aux défis de notre siècle.

En vue de la COP21, et au-delà ; pour le climat, pour la protection des matières premières, mais aussi pour créer de l'emploi, Paris s'inscrit dans une dynamique participative et innovante. Aujourd'hui, l'enjeu est celui du changement d'échelle. Ensemble, élus, collectivités, territoires, citoyens, nous pouvons relever ce défi.

Page de notes

Intégrer l'économie circulaire dans les planifications et les démarches territoriales

Jean Marie OUDART

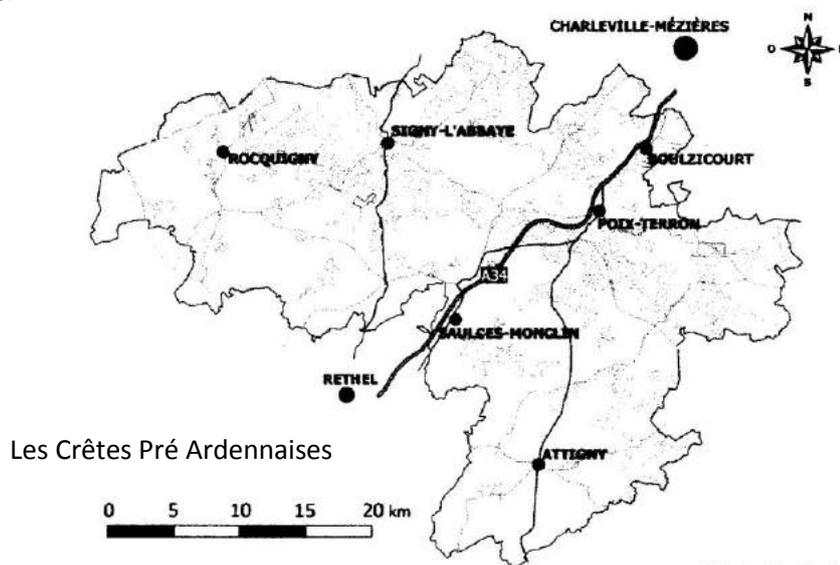
Vice-président de la Communauté de Communes des Crêtes Pré-Ardennaises

La Terre aux Chênes - 08430 Poix Terron

Tel : 06 85 08 26 59 - jmp.oudart@wanadoo.fr

UN TERRITOIRE RURAL

Ce territoire est situé dans le département des Ardennes et couvre environ 100 000 ha (1/5 de la surface du département). Cette superficie se répartit également entre les forêts, les pâtures et les terres labourables. La population de 22 000 habitants environ se répartit dans 94 communes dont la plus importante compte 1 400 habitants.



Une histoire déjà longue !

C'est en 1985 que 89 communes se regroupent en association qui fonctionne avec une cotisation des communes, basée sur le nombre d'habitants (10 francs/habitant). Les moyens étant limités, les opérations menées seront de faible ampleur. Cette association créera néanmoins une habitude de travail en commun. C'est en 1995 que cette association se transformera en communauté de communes, quelques communes venant s'ajouter au groupe.

Les compétences du départ étaient :

- Aménagement de l'espace (obligatoire)
- Développement économique (obligatoire)
- Logement et cadre de vie (optionnelle)

Viendront ensuite s'ajouter :

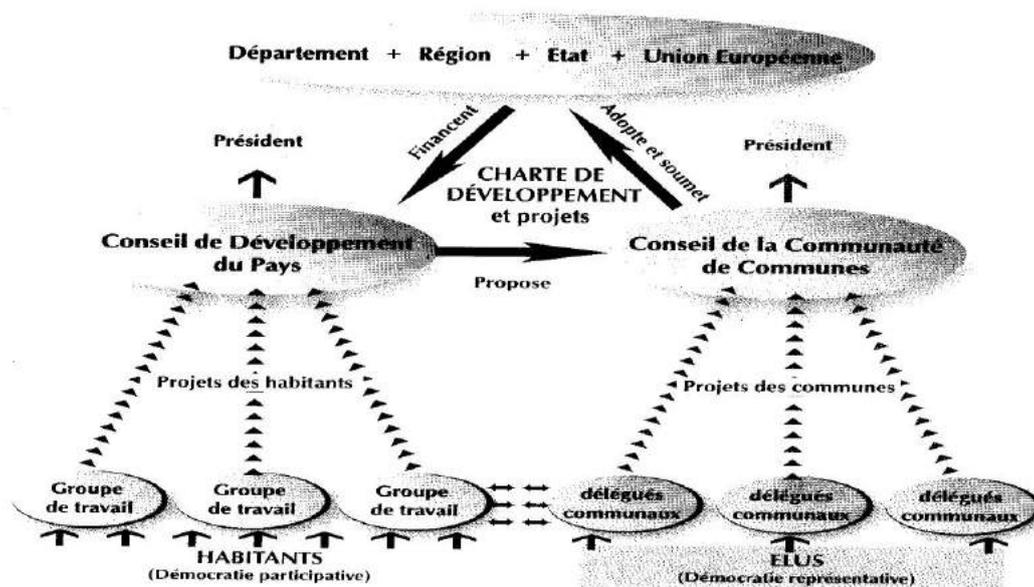
- Aide sociale en 1996 (optionnelle)
- Actions en faveur des jeunes en 1997 (facultative)
- Collecte et traitements des ordures ménagères en 2000 (optionnelle)
- Petite enfance en 2002 (facultative)
- Environnement en 2006 (optionnelle)
- Aménagement de l'espace en 2009 (obligatoire)
- Aménagement et gestion des pôles médicaux en 2009 (facultative)
- SCOT en 2012 (obligatoire).

Cette organisation permettra aux élus de s'approprier le territoire et de voir l'intérêt d'un travail collectif à cette échelle. Par contre, les habitants étaient exclus du dispositif, la communauté de communes ne représentant qu'un échelon administratif supplémentaire à leurs yeux.

Face à cette situation, les élus communautaires ont proposé d'initier une démarche de Pays (Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable des territoires de 1999).

Un gros travail a été réalisé entre les élus, les acteurs locaux et les habitants particulièrement sur la gouvernance.

C'est au travers d'entretiens, d'actions de formation et de travail de groupes qu'a émergé la nécessité de forger une identité de territoire. Le périmètre entre la communauté de communes et le Pays étant le même, le Pays (organisé en association) et son conseil de développement ont dû trouver leur fonctionnement avec l'organisation des élus.



La Démarche de Pays, un développement par la base

Cette organisation a permis d'avoir une connaissance partagée du territoire et d'adopter une charte de développement véritablement issue de la réflexion des acteurs du territoire.

Cette charte s'articule autour de 5 axes :

- Partager une identité de Pays
- Susciter une culture de l'entreprendre
- Créer les conditions d'épanouissement de la jeunesse
- Développer les services aux habitants
- Valoriser les ressources locales.

Ce dispositif a donné accès à des moyens de développement (Région et Etat particulièrement). Il a aussi développé une gouvernance propice à une candidature au programme européen LEADER.

Cette candidature, déposée en 2008 avait pour stratégie : « Mobiliser et valoriser les ressources naturelles et humaines pour un développement des filières économiques territorialisées ».

Trois axes de travail en sont ressortis :

- Travailler et produire à partir des ressources des Crêtes Pré Ardennaises
- Valoriser et préserver les ressources naturelles du territoire
- Connaître et faire connaître les ressources du territoire.

L'évaluation participative de ce programme a montré des changements sur le territoire (prise en compte des enjeux environnementaux, 80% des projets de commercialisation financés sont des circuits courts, le programme a permis des créations d'emplois).

L'enveloppe accordée par le FEADER au GAL des Crêtes Pré Ardennaises, de 1 700 000€ a été portée à 2 052 000€ début 2014 face au bon déroulement du programme.

Cette somme accordée dans le cadre du programme LEADER a généré plus de 5 000 000€ d'investissement sur le territoire. Ces investissements ont été réalisés à 80% par des entreprises du territoire ou du département.

UNE VOLONTE D'ETRE ACTIF SUR LES ENJEUX ENERGETIQUES

La Communauté de Communes des Crêtes Pré ardennaises et le Pays des Crêtes pré Ardennaises sont engagés dans un Plan Climat Energie Territorial depuis 2013. Ils se sont fixé l'objectif de devenir « Territoire à Energie Positive » (TEPOS). A ce titre, le Pays des Crêtes est membre du réseau des TEPOS.

Le Plan Climat Energie Territorial des Crêtes Pré Ardennaises

⇒ Les objectifs du PCET

La collectivité s'est fixé les objectifs suivants à atteindre pour 2020 :

- Une réduction de 20% des émissions GES,
- Une réduction de 20% des consommations énergétiques,
- Territoire à énergie positive soit 100 % des besoins énergétiques du territoire couvert par les énergies renouvelables.

Plus concrètement cela devrait se traduire par :

- Des émissions annuelles qui devraient passer de 326 000 Teq/co2/ans à 261 000 Teq/co2/ans,
- La consommation énergétique qui devrait passer de 358 500 Mwh /ans à 286 800 Mwh/ans,
- La part de production d'énergies renouvelables qui devrait couvrir en 2020, 100% de la consommation énergétique du territoire soit si elle est mise en rapport avec les objectifs de réduction des consommations énergétiques pour 2020, une production autour des 287 000 Mwh/an.

⇒ Axes retenus dans le cadre du PCET

Le PCET des Crêtes doit aboutir à un véritable projet de territoire opérationnel, porté et partagé, avec pour objectifs la réduction par 4, d'ici 2050, des émissions de GES. Pour atteindre ces objectifs, une approche de la stratégie et des objectifs de réduction par secteur doit être faite. Ce programme se traduit par un programme d'actions structuré autour des domaines suivants :

- La Maîtrise des dépenses énergétiques
 - Une réflexion sur des nouvelles solutions de mobilité,
 - Développement des circuits proximité alimentaire,
 - Rénovation thermique de l'habitat,
 - Amélioration de la performance des logements,
 - Information/ sensibilisation des particuliers, des professionnels et des communes
 - Mise en place de bilan énergétique pour les collectivités, les particuliers, les entreprises,
 - Conseil aux collectivités pour la réalisation de bâtiment THPE, HQE, éclairage public,
 - Développement du télétravail,
 - Diagnostics énergie auprès des agriculteurs et formation sur des pratiques culturelles durables...
 - Développement de filière éco-construction.
- Développement des énergies renouvelables
 - Développement et structuration de la filière bois-énergie (plates-formes de stockage du bois...),
 - Soutien et promotion des installations d'énergie renouvelable,
 - Développement de l'éolien et en particulier l'éolien citoyen,
 - Accompagnement/formation des artisans sur les énergies renouvelables et les éco matériaux.
- S'adapter aux changements climatiques
 - Aménagement durable du territoire,
 - Suivi des impacts du changement climatique localement et prise en compte de ces impacts sur les nouveaux projets de construction et d'aménagement...
- Animer /fédérer les partenaires et les communes
 - Mise en place de partenariat,
 - Promotion de plans climat énergie communaux,
 - Appui technique aux partenaires et aux communes,
 - Animation d'une instance des partenaires.
- Sensibiliser aux enjeux climatiques et aux bonnes pratiques
 - Programme d'éducation dans les établissements scolaires, multi accueil, structure d'animation, médiathèque.
- Piloter /animer le PCET
 - Démarche d'éco-responsabilité de la collectivité,
 - Animation du comité de pilotage et comité technique,
 - Co animation des commissions thématique (habitats, agriculture, services, déchets...).

Le réseau TEPOS

En 2013, L'Agence Locale d'Energie des Ardennes nous a informés de l'existence d'un réseau National et Européen qui regroupe des territoires ruraux ayant la volonté de développer l'autonomie énergétique de leurs territoires : <http://www.territoires-energie-positive.fr/>. L'idée a été relayée par le chargé de mission auprès du Conseil de Développement.

Le Conseil de Développement a relevé l'intérêt de rejoindre le réseau :

- D'une part parce que le projet de TEPOS est un projet de développement durable du territoire et qu'il répond aux enjeux fondamentaux du changement climatique, de l'épuisement des ressources fossiles,
- Parce qu'il s'agit d'un objectif ambitieux dans le domaine de l'énergie et du climat qui peut être moteur pour le territoire,
- Mais surtout, outre le fait de développer les ENR et l'autonomie énergétique du territoire, il s'agit de placer le citoyen au cœur de la transition énergétique sur les territoires : le réseau TEPOS défend l'idée que les territoires disposent de ressources locales, que ces ressources doivent être exploitées par des acteurs locaux et que les retombées économiques de ces activités doivent être au bénéfice des territoires et de leurs acteurs.
- Enfin le Conseil de Développement a considéré que rejoindre le réseau permettrait d'être en lien avec d'autres territoires partageant la même ambition, que ce réseau nous permettrait de mutualiser nos expériences et nos connaissances.

Nous avons donc proposé notre candidature tout en étant parrainé par la Bio Vallée (Drôme 26) au comité de sélection des TEPOS. Notre candidature a été acceptée et nous avons rejoint le réseau fin 2013.

AVOIR UNE STRATEGIE PARTAGEE ET PARTICIPATIVE

Pour établir sa stratégie à moyen terme, le territoire, s'est doté d'une instance informelle : le Comité Stratégique. C'est une structure souple et évolutive qui regroupe des élus, des acteurs locaux, des artisans, des agriculteurs, des représentants de chambres consulaires. Il est co-présidé par le président du Pays, le président du GAL (Groupe d'actions Locales) et un vice-président de la communauté de communes.

Son objet est bien de proposer une ligne stratégique pour le territoire à moyen terme, c'est aussi de veiller sur les différents outils et programmes à mobiliser pour servir cette stratégie.

C'est dans ce cadre qu'a été construite la réponse à l'appel à projets TEPCV, il participe à l'élaboration de la candidature LEADER, il veille pour répondre à des enjeux importants du territoire (santé ou services aux personnes par exemple)

Actuellement, il nous paraît essentiel d'approfondir les questions d'autonomie territoriale (ce qui est complètement différent de l'autarcie) et donc de favoriser toutes les actions qui concourent à la relocalisation de l'économie.

Le comité stratégique, qui, dans son rôle et son fonctionnement peut paraître proche de celui du conseil de développement, a été mis en place pour redynamiser une démarche participative et citoyenne devenue moins active. Sa vocation est probablement de se fondre dans le conseil de développement à moyen terme.

INVESTIR LE CHAMP DES CIRCUITS DE PROXIMITE

En évoquant cette question, et la question de l'autonomie territoriale, nous abordons forcément la question des besoins de base du territoire et de ses habitants. Nous considérons que ces besoins de base s'articulent autour de :

- La nourriture
- Le logement
- L'énergie (chauffage, déplacements) ;

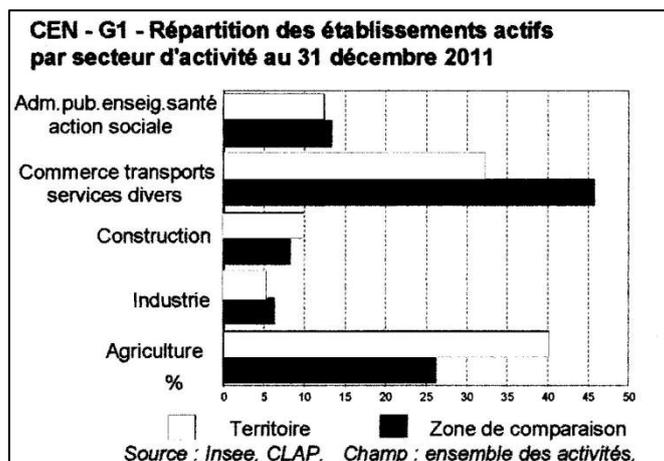
Comment pouvons-nous y répondre au maximum à partir des ressources locales ?

Ce sont donc 3 filières qu'il paraît intéressant d'investir :

- Alimentation
- Habitat (y compris en revisitant les modes constructifs)
- Energie.

Pour avoir une approche plus solide, l'ensemble des partenaires de la filière devra être associé à la définition du projet (agriculteurs, artisans, restaurateurs, responsables de cantines, etc...).

Cependant, nous constatons que l'agriculture est prépondérante sur le territoire, que ce soit en termes d'emploi, de revenus ou de paysage.



De plus, elle est au cœur du développement des filières locales que nous souhaitons investir.

Mais ce secteur reste un secteur de production (nous pouvons parler de minerai) au service de filières industrielles hors territoire qui entraîne :

- Un modèle d'exploitation allant constamment vers l'agrandissement des surfaces et une spécialisation toujours plus poussée des productions.
- Un recours systématique aux intrants venus de l'extérieur (engrais, pesticides) avec un impact fort sur la biodiversité.
- Une déconnexion des fermes de leur territoire et une diminution constante du nombre d'actifs du secteur.

Diminution des exploitations et de la main d'œuvre agricole

Année (RGA)	EA	UTA
1988	1232	1792
2010	656	976
Evolution	-47%	-46%

Source : Chambre d'Agriculture 08

Nous avons la conviction qu'une réorientation vers une économie de proximité avec de la transformation locale peut inverser ces tendances. Ce changement ne peut se faire par la seule volonté d'une communauté de communes ou d'un conseil de développement. La mobilisation des acteurs locaux et d'un réseau associatif fort (ce qui est le cas sur les Crêtes Pré Ardennaises) est plus que nécessaire

Nous pensons que 3 strates sont à investir :

- La production :
 - o L'adaptation des systèmes de production pour les rendre plus autonomes
 - o Le passage d'une production de masse à une production adaptée aux besoins de proximité
 - o La mise en place d'actions de formations et d'informations sur les enjeux territoriaux et les changements induits.
- La consommation
 - o Le consommateur devra se réapproprié ce qu'est un produit d'alimentation et les itinéraires de production (saisonnalité, conditions de production, critères de qualité)
 - o Redécouvrir le territoire et faire le lien entre ses habitudes de consommation et la biodiversité et les paysages
 - o Mesurer l'impact de ses habitudes d'achat sur la vie du territoire et son dynamisme.
- Les circuits de distribution.
 - o Inventer des lieux et des schémas de distribution adaptés au territoire et à ses habitants.

- Ce peut être des lieux d'animation et d'échanges, des manifestations culturelles ou tout lieu permettant de renforcer le lien social
- Ce peut être la mise en place de lieux de commercialisation (marché de produits locaux, distribution de paniers, magasins à la ferme, etc...).

Ce regard et les actions conduites pour favoriser une économie de proximité menées depuis quelques années commencent à produire des résultats.

Diversification/accueil

Crêtes : 11.34% des exploitations

Ardennes : 8% des exploitations

Source : Chambre d'Agriculture 08

UN EXEMPLE DE FILIERE DE PROXIMITE NON ALIMENTAIRE : LA FILIERE CHANVRE

Il s'agit d'un projet initié par une association du territoire :

Eco Territoires est une association dont l'objet est de développer une économie plus locale et plus autonome au niveau du territoire dans une logique de développement durable. Elle a expérimenté un Pacte d'Agriculture Durable, outil d'analyse de la durabilité des exploitations agricoles dans les domaines économiques, sociaux, énergétiques et biodiversité qui a été testé sur 15 exploitations.

Suite à cette expérimentation, quelques agriculteurs se sont interrogés sur l'opportunité de créer une filière locale de production de matériaux pour la construction.

Des artisans locaux étaient à la recherche de produits sains et renouvelables pour l'habitat. Le chanvre répond à cette demande. Un groupe de 4 agriculteurs, qui sera élargi, s'est investi dans une formation-action sur la production, la transformation et l'utilisation du chanvre.

L'association Eco Territoires, étant CIVAM (Centre d'Initiative pour la Valorisation de l'Agriculture et du Milieu rural) bénéficie de l'expertise d'un réseau national riche en expériences de cette nature.

Des contacts ont eu lieu avec « Chanvre Mellois », groupe de 9 agriculteurs produisant, transformant et commercialisant 60 ha de chanvre et avec « l'association des chanvriers en circuit courts » (C3) dont l'objet est de coordonner et d'animer les groupes de producteurs de chanvre fermier.

Cette formation-action a permis une construction partagée du projet entre les membres du groupe mais aussi une meilleure connaissance des produits issus du chanvre et la création de liens avec les artisans et les utilisateurs. Elle a été l'occasion de déterminer le meilleur statut juridique (SAS) mais aussi de décrire les valeurs et le sens du projet pour les membres du groupe.

Ce document est introduit en préambule des statuts de la société :

PREAMBULE

La société que nous créons entre agriculteurs vise à mettre en place une filière « Chanvre » destinée à l'éco construction.

Au-delà de la construction d'un outil de transformation local, il s'agit de produire, transformer et vendre en circuit court au sein d'un réseau de proximité.

Un projet moteur d'évolution des exploitations

L'introduction, sur nos fermes, de la culture du chanvre pour laquelle nous nous interdisons toute utilisation de produit phytosanitaires et de fumure minérale permet de diversifier les assolements et conduit à une réflexion sur l'utilisation d'intrants dans les rotations et sur l'autonomie des exploitations.

La commercialisation en circuit court ancre l'exploitation dans son territoire et crée du lien avec les autres acteurs. Le caractère « fermier » de notre production sera valorisé. Il s'agit aussi de mieux répondre aux critères de développement durable.

Un projet créateur d'emploi.

La priorité est donnée au travail par rapport à l'investissement en matériel. Le souci d'un partage équitable des richesses produites par cette filière sera sans cesse recherché.

Une valorisation systématique du temps passé par une rémunération permet d'optimiser la main d'œuvre disponible sur les exploitations et de créer des emplois avec le développement de l'activité. Cette orientation conduira à faire évoluer régulièrement les outils de récolte et de transformation.

Cette affectation de la valeur ajoutée au travail plutôt qu'à des investissements est une valeur forte portée par les associés. Cette priorité de la dimension humaine du projet sera valorisée par la convivialité développée entre les associés.

Un projet créateur d'économie locale

Le prix doit être rémunérateur pour les producteurs et accessible pour les utilisateurs. Pour cela, la communication sur les produits et sur le fonctionnement de la société d'une part et sur l'efficacité économique et commerciale d'autre part devront faire l'objet d'une attention particulière.

La proximité entre la production et l'utilisation, au-delà de l'échange marchand, permettra de tisser une véritable économie locale, c'est-à-dire une plus-value territoriale en renforçant le lien social et en développant une dynamique locale tout en restaurant des rapports de confiance entre producteurs et consommateurs.

Notre société favorisera l'éco-construction et l'auto-construction par l'organisation de formations à destination d'artisans et de particuliers qui seront des moments d'acquisition de techniques mais aussi des lieux conviviaux de création de lien social et d'échanges sur cette filière locale.

Un projet ouvert et transparent

Les associés auront le souci d'intégrer de nouveaux producteurs si de nouvelles surfaces sont nécessaires plutôt que d'augmenter exagérément les surfaces de leurs exploitations.

Il s'agira aussi de s'impliquer dans d'autres structures complémentaires :

- Au niveau local en veillant sur ce qui se met en place en éco construction et en gardant un lien étroit avec l'association « Eco-Territoires ». Une convention de partenariat sera établie entre Eco Chanvre Ardennes et Eco-Territoires.
- Au niveau national par notre adhésion à « Chanvriers en circuits courts » et par la participation au conseil d'administration de cette association.

Les associés veilleront à la transparence des activités. Ils devront trouver le temps et le lieu d'échanges pour cela. L'assemblée générale de l'association Eco-Territoires pourra être un lieu pour ces échanges.

De par son dimensionnement et par les valeurs qu'il porte, ce projet trouve sa place sur le terrain de l'économie sociale et solidaire et ses activités peuvent participer à la réinsertion d'un public défavorisé.

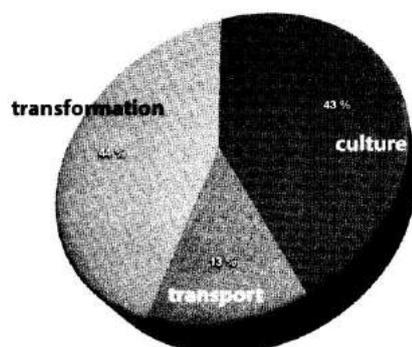
Le groupe est aussi sensible à la gestion de l'énergie, c'est à l'ALE 08 (agence locale de l'énergie) qu'il a été fait appel pour faire un bilan énergétique et carbone du chanvre, de la mise en culture à la transformation.

Le bilan sera réalisé avec l'outil de diagnostic « Planète ». Cette méthode permet de quantifier les différentes consommations d'énergie non renouvelables de l'exploitation testée, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre. Elle prend en compte les énergies entrantes et les énergies sortantes sur l'exploitation agricole, et donne un bilan énergétique et un bilan carbone, ce qui est particulièrement intéressant dans le cadre de ce projet. En effet, le chanvre est connu pour ses capacités à stocker le carbone sur le long terme en tant que matériau de construction.

Les résultats de ce bilan montrent que le chanvre est une culture très économe en énergie et respectueuse de l'environnement puisque ses émissions de gaz à effet de serre (GES) sont relativement faibles par rapport à d'autres cultures (colza, blé, maïs).

Au niveau de l'atelier de transformation des progrès restent à faire, notamment en remplaçant les moteurs thermiques par des moteurs électriques qui ont un rendement énergétique bien meilleur.

Consommation énergétique de la production d'Eco-Chanvre 08



Annexe A : Tableau comparatif des cultures

Culture	Colza (16 ha)	Blé (16 ha)	Maïs (16 ha)	Chanvre (16 ha)	Chanvre (80 ha)
Énergie entrante (EQF/ha)	349	442	187	128	124
Énergie sortante (EQF/ha)	2824	3321	4085	2540	2540
Bilan énergétique (EQF/ha)	2475	2879	3898	2412	2416
Efficacité énergétique	8,1	7,5	21,8	19,8	20,5
Potentiel de réchauffement de l'atmosphère (éq t CO ₂ /ha/an)	1,866	2,459	2,199	0,867	0,961
Ratio CO ₂ fixé / CO ₂ émis	6,4	4,8	5,4	13,7	12,4

Source : B. ELEZAAR ALE 08

Le développement de filières de proximité se heurte parfois à une réglementation et à des normes parfaitement adaptées aux matériaux issus de filières industrielles.

Les matériaux naturels (tels que le chanvre) ont toute leur pertinence dans l'écoconstruction : disponibles sur place, adaptés à l'architecture régionale, peu onéreux. Pourtant, la majorité des constructeurs professionnels continuent à se fournir auprès des filières industrielles. La distribution se retranche derrière des labels, normes et réglementations contradictoires avec des concepts de savoir-faire valorisant les artisans.

C'est aussi par l'adaptation de ces règles que se développera une économie plus locale et que les changements permettront d'entrer dans une véritable transition énergétique.

Collaboration avec les collectivités et le Conseil général pour expérimenter ces nouveaux produits.

L'ADEME accompagne le déploiement opérationnel

Myriam NORMAND
Directrice régionale – ADEME Bourgogne
1 C boulevard de Champagne – 21000 Dijon
myriam.normand@ademe.fr

Avec des raisons largement développées par ailleurs, à un niveau mondial comme à un niveau territorial, l'ère de « il va falloir faire mieux, avec moins » a débuté : faire mieux en termes de nouvelles activités économiques, d'emplois et d'émergence de nouvelles filières, de qualité d'usage des produits et d'améliorations du cadre de vie, avec moins, c'est-à-dire en utilisant moins et en prélevant moins de matières premières et d'énergie.

Un nécessaire accompagnement des acteurs

L'ADEME agit en tant que conseil, expert, financeur...depuis la recherche appliquée jusqu'à la mise en œuvre de solutions sur le terrain. Spécifiquement à l'économie circulaire, en complément des activités déjà en place tout au long de ce continuum, les priorités d'action sont l'animation territoriale et l'innovation, notamment avec les investissements d'avenir.

- L'appel à projets AAP est le moyen le plus souvent utilisé pour mobiliser les acteurs territoriaux. Exemple : AAP Zéro Déchet Zéro Gaspillage, AAP Ecologie Industrielle et Territoriale EIT, AAP éco-conception. Outre l'exemplarité, la performance et l'innovation, les projets soutenus sont ceux qui s'appuient sur une démarche partenariale, une gouvernance participative. La transversalité et la diversité des structures parties prenantes sont également recherchées, encouragées.
- L'animation territoriale notamment, permet de mettre autour de la table les différents acteurs et initier des coopérations concrètes. Concrètement, comment créer les conditions pour que chacun re-questionne ses produits et services en s'interrogeant sur leur fonctionnalité et leurs impacts ? Comment faire que deux entreprises voisines, qui n'ont, de par leurs activités très différentes, aucune raison de rentrer en contact, se rencontrent pour analyser ensemble les possibilités d'échanges ou de mutualisation de certains flux dans une logique d'optimisation globale ? Ce type de démarche peut trouver sa place dans les démarches intégrées portées par les collectivités territoriales comme les Plans Climat Air Energie Territoire (PCAET), les Territoires à Energie POSitive (TEPOS), les Plans et programmes Locaux de Prévention des déchets (PLP)...

Dans les régions, des initiatives existent et ont vocation à être étendues : pour n'en citer qu'une, l'appel à projets commun en Rhône-Alpes entre la Région et l'ADEME sur l'écologie industrielle et territoriale. Il s'agit d'un appel à projets qui tous les deux ans recrute deux territoires qui sont aidés. L'ADEME et la Région mettent à disposition une assistance à maîtrise d'ouvrage et soutiennent financièrement l'animation mise en place par le territoire porteur de projet.

En Bourgogne

L'accompagnement des porteurs de projets, des acteurs de terrain est un des axes forts du déploiement de l'économie circulaire en région Bourgogne.

Avec les collectivités

Actuellement, les plans et programmes de prévention couvrent 75% du territoire régional. Ils ont mis les collectivités porteuses de projet sur la bonne voie et il faut en accroître l'excellence et la généralisation.

Avec les entreprises : l'écoconception

L'AAP national éco-conception a permis de faire émerger 3 projets innovants :

- un projet d'économie de la fonctionnalité avec le Groupe Seb,
- un emballage permettant de limiter le gaspillage alimentaire porté par les Salaisons Dijonnaises,
- un mobilier d'exposition réutilisable avec l'entreprise Mobil Wood.

Les projets peuvent également être suscités par les partenaires et les relais de l'ADEME :

- L'association Bourgogne Innovation, grâce à une mission de **Conseil Expert en Eco Innovation** soutenue financièrement par l'ADEME, fait émerger des projets, met en relation des acteurs, accompagne concrètement la faisabilité de produits et services...
- les Conseils départementaux, dans le cadre des Plans Départementaux de prévention, ont également permis de développer l'offre de réemploi en soutenant avec l'ADEME, la création de ressourceries : le réseau Sud Bourgogne qui regroupe 5 établissements par exemple, ou bien en soutenant la collecte pour réemploi en déchèteries pour Emmaüs.

Autre voie de l'économie circulaire, l'ADEME en région accompagne également fortement les projets autonomes de méthanisation de résidus agricoles ou d'industries alimentaires.

Expérimentation et innovation sont également les moteurs de l'émergence (étude ou création) de nouvelles filières de recyclage (plastiques rigides, fenêtres, cartons transformés en ouate de cellulose...).

Un centre pédagogique (Infineo) est également présent sur le territoire bourguignon avec pour vocation principale de faire connaître aux scolaires les enjeux du recyclage.

Ces actions différentes, mais concourant aux objectifs communs de sobriété, illustrent toutes les portes d'entrée de l'économie circulaire, en démontrent sa richesse et ouvrent des voies prometteuses, la rendant ainsi plus concrète pour l'ensemble des acteurs publics et privés.

La transcription de l'économie circulaire dans des démarches stratégiques :

Cela a comme autre effet positif de faciliter l'intégration de l'économie circulaire dans les documents stratégiques des partenaires, par exemple, les plans BTP intégreront la notion d'économie circulaire. Le Conseil régional de Bourgogne qui en tant que chef de file du développement économique, a inscrit l'économie circulaire dans la Stratégie régionale de développement économique et d'innovation (SRDEI) votée en juin 2013 et également dans son partenariat financier avec l'ADEME (PECB-CPER).

Dans la stratégie de déploiement de l'économie circulaire, le soutien et l'accompagnement régional sont conduits en synergie entre l'ADEME, le conseil régional et la DREAL, l'ADEME étant le chef de file. Bien évidemment, de nombreux acteurs sont intégrés aux actions.

Ces partenaires variés se sont emparés de ce sujet : du Rectorat aux Jeunes chambres économiques ; l'ADEME ayant apporté un soutien technique et financier afin qu'ils déploient des plans d'actions.

Des actions multi-acteurs sont engagées autour de l'éco conception/éco innovation, le développement des technologies propres et sobres, la prévention et la gestion des déchets. Ces actions coordonnées avec des approches territoriales et sectorielles démultiplient leur efficacité et basculent vers l'économie circulaire.

Les collectivités voient une nouvelle dynamique économique locale, profitable à leur tissu économique.

Permettre le changement d'échelle grâce à l'expertise et aux soutiens financiers de l'ADEME :

Sensibiliser, former, accompagner l'ingénierie de projets et territoriale, accompagner financièrement les investissements : la boîte à outils de l'ADEME est complète et peut être déployée pour chaque projet.

L'ADEME a produit des outils de communication : présentation tous publics, présentation à destination des élus, clip « promotionnel », fiches retour d'expériences sur la méthanisation et prévention pour sensibiliser et susciter des projets.

Des outils techniques sont également mis à disposition : annuaire de la réparation et du réemploi, guides pour la réutilisation de matériaux du BTP...

Actuellement, l'ADEME encourage et soutient les actions permettant une culture de projets intégrés faisant appel à l'intelligence collective.

L'objectif de l'ADEME avec son partenaire le Conseil régional est de renforcer leur accompagnement, de développer des synergies régionales, des coopérations autour de cette transition et d'aboutir à terme à de véritables stratégies de filières organisées autour de l'économie circulaire.

Mardi 16 juin 2015

16 h 30 – 18 h



PARCOURS TERRITOIRES

ATELIER 5

**Intégrer l'économie circulaire
dans les planifications
territoriales**



ATELIER 6
Créer une chaîne de valeur
Autour d'une ressource locale

PROGRAMME

Animateur : Jean-Michel Lobry, Journaliste

- 16 h 30** **GRAND TÉMOIN**
Nouvel'R, inscrire dans le temps le déploiement d'une chaîne de valeur
Nicolas SÉNÉCHAU, Directeur général des services, SMICVAL du Libournais-Haute-Gironde
- Enjeux structurants de l'économie circulaire appliquée à un territoire**
Patricia SAVIN, Présidente, OREE
- Le renouveau de la filière laine en Pays de Saugues**
Véronique GUIRAUD, Chef de projet économie circulaire, MACÉO
- Création d'une filière autour du réemploi des emballages en verre**
Hervé MORTELETTE, Chef de projet, SIAVED
- Transformation des filières agricoles : du champ à la restauration collective**
Jacques LANÇON, Conseiller municipal délégué au développement durable,
Ville de Lons-le-Saulnier
- Une approche dynamique pour faire aboutir des synergies locales autour des déchets**
Léïa ABITBOL, Fondatrice et responsable de projet, ALDERANE
- Vos questions
- 18 h 00** **Fin de l'atelier**

Nouvel'R, inscrire dans le temps le déploiement d'une chaîne de valeur

Nicolas SENECHAU
Directeur Général, SMICVAL
8 route de la Pinière - 33910 Saint Denis de Pile
Tél. : 0618134074 – nicolas.senechau@smicval.fr



I PRESENTATION DU SMICVAL

Le territoire couvert par le SMICVAL rassemble 141 communes réparties sur près de 2 000 km² au nord Est de la Gironde. Le territoire compte plus de 200 000 habitants. Le SMICVAL du Libournais Haute-Gironde assure une prestation d'intérêt général : la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés du territoire. Mais au-delà de l'exécution stricte de ses activités, le SMICVAL s'engage en tant qu'acteur de développement économique du territoire, un acteur responsable qui veille à ne laisser aucune dette sociale, environnementale et économique.

Le SMICVAL développe depuis sa création une gestion multifilière des déchets et il a inscrit sa politique dans un schéma stratégique, « construisons ensemble 2020 ». Ce schéma a valu en 2013 au Smicval d'être lauréat du prix agenda 21 du Conseil Général de la Gironde.

Quelques repères

- **Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet**
- **Le poids de la Tour Eiffel collecté chaque mois (126 000 tonnes en 2014)**
- **1 entrée en déchèterie toutes les 15 secondes et 1 bac levé chaque seconde**
- **Une stratégie multifilière (40 flux)**
- **Les objectifs du Grenelle atteints et dépassés avec 5 ans d'avance**
 - **soit 50% de taux de recyclage et -13,7% de réduction des OMA**
- **250 agents**
- **Budget 40 M€/an**
- **Assure la présidence du Réseau Compost+**
- **Une activité certifiée ISO 14001 depuis 2007 et tous les composts certifiés utilisables en Agriculture Biologique**

II CONSTAT

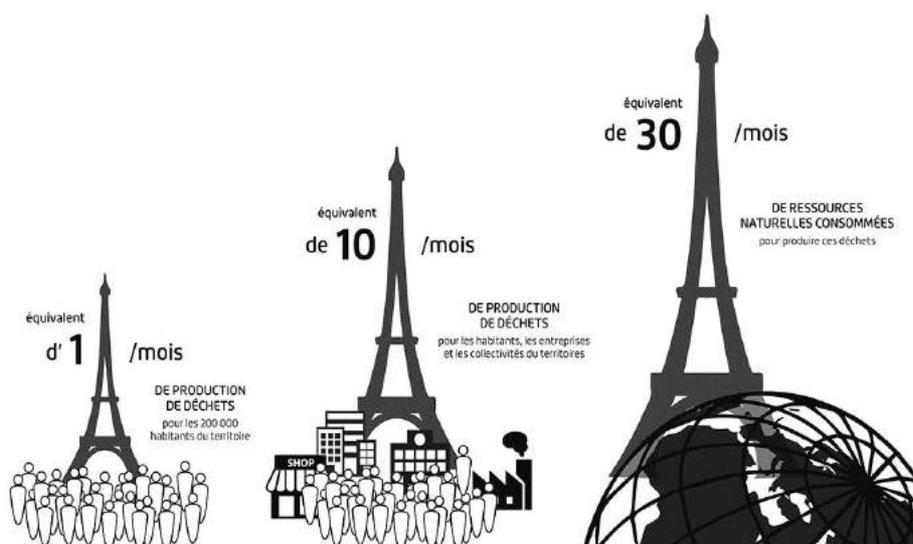
L'économie circulaire se définit comme un système économique qui recherche dans le cycle de vie d'un produit (bien ou service) à diminuer l'utilisation et l'extraction de ressources et à augmenter son utilisation (durée de vie ou changement d'usage). La finalité est de construire de nouveaux modèles économiques, en repensant les modes de consommation et de production au profit d'un plus grand respect des milieux naturels tout en créant des emplois. L'économie circulaire s'oppose à l'économie linéaire (voir définition proposée par l'ADEME). Cette définition s'appuie sur de multiples constats :

→ L'ère de la rareté et des conséquences sociales et environnementales

La période actuelle est marquée par la fin d'une certaine abondance avec la raréfaction des ressources naturelles, la raréfaction de l'emploi et la raréfaction des financements avec des conséquences marquées d'un mode de vie associé à cette abondance, notamment : le réchauffement climatique, la volatilité du prix des matières premières et la précarité énergétique.

→ Des déchets en quantité importante sur le territoire et de fortes tensions sur les ressources

La production de déchets ménagers sur le territoire du SMICVAL s'élève à 646 kg/hab/an de déchets, soit le poids d'1 tour Eiffel par mois. Mais tous secteurs économiques confondus, la production de déchets sur le territoire est 10 fois supérieure, soit la production d'1 tour Eiffel de déchets produite tous les 3 jours. La consommation de ressources associée à cette production de déchets pour fabriquer les biens de consommation et de construction s'élève à 22 000 kg/hab/an, un tonnage 30 fois supérieur à la production de déchets ménagers, soit à l'échelle du territoire du SMICVAL, la consommation en ressources de plus d'1 tour Eiffel par jour.



Production de déchets et consommation de ressources du territoire

→ Un potentiel de prévention et de recyclage important

Au niveau national, 24 millions de tonnes de matières premières de recyclage sont collectées (MPR), dont 14,9 millions de tonnes sont réutilisées dans la production française. Tous matériaux confondus, 42% des matériaux utilisés par l'industrie sont des matières premières de recyclage, l'autre part étant constituée de matières premières primaires.

Sur le territoire du SMICVAL, 1 tonne de déchets ménagers collectés sur 2 est d'ores et déjà recyclée sous forme matière ou organique. En dépit d'un résultat supérieur à la moyenne nationale, le potentiel d'amélioration est important toutes activités confondues (particuliers, professionnels, industriels, viticulteurs, agriculteurs, BTP...).

→ **Le transport et la logistique: une activité pivot**

Le principe de proximité est un objectif inscrit dans la loi. Cette proximité dépend de la nature du flux (circuit très court pour les produits à faible valeur, circuit régional, national, européen voir international pour des produits à forte valeur), mais le principe est de favoriser autant que possible le circuit le plus adapté à la nature du produit en recherchant la plus grande proximité pour fixer l'activité localement et réduire les déplacements et ses impacts environnementaux et économiques associés.

→ **Les collectivités : un maillon de la chaîne**

La production nationale de déchets des ménages et des collectivités représente 40 millions de tonnes, environ 10% du gisement global. Au-delà de cette production de déchets, les collectivités agissent comme de véritables acteurs économiques : la commande publique représente environ 15% du PIB.

→ **Un contenu en emplois favorable à la prévention et au recyclage**

Le contenu en emplois directs des différentes activités de gestion des déchets :

- > Réemploi : 12 tonnes = 1 ETP dans le secteur de l'ESS
155 tonnes = 1 ETP dans le secteur marchand
- > Démantèlement : 200 tonnes = 1 ETP
- > Recyclage textile: 80 tonnes = 1 ETP
(10 bornes d'apport volontaire = 1 emploi , 1 chauffeur = 350 tonnes, 1 trieur= 100 tonnes)
- > Centre de tri : 500 tonnes = 1 ETP
- > Déchèterie : 1 500 tonnes = 1 ETP
- > Centre de compostage : 4 000 tonnes = 1 ETP
- > Enfouissement : 10 000 tonnes = 1 ETP (Source ADEME et SMICVAL)

Ainsi, de façon simplifiée :

10 000 tonnes enfouies = 1 emploi

10 000 tonnes réemployées ou recyclées = 10 à 100 emplois

Une étude de la Commission européenne conclut que chaque point de pourcentage de réduction de la consommation de ressources conduirait à générer 23 milliards d'euros d'activité et entre 100 000 et 200 000 emplois en Europe. Sur la base d'une réduction de 17% de la consommation de ressources, entre 200 000 et 400 000 emplois seraient créés en France (source ADEME).

→ **Une pression économique forte et une attente de maîtrise fiscale**

- Depuis l'année 2000, le prix des métaux dont la raréfaction est avérée a augmenté de 100% à 400% selon les métaux
- Augmentation du prix de l'énergie, électricité : + 42% d'ici 2016
- Facture énergétique d'un logement : 1 700€/foyer
- Facture d'utilisation véhicule : 1 600€/foyer
- Eau : 360 €/foyer
- Déchets : 200€/foyer
- Gaspillage alimentaire : 500 €/foyer
- Pétrole : vers 150 dollars par baril à moyen terme ?

En dépit d'une baisse de fiscalité de 20% en 5 ans au SMICVAL, la maîtrise fiscale demeure une attente forte sur le territoire.

→ **Un cloisonnement des organisations empêchant les rencontres**

Les exemples sont nombreux d'organisations, publiques et privées, se côtoyant sans se connaître, alors qu'elles partagent des problématiques identiques (recherches de filières, recherche d'exutoire, recherche de ressources matières ou énergétiques, recherche d'expériences).

→ **Déchets et énergie : un impact fort pour les entreprises**

Pour les entreprises, la gestion des déchets pèse environ 1% du chiffre d'affaire en moyenne, voire plus selon les secteurs, sans compter les coûts cachés.

La facture du prestataire d'élimination ne représente que la partie émergée de l'iceberg du coût complet des déchets :

- coûts de gestion externe : factures des prestataires pour l'élimination des déchets
- coûts de gestion interne : charges de manutention et de stockage interne des déchets
- coûts de production : achat des matières et consommables dont proviennent les déchets, énergie et main d'œuvre dépensées à les transformer

(Source ADEME)

Le poids du prix de l'énergie dans l'entreprise peut être très supérieur, et la maîtrise de ce poste de dépense constitue pour certaines entreprises un argument de compétitivité.

→ **Une dynamique nationale, régionale et locale pour le développement de l'Economie Circulaire**

Le SMICVAL évolue dans un environnement propice au développement de l'économie circulaire : loi sur la transition énergétique, dynamique de l'Institut de l'Economie Circulaire, feuille de route de la région Aquitaine, plan départemental de la Gironde, Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage et TEPCV (4 lauréats sur le territoire du SMICVAL).

→ **L'économie circulaire, un sujet orphelin sur le territoire mais une véritable volonté politique**

Bien que le sujet fasse consensus et soit propice à la créativité, aucune organisation publique ou privée n'a développé une stratégie sur le territoire. Après un an de rencontres avec les différents acteurs, publics comme privés, une véritable volonté politique s'est exprimée faisant du SMICVAL le leader de la démarche territoriale.

III FINALITES - ENJEUX

→ **Finalités**

Face à ces éléments de contexte, se dégagent des finalités fortes pour le développement de l'économie circulaire, qui apparaît comme une opportunité de développement local favorable à :

- La création d'emplois
- La compétitivité des entreprises
- La préservation des ressources
- La maîtrise des dépenses publiques.

→ **Enjeux**

- Changer la vision des déchets : passer des déchets aux ressources, passer de la réduction des impacts à la création de valeur (aller plus loin que le recyclage)
- Faire coopérer les acteurs en créant des synergies propices à une économie circulaire entre collectivités/entreprises/institutionnels, et en conjuguant les déchets avec les enjeux de la transition énergétique
- Stimuler l'innovation et la création de nouvelles entreprises
- Développer l'insertion par l'activité économique
- Favoriser les circuits de proximité et réduire les transports.

IV L'ORGANISATION TERRITORIALE MISE EN PLACE PAR LE SMICVAL

→ **L'organisation proposée est fondée sur 3 postulats en recherchant à la fois**

- un pilotage politique fort pour conduire la démarche
- deux échelles d'intervention : un pilotage stratégique et une mise en œuvre opérationnelle : des actions opérationnelles menées de front en travaillant d'emblée avec des acteurs motivés, tout en menant des études de fond qui trouveront leur impact à moyen/long terme
- une organisation souple, ouverte (tout le monde est invité) et flexible, organisée mais non contraignante sur le principe que « c'est ceux qui seront présents qui pourront faire », dans le respect de valeurs du territoire.

Pour ce faire, l'animation est structurée à 3 niveaux pour réunir les conditions de la réussite : volonté politique / adhésion des acteurs / ingénierie :

- 1- un **conseil territorial** qui incarne la gouvernance et pilote la stratégie

Réuni une à deux fois par an, il rassemble l'ensemble des acteurs politiques et socio-économiques prêts à s'investir sur le sujet.

- 2- un **réseau local opérationnel** capable d'innovation qui conduira les études

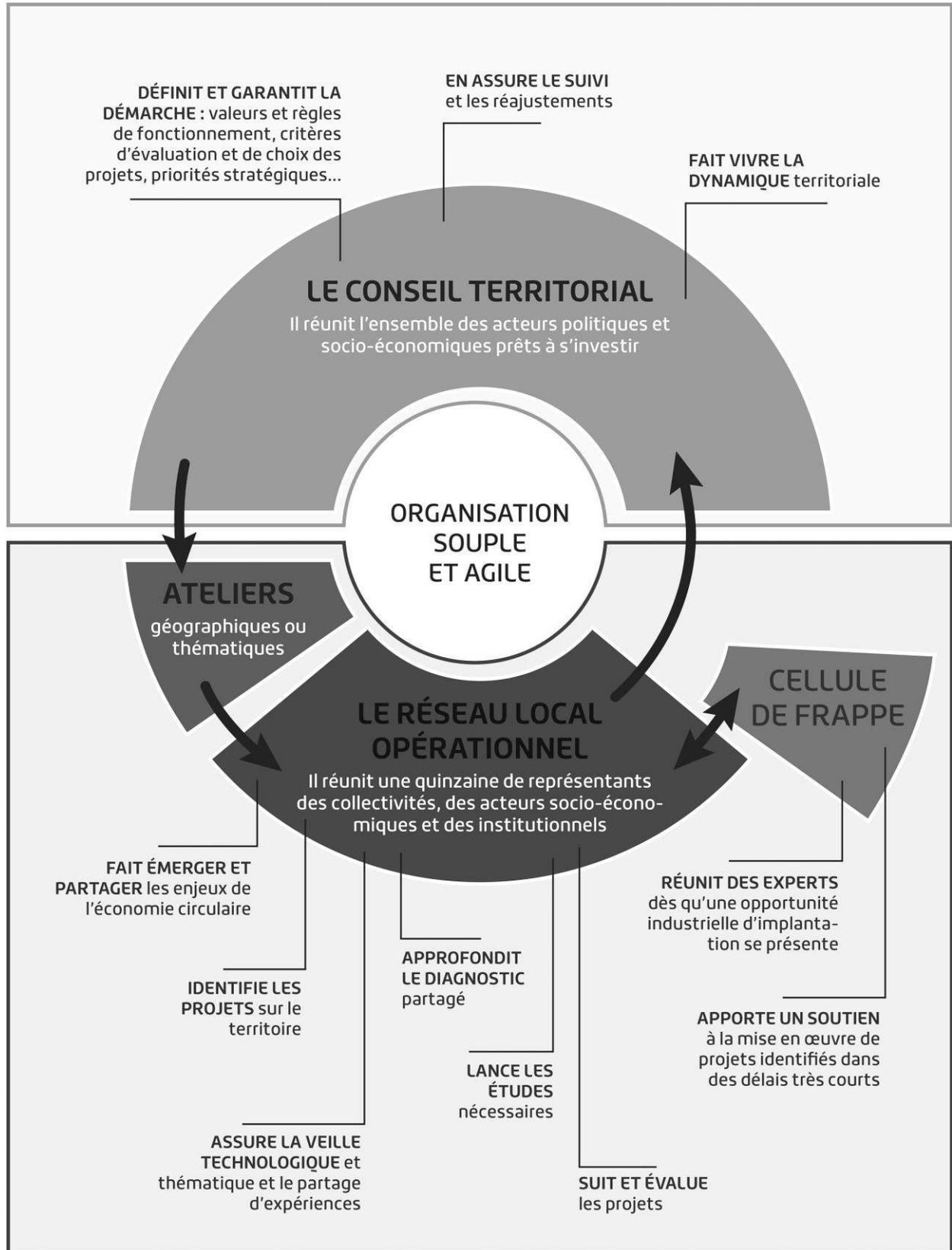
Réuni régulièrement, animé par le SMICVAL, il est composé d'une quinzaine de membres opérationnels choisis parmi les collectivités, les acteurs socio-économiques et des institutionnels permettant de rassembler tous les pans de l'ingénierie de projet nécessaire au développement de projets territoriaux. Sont associés des porteurs de projets et des experts selon l'ordre du jour. Des ateliers de travail thématiques ont été créés pour suivre plus spécifiquement des projets ou études ciblées sur un territoire ou sur une thématique.

- 3- une « **cellule de frappe** » pour répondre aux opportunités et mettre en valeur l'attractivité du territoire

Réunie dès qu'une opportunité se présente, elle réunit des experts techniques sur les thématiques liées aux projets : foncier, juridique, développement économique, ingénierie financière, formation professionnelle...

Cette organisation permet ainsi à la fois de réfléchir et animer la structuration de cette thématique sur le territoire et en même temps, agir dès que les opportunités se présentent pour faire avancer rapidement les projets.

PILOTAGE STRATÉGIQUE



MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

Organisation territoriale de Nouvel'R

→ Les principes d'intervention et les instruments de développement

Les principes d'intervention sont basés sur :

- l'innovation
- l'expérimentation
- le décroissement

Les instruments de développement utilisés :

- la réalisation d'études nécessaires au développement de l'économie circulaire sur le territoire
 - Cartographie des acteurs
 - Diagnostic de flux
 - Etudes d'opportunité
 - Etudes de faisabilité
 - Etudes de marchés
- La veille technologique
- Les actions d'animation de la démarche : forum, journées techniques...
- Les actions de sensibilisation pour acculturer les acteurs : publications, newsletters, site internet, Portail web décliné autour de plusieurs thématiques (annuaire acteurs, bourse déchets...), événementiels, interventions médias...
- Les appels à manifestation d'intérêt
- Les appels à projets doté d'un fond cofinancé (chercher un effet multiplicateur par un cofinancement Caisse des Dépôts et Consignation, Conseil Général, ADEME , Conseil Régional)
- La mise en réseau des acteurs (relais d'informations, porter à connaissance les appels à candidatures d'autres organismes...)
- Une bourse des déchets en ligne
- Un réseau d'habitants bénévoles
- Le développement d'une capacité d'investissements par la création d'une entreprise ad'hoc.

V LES ACTEURS

A ce jour, plus de 500 acteurs politiques et socio-économiques sont identifiés et invités à participer à NOUVEL'R (Collectivités, organismes institutionnels, associations, citoyens, représentants syndicaux, entreprises sociales et solidaires, ESAT, acteurs de développement économique, entreprises et organisations professionnelles, chambres consulaires, enseignement et recherche, acteurs financiers, médias...). Ils sont tous membres du conseil territorial.

VI LE PLAN D'ACTION OPERATIONNEL

A – Les objectifs opérationnels

Les projets visés répondent aux objectifs opérationnels suivants :

→ Décliner les axes fondamentaux de l'économie circulaire

- développer le réemploi, la réparation, la réutilisation, l'écoconception
- accroître le recyclage matière et organique
- favoriser l'écologie industrielle et territoriale
- favoriser l'économie de fonctionnalité et l'économie de partage

→ Favoriser l'implantation d'activités locales

- Assurer une veille technologique
- Accompagner la création d'entreprises et d'activités dans le champ de l'économie circulaire
- Accompagner des projets industriels, dont certains sont déjà pressentis (recyclage du plâtre, méthanisation, chaleur)
- Etudier de nouveaux services créateurs d'activité : réemploi, démantèlement de trains, ateliers de fabrication...

→ Conjuguer déchets et transition énergétique

- Fabriquer des plaquettes bois énergie
- Méthaniser la biomasse

- Fabriquer du CSR (Combustible Solide de Récupération)
- Contribuer à l'usage de produits issus du recyclage comme matériaux de construction
- Intégrer les énergies renouvelables sur le patrimoine du Smicval à titre d'exemple
- Obtenir des certificats d'Economie d'Energie au bénéfice des collectivités du territoire

B – Le plan d'actions

Le plan d'actions 2014 – 2017 est articulé autour de 3 axes :

- **L'animation** de la démarche et la mobilisation des acteurs économiques et du grand public
- La réalisation des **études**
- **La mise en œuvre** des projets

→ **L'animation de la démarche et la mobilisation des acteurs économiques et du grand public**

Elément essentiel pour la réussite de la démarche, l'animation de la démarche a débuté mi 2013. Elle a consisté à présenter le projet, à le partager et à favoriser l'adhésion tout d'abord des élus du territoire puis des acteurs sociaux économiques. Un plan de communication a été déployé avec notamment l'identification de la démarche (marketing territorial et dépôt du nom NOUVEL'R).

→ **La réalisation des études**

Pour mettre au jour de nouveaux projets, des études et des expérimentations sont nécessaires :

- **Une étude de veille technologique** : il s'agit de repérer les technologies innovantes utilisant le déchet comme matières premières destinées à fabriquer un produit de construction ou de consommation, et de déterminer les conditions d'attractivité. La veille technologique consiste à décrire dans une fiche, la technologie, le stade de développement, le tonnage minimum de rentabilité, la zone de chalandise correspondante, la maturité du marché du produit fini, le nombre d'emplois créés, le contact. Cette étude doit débuter en juin 2015.
- **Des études de marchés** : aux éco-industries pressenties lors de la veille technologique sont ajoutées des études de marchés pour de nouveaux produits (granulés bio, granulés bois, terre végétale, ...)
- **Des diagnostics de flux pour la mise en œuvre d'une écologie industrielle territoriale** : il s'agit de faire se rencontrer les déchets des uns et les besoins en ressources des autres, sur les flux à enjeux et les déchets fatals des entreprises (bois, biomasse, granulats...) mais également des collectivités souvent oubliées dans ces démarches. Plusieurs types d'approches seront envisageables : territoriale sur une zone géographique (territoriale ou ZA/ZI), par secteur d'activité, et par filière déchet.

L'idée est de ne pas réaliser d'études territoriales complexes visant l'exhaustivité des déchets et des entreprises, mais de cibler les déchets fatals (ceux qui posent problème et qui n'ont pas d'exutoire satisfaisant) et les secteurs ciblés dans le diagnostic du territoire. Le conseil territorial et le réseau local, après avoir partagé le diagnostic du territoire, ont déterminé (et continueront à le faire) les thèmes prioritaires et les périmètres géographiques des études en s'appuyant que les forces et opportunités du territoire.

- **Des études d'opportunité** : avant l'étude de faisabilité complète, et de façon à rester en veille active, des études d'opportunité simplifiées sont réalisées pour préciser des idées avant de les approfondir plus complètement en phase d'étude de faisabilité. Dès 2014, plusieurs études ont été réalisées : le sur-tri des papiers pour extraire des journaux propices à la fabrication de ouate de cellulose régionalement, le sur-tri des déchets tout-venants collectés en déchèteries, la gestion décentralisée des déchets verts en partenariat avec le monde agricole, la fabrication de CSR (combustible solide de récupération)...
- **Des études de faisabilité lorsque l'opportunité est démontrée** : plus approfondies que les études d'opportunités, il s'agit d'aboutir à la définition de projets lorsque l'opportunité est confirmée. Quelques exemples : dès 2014, ont été étudiées l'organisation du réemploi des déchets sur le territoire, la mise en place de la collecte du plâtre, la mise en place de la collecte des DEEE des établissements publics du territoire, ...
- Dans le domaine de l'économie de fonctionnalité, il s'agira de réaliser une **étude de définition d'une stratégie**.

→ La mise en œuvre des projets

Il s'agit de :

- **Créer un dispositif d'accompagnement à la création d'entreprise dans le champ de l'économie circulaire** : accompagnement de porteurs de projets à la réalisation d'un business plan. Ce dispositif, à développer, rassemblera des compétences multimétiers (SMICVAL, CCI, expert-comptable,...). Un deuxième dispositif, permettant de passer de l'idée à l'action, devra être développé.
- **Etudier la structuration juridique la plus appropriée aux investissements**
Selon la nature des nouvelles activités identifiées par le Syndicat et les autres acteurs publics, le statut d'EPA peut s'avérer moins pertinent dans la phase de mise en œuvre. Aussi, le SMICVAL se laisse la possibilité de créer une nouvelle activité sous un nouveau statut (SEM, SPL, SCOP, SCIC...). Une étude est programmée en 2016.
- **Assurer une veille active sur des projets déjà pressentis** : recyclage des déchets de plâtre, recycleries, fabrication bois énergie, contribution au projet régional CYCLABAT (création d'un bâtiment démonstrateur en produits recyclés).

VII PILOTAGE ET EVALUATION

→ PILOTAGE

Le développement de l'économie circulaire est suivi au travers d'indicateurs de pilotage :

- **Des indicateurs de suivi d'avancement du projet** :
 - Nombre d'opérations engagées
 - Nombre d'acteurs mobilisés
 - Nombre d'entreprises engagées
- **Un indicateur d'engagement des dépenses** :
 - Montant d'engagement des dépenses
 - Recettes et coûts évités
- **Des indicateurs de réussite du projet**
 - Nombre d'emplois créés
 - Taux de recyclage

→ EVALUATION

Au-delà du pilotage, le SMICVAL a fait le choix d'évaluer sa politique publique de développement de l'économie circulaire. L'évaluation des politiques publiques trouve sa place dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques et d'exigence de transparence de la part des citoyens. Elle permet de justifier les impacts attendus et inattendus d'une politique mise en place. Elle vise à évaluer l'efficacité, l'efficience, la pertinence et l'utilité de la démarche. S'agissant d'une évaluation concomitante à la mise en œuvre de la politique publique, il est prévu de réaliser une première évaluation fin 2017, après 3 années pleines de déploiement, puis, si la démarche est reconduite par période biennale.

VIII Des enjeux périphériques à la démarche

- le changement de paradigme déchets ménagers → ressources
- l'évolution des métiers (valoriste, logisticien...)
- la coopération/compétition entre les territoires/les professionnels, les différents acteurs
- la privatisation des gains et la « socialisation » des pertes
- la place de la collectivité (prescripteur ? accompagnateur ?) son statut ?
- l'accès à l'information (numérique, big data, digital...)

A RETENIR

- 120 Tours Eiffel : la production de déchets (ou de ressources) par an sur les 2000 km² du territoire
- un territoire expérimental de déploiement de l'Economie Circulaire visant :
 - > la création d'emplois
 - > l'amélioration de la compétitivité des entreprises
 - > la préservation des ressources
 - > la maîtrise des dépenses publiques
- une gouvernance, souple, agile et innovante
- une coopération territoriale performante (communes, intercommunalités, département, région, services de l'état, entreprises, citoyens, associations...)
- plus de 500 acteurs mobilisés, les atouts du territoire identifiés, des conditions de réussite développées
- 40 actions programmées entre 2014 et 2017
- 3 nouvelles filières en création et plus de 180 emplois supplémentaires ciblés
- une marque déposée : **NOUVEL'R**
- un budget de 700K€ sur 3 ans
- un projet articulé avec la politique de développement économique nationale (Projet de Loi sur la transition énergétique et Institut de l'Economie Circulaire) et régionale (feuille de route « Economie Circulaire » 2014-2016)
- une collectivité en plein changement

« L'ambition de Nouvel'R : transformer les déchets en ressources, et les ressources en emplois »
Alain MAROIS - Président du SMICVAL



Enjeux structurants et facteurs clés de succès de l'économie circulaire appliquée aux territoires

Patricia SAVIN
Présidente d'Orée

42 rue du Faubourg Poissonnière - 75010 Paris
Tél. : 01 48 24 04 00 - savin@oree.org
www.oree.org

La présente note a pour objet de présenter les enjeux structurants et les facteurs clés de succès de l'économie circulaire appliquée aux territoires. Les enjeux et facteurs clés ci-après identifiés résultent tant de l'expérience croisée des adhérents d'ORÉE¹ (entreprises et collectivités locales), des différentes réunions, missions de terrain, etc., que d'une réflexion collective menée dans le cadre de la conception d'un référentiel pour les démarches d'écologie industrielle et territoriale.

Plan de la présente note

Plan de la présente note :

Introduction

- I. Prendre en compte l'approche territoriale d'une démarche d'économie circulaire
- II. Construire un référentiel national pour les démarches d'EIT :
outil opérationnel de développement et progression des démarches
- III. Disposer d'un contexte territorial favorable
- IV. Mobiliser des moyens adaptés
- V. Positionner les démarches d'EIT, les évaluer et permettre l'émergence de nouvelles dynamiques
via notamment des appels à projets.

Introduction

Les approches territoriales de l'économie circulaire, bien que déjà développées et appréhendées par de nombreux acteurs économiques, restent encore au stade embryonnaire face au potentiel de développement à engager. La gestion « cloisonnée » classique des territoires dans des domaines tels que les déchets, l'eau, l'énergie, etc. a aujourd'hui atteint ses limites. Pour favoriser un développement cohérent et efficace les enjeux territoriaux liés à la gestion des ressources doivent être traités dans leur globalité et surtout conserver la dimension systémique des interactions territoriales. L'économie circulaire dans les territoires doit ainsi se démarquer en permettant de mieux appréhender les systèmes dans toute leur complexité et d'identifier les interactions « clés » sur lesquelles il est souhaitable d'agir pour accroître la sobriété et la performance des systèmes territoriaux.

¹ Association multi-acteurs (entreprises et collectivités locales), ORÉE fédère et anime depuis plus de 20 ans un réseau d'acteurs engagés pour échanger et mettre en place une dynamique environnementale au service des territoires. A cet égard, les travaux, colloques et réflexions se structurent autour de 3 priorités : Biodiversité et Economie / Reporting RSE – Ancrage local des entreprises/Economie circulaire (sous forme de 3 approches centrées sur le produit/service/équipement, sur les filières de recyclage et sur le territoire).

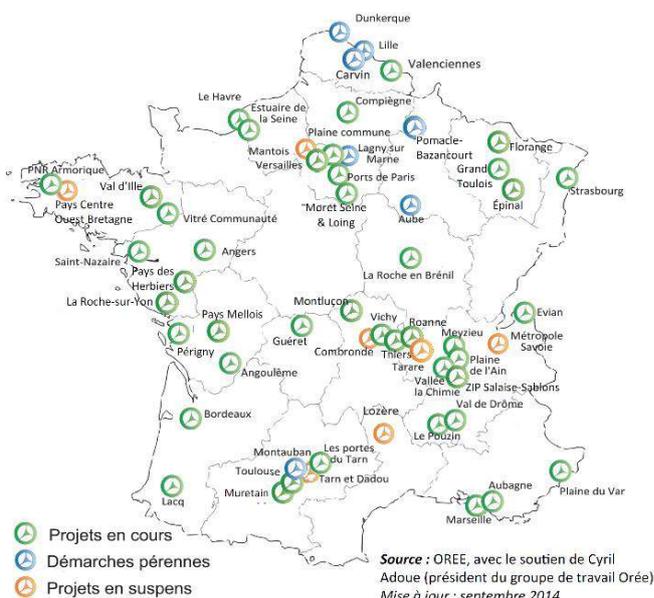
Les démarches d'écologie industrielle et territoriale (EIT) sont ainsi des démarches de long terme qui demandent la mobilisation de moyens humains, financiers, techniques et organisationnels importants et réguliers avant de pouvoir mesurer des impacts économiques, environnementaux, sociaux et territoriaux conséquents. A cet égard, toutes les démarches d'EIT ne sont pas comparables. Les résultats d'une dynamique soutenue financièrement, techniquement et politiquement depuis de nombreuses années seront, à l'évidence, bien différents des résultats d'une initiative récente encore portée par un cercle restreint d'acteurs. Cependant le temps de mise en œuvre d'un projet ne se caractérise pas par sa réussite. Certaines initiatives, bien que très récentes, ont su développer efficacement le sujet et aboutir à des résultats concrets rapidement. Ainsi, comment caractériser le succès d'une démarche et quels en sont les différents facteurs qui déterminent son succès ?

En croisant les dynamiques territoriales de plusieurs initiatives (I), aujourd'hui reconnues en France et à l'international, les réflexions initiées à travers un projet de recherche en cours autour d'un référentiel d'EIT (II) ont permis de mettre en évidence un ensemble de leviers à mobiliser pour garantir le développement d'une démarche pérenne et portée par le plus grand nombre d'acteurs sur le territoire. Ces leviers sont de différentes natures. A la fois politiques, organisationnels ou encore sociétaux, ils doivent permettre de mieux appréhender les vecteurs d'une dynamique positive. On distingue notamment deux leviers majeurs : un contexte territorial favorable (III) et une mobilisation de moyens adaptés (IV). Mises en place et structurées, les démarches d'EIT doivent alors être correctement positionnées, évaluées et dynamisées *via* notamment des appels à projets (V).

I. Prendre en compte l'approche territoriale d'une démarche d'économie circulaire

L'écologie industrielle et territoriale propose de diminuer les consommations de ressources et les rejets liés au fonctionnement de l'économie en bouclant les flux de matières et d'énergie au sein du système de production des territoires. ORÉE recense les retours d'expérience en EIT à travers le *Recueil des démarches d'écologie industrielle et territoriale* (2014) afin de suivre leur évolution et leur progression.

Actuellement, une cinquantaine de démarches d'EIT sont en cours sur le territoire métropolitain (voir la carte ci-contre). Ces initiatives sont de natures diverses et portées par des acteurs économiques variés (zone d'activités, collectivités, PNR...). Bien que de natures très hétérogènes et loin d'être abouties pour la plupart, ces initiatives offrent malgré tout un gisement d'informations pour mettre en exergue les facteurs de réussite qui ont permis leur déploiement et surtout de tendre vers des résultats significatifs !



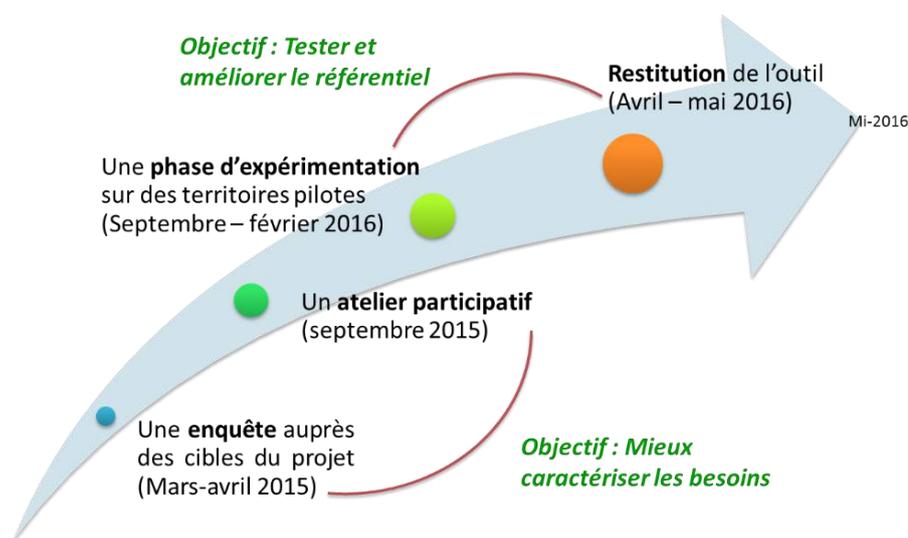
Par son expérience de recherche (notamment COMETHE), d'accompagnement de projets pilotes et de sensibilisation des acteurs, ORÉE a mis en évidence la nécessité d'évaluer la maturité des territoires engagés en EIT. ORÉE, en collaboration avec ses partenaires, s'est alors intéressée aux facteurs de succès de ces démarches. Les éléments illustrés dans la suite de cette note contribuent ainsi à en dégager les enjeux structurants qui permettront de favoriser le déploiement de l'économie circulaire dans les territoires.

II. Construire un référentiel national pour les démarches d'EIT : outil opérationnel de développement et progression des démarches

Pour répondre au questionnaire précédent, ORÉE coordonne, depuis fin 2014, grâce au soutien financier de l'**ADEME** et du **CGDD** (Commissariat Général au Développement Durable), un projet de recherche-action en partenariat avec l'**Université de Technologie de Troyes**, l'**UMR PACTE de l'Université de Grenoble**, le **laboratoire EVS-CRGA de l'Université de Lyon** sur la construction d'un référentiel national pour les démarches d'EIT. Ce futur outil opérationnel pourra contribuer au développement et à la progression des démarches d'EIT, en ce qu'il :

- formalisera un cadre commun pour suivre l'évolution des démarches et identifier les pistes d'amélioration pour chacune d'elles ;
- offrira une opportunité de valorisation des démarches exemplaires ;
- représentera un nouveau moyen de repérer les territoires engagés et adapter au mieux les accompagnements.

Le projet se déroulera jusqu'en 2016. La figure ci-dessous illustre les grandes phases du projet qui contient notamment une enquête à destination des acteurs de terrain, un atelier participatif qui aura lieu en septembre 2015 ainsi qu'une phase d'expérimentation auprès de 4 territoires pilotes.



A travers ce projet, le groupe s'attache notamment à analyser les retours de terrain et surtout leurs facteurs de succès avec pour ambition de viser une durabilité forte. En ce sens, ces travaux enrichissent la réflexion d'ORÉE sur les leviers à mobiliser et mettre en œuvre sur les territoires.

III. Disposer d'un contexte territorial favorable

- **Assurer un portage politique et préférer une gouvernance territoriale solide et cohérente**

Pour assurer des résultats et une pérennité à la démarche, il convient de trouver les appuis politiques auprès d'élus sensibilisés et motivés sur le sujet. En effet, un portage politique fort favorise la mise en route des initiatives et impulse de manière efficace la dynamique sur le long terme.

La qualité des relations entre les élus et les acteurs économiques est également fondamentale. De nombreuses initiatives prouvent l'importance du relationnel historique pour construire des ambitions partagées entre les entreprises et les collectivités. Ce relationnel sera garant d'une atmosphère de confiance et de partage qui s'avérera indispensable pour mobiliser les acteurs économiques.

Ainsi, toute nouvelle initiative doit prendre en compte le contexte territorial, s'inscrire dans les politiques locales, profiter des réseaux d'acteurs qui fonctionnent et des institutions légitimes. Les politiques régionales et départementales sont indispensables pour assurer le déploiement et la pérennité d'une démarche. Elles peuvent également permettre de mobiliser des financements pour des actions locales portant des objectifs régionaux traduits dans des documents planificateurs (schémas régionaux, départementaux...).

C'est notamment le cas de la Région Rhône Alpes qui a engagé depuis plusieurs années des actions de soutien et de financement pour impulser et pérenniser les démarches d'EIT.

Illustration

Pour inciter les acteurs économiques à s'engager, le Conseil régional Rhône Alpes a d'abord mis en place des aides individuelles, qui ont été remplacées progressivement par des actions collectives. En 2011, elle a lancé une 1ère expérimentation d'EIT sous forme d'un état des lieux des synergies possibles sur des territoires emblématiques rhônalpins. Puis pour prolonger cette action, la Direction du Climat, de l'Environnement, de la Santé et de l'Energie (DCESE) a lancé un appel à projet (AAP) en juin 2013 en partenariat avec l'ADEME. Deux territoires ont été sélectionnés l'AIMR et la Biovallée®. Actuellement un nouveau dispositif est en cours. Lancé en avril 2015, l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) régional devra permettre de recruter de nouveaux territoires motivés, mobilisés et engagés.

- **S'appuyer sur des acteurs clés du territoire et profiter des démonstrations réussies sur des territoires voisins**

Des acteurs clés peuvent également être mobilisés pour légitimer et porter fortement la démarche auprès de nouvelles cibles. Il peut s'agir d'une entreprise reconnue sur le territoire qui s'engage à multiplier les partenariats avec de nouveaux acteurs économiques et qui fournira un gisement important de matières à valoriser ou d'opportunités de mutualisations.

Par ailleurs, la présence d'initiatives réussies sur un territoire à proximité peut également être un facteur d'attractivité et de dynamique. Si un territoire voisin, présentant un contexte et des problématiques proches a des résultats concrets sur son territoire, l'intérêt de dupliquer la démarche sera évident.

IV. Mobiliser des moyens adaptés

- **Assurer une animation soutenue et régulière**

L'organisation de l'action collective est une problématique clé dans les démarches, mais aucun modèle ne pourrait prétendre s'appliquer à tous les contextes et à tous les objectifs.

Dans un premier temps, il est majeur que les actions soient structurées autour d'objectifs clairs et partagés par l'ensemble des entreprises, des collectivités ou tout autre partenaire. Il peut par exemple s'agir de répondre à des problématiques économiques locales en relançant un secteur d'activité historique ou de répondre à une demande sociale pour une meilleure qualité environnementale.

Dans un second temps, l'initiative doit veiller à garantir une animation soutenue. Celle-ci doit contribuer à créer du lien entre les acteurs impliqués pour favoriser la confiance nécessaire au développement de la culture partenariale. Par exemple, la mise en place de groupes de travail peut-être judicieuse. Ils permettent en particulier aux entreprises d'échanger sur des problématiques précises, d'identifier des besoins communs, des opportunités de synergies, des projets d'innovation et surtout de se connaître. Bien entendu, un tel portage technique et organisationnel demande la mobilisation de ressources humaines. Ainsi, de nombreuses démarches ont mobilisé une personne pour la gestion et l'animation du projet : organisation des réunions, suivi de la collecte des données, communication et sensibilisation, évaluation et suivi de la démarche... Selon le contexte, il peut s'agir d'un poste mobilisé dans une collectivité, une association, une chambre consulaire, etc. Une nouvelle structure (tel un club d'entreprises dédié) peut être créée pour porter la démarche et assurer son développement et sa pérennité. Enfin, l'objectif d'une telle animation est également de proposer des solutions qui intègrent des modèles économiques intéressants pour les entreprises et qui les poussent à s'investir et à innover dans des procédés et/ou démarches plus vertueuses. L'exemple de La Green Valley (voir encadré ci-contre) témoigne de la mise en place d'une animation adaptée aux contraintes et enjeux locaux tout en assurant un modèle économique viable.

Illustration

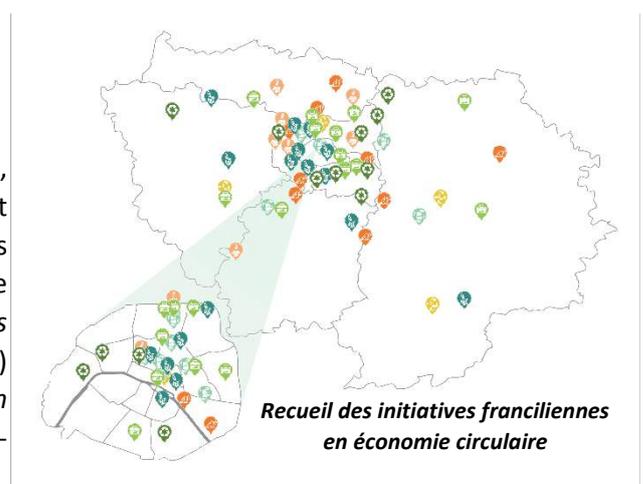
La « Green Valley » située sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, dans les Vosges a développé autour du site du papetier norvégien, Norske Skog Golbey, un écosystème qui contribue au développement économique du territoire, en développant les échanges (matières, énergie, compétences), en mutualisant les actifs (logistique, infrastructures, immobilier, chaudière biomasse) et les savoir-faire (achats, ressources, maintenance, management) et en créant de nouveaux business (valorisation des matières 1ères, valorisation des molécules dans la chimie verte). Cette dynamique est soutenue à la fois par les acteurs de la Green Valley, les entreprises, la Société d'Economie Mixte d'Epinal-Golbey qui a apporté les fonds d'amorçage et de capital ainsi que le cluster EcoDev qui apporte l'équipe d'animation, des idées et accompagne la mise en œuvre des synergies.

- **Mobiliser des ressources locales ou externes**

Les réseaux d'entreprises, acteurs publics, institutions de recherche déjà sensibilisés aux enjeux portés par l'EIT, formeront un pool d'agents facilement mobilisables pour s'impliquer dans la démarche collective, donner de leur temps et partager des savoir-faire et des informations. Cette motivation sera d'autant plus évidente qu'ils auront conscience des potentialités de l'EIT et des résultats qu'ils peuvent espérer.

Mais rien n'empêche d'aller chercher plus loin et de s'inspirer de toutes les initiatives pour identifier soi-même les leviers qui peuvent correspondre à sa propre démarche.

Le partage d'expériences, le retour de bonnes pratiques, la recherche de bonnes idées extérieures sont indispensables à la montée en compétence des porteurs de projets. De nombreux documents de recensement de ces initiatives existent, par exemple « le Recueil des démarches d'écologie industrielle et territoriale »² (2014) ou encore le « Recueil des initiatives franciliennes en économie circulaire »³ (2015) réalisés par ORÉE (voir ci-contre).



² Voir page 1 – Document téléchargeable sur le site oree.org / économie circulaire/ressources

³ Ce [recueil cartographique](#) téléchargeable sur le site oree.org / économie circulaire/ressources. Il a été financé par la DRIEE Ile-de-France et réalisé par ORÉE en partenariat avec le comité francilien (la DRIEE Île-de-France, l'ADEME Île-de-France, l'ARENE, la DIRECCTE, l'IAU, ETD, le conseil régional d'Île-de-France, Paris Région Entreprises, la Mairie de Paris, l'ORDIF, le TEDDIF et ORÉE).

V. Positionner les démarches d'EIT, les évaluer et permettre l'émergence de nouvelles dynamiques *via* notamment des appels à projets.

Les principaux facteurs pouvant assurer le succès d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale ont donc été cités ici. Ces différents enjeux structurants doivent, comme cela a été énoncé, être couplés avec une réflexion sur les caractéristiques locales. En effet, les déclinaisons opérationnelles de ces projets d'EIT seront propres à chaque territoire, car comme pour toute démarche prônant un développement territorial durable, il n'existe pas de modèle clés en main.

En définitive, au regard des facteurs de succès à atteindre, le porteur d'une démarche d'EIT devra analyser sa situation présente et à venir pour s'évaluer et suivre sa progression. Dans ce cadre, les porteurs de projet pourront utiliser le futur référentiel, évoqué précédemment, pour se situer par rapport aux objectifs de l'EIT et identifier, au regard d'une palette de moyens et ressources mobilisables, la marge de progression possible pour sa démarche.

Enfin, il est important de souligner que la mesure du succès n'est rien sans territoires et acteurs volontaires et engagés pour initier une démarche d'EIT. Actuellement en France, de nombreux appels à projets permettent un soutien technique, financier, organisationnel et favorisent ainsi le déploiement des démarches. Il est donc indispensable de maintenir cette dynamique qui permet de stimuler les territoires. D'autre part, à l'échelle nationale, il conviendrait d'adapter un dispositif tel que l'appel à projet « Zéro gaspillage Zéro déchet » pour inciter les collectivités territoriales à engager des actions concrètes bénéficiant d'une reconnaissance nationale. Des contrats de partenariat entre Etat/entreprises et collectivités pourraient également participer à cet enjeu.

Plus d'informations : www.oree.org

Le projet Pôle Laine en Pays de Saugues

Véronique GUIRAUD

Chef de projet Economie Circulaire, Macéo

14 Avenue Léonard de Vinci – 63000 Clermont-Ferrand

Tél. : 04 27 04 51 42 - v.guiraud@maceo.pro

- **Genèse du projet**

La Communauté de Communes du Pays de Saugues est un territoire rural de 400km² environ, situé en Haute Loire, dans le Gévaudan, qui regroupe 16 communes pour 4200 habitants.

L'élevage ovin, la laine et sa transformation font partie du patrimoine et de l'histoire du territoire. Les activités de transformation sont longtemps restées artisanales, pratiquées au sein même des fermes, avec notamment la production du cadis, étoffe tissée, proche de la bure. Cette production, qui procurait des revenus complémentaires aux éleveurs de moutons, s'est fortement réduite dans la seconde partie du 18^{ème} siècle, notamment concurrencée par le développement de l'industrie du coton.

Passées au stade de petite industrie artisanale au 19^{ème} siècle, les activités de transformation lainière subsistantes dans le Gévaudan, en concurrence notamment avec celles du nord de la France puis la production internationale, ont progressivement disparu.

Héritage de ce passé lainier, restent présentes sur le territoire du Pays de Saugues, 2 activités de transformation : l'entreprise Laurent laine, qui est l'un des 2 derniers laveurs de laine encore en activité en France et qui fabrique également des articles de literie en laine (matelas, couettes,...), et les Ateliers de la Bruyère, association d'insertion par l'activité économique, qui pratiquent depuis 10 ans une activité de feutrage de la laine.

La bonnèterie (fabrication d'articles en maille) Gérard Page, a fermé ses portes en 2011. Les machines sont en voie de récupération par les Ateliers de la Bruyère dont l'objectif est d'en remettre certaines en marche pour travailler les laines locales et d'en faire également une utilisation muséographique.

L'élevage ovin est une activité importante sur le territoire, avec un cheptel de 32 000 moutons et la tenue hebdomadaire d'un marché aux ovins, 4^{ème} à l'échelle nationale.

Pour les éleveurs cependant, la laine est aujourd'hui considérée comme une charge plutôt que comme une source de complément de revenu, son prix de rachat couvrant à peine celui de la tonte.

Le tourisme se développe sur le territoire depuis quelques décennies, grâce notamment à la présence du Chemin de Compostelle. La saison touristique, avec les prestations et activités proposées aujourd'hui aux touristes, se concentre cependant sur une période estivale trop courte pour être un véritable levier de développement pour le territoire.

D'une manière générale, le territoire souffre du faible développement des activités économiques, voire de leur déclin, le public féminin étant plus particulièrement touché.

En 2012, un programme de recherche-action, intitulé « Développement d'un projet de coopération territoriale pour la structuration d'un pôle laine en Pays de Saugues » a été retenu par le Conseil régional d'Auvergne dans le cadre de son appel à projets dans le champ de l'innovation sociale.

Ce programme a été mené par le CERAMAC, laboratoire de géographie de l'Université Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand, et un groupement d'acteurs du Pays de Saugues coordonné par les Ateliers de la Bruyère en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Saugues et l'association de préfiguration du Parc Naturel Régional des Sources et Gorges du Haut-Allier.

Ce programme a conclu en 2013 à l'intérêt d'un projet de coopération territoriale pour la construction d'un pôle laine en Pays de Saugues articulé autour de 2 axes :

- ✓ Un axe production, transformation et commercialisation, clairement tourné vers la production pour relancer une filière en déclin et impliquant l'ensemble des acteurs, des éleveurs aux transformateurs.
- ✓ Un axe patrimonial, culturel et touristique, visant à la sauvegarde et au partage du patrimoine matériel et immatériel en relation avec la laine.

- **Présentation de Macéo, rôle dans le projet**

Fin 2013, tout en ayant d'ores et déjà lancé certaines actions identifiées dans le programme de recherche-action, il est apparu nécessaire aux acteurs du territoire de s'appuyer sur une ressource complémentaire, pour les aider à conduire de manière plus structurée leur projet. Ils avaient notamment identifié des difficultés de gouvernance du projet, ainsi que des besoins en animation et ingénierie technique et financière. Un appel d'offres, porté par la Communauté de Communes, a été lancé dans ce but.

Macéo est une association de développement économique opérant sur les territoires du Massif central et ayant pour objet d'imaginer et expérimenter un développement économique durable et territorial. Elle assure la gestion de projets innovants et interrégionaux dans des thématiques variées : écoconstruction, économie circulaire, TIC, tourisme, transmission/reprise d'entreprises, énergie, etc.

S'appuyant sur son expérience en écologie industrielle et territoriale, Macéo a répondu à l'appel d'offres du Pays de Saugues et a été retenu pour les accompagner afin de :

- ➔ Co-construire une vision commune du Pôle Laine et élaborer un plan d'action pour la concrétiser,
- ➔ Mettre en place la gouvernance de coordination du projet,
- ➔ Assister les Maîtres d'Ouvrage des actions : ingénierie financière et technique, animation de groupes de travail, mobilisation de compétences extérieures, ...

- **Gouvernance**

Début 2014, les partenaires locaux intéressés et impliqués dans le projet sont :

Les Ateliers de la Bruyère, la Communauté de Communes du Pays de Saugues, la Commune de Saugues, l'entreprise Laurent Laine, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Haute Loire, la Chambre d'Agriculture de Haute Loire, l'APIV43 (association d'éleveurs ovins de Haute Loire), le SMAT du Haut Allier, l'ARDTA (Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne) et la DDT43.

Une 1^{ère} gouvernance du projet est rapidement mise en place sous forme d'un Comité de Pilotage, réunissant les élus et les dirigeants des structures partenaires ci-dessus (à l'exception de la DDT43), et d'un Comité technique, réunissant les techniciens de ces structures.

Cette gouvernance va notamment s'engager dans le travail de formalisation d'une vision commune et de construction du plan d'action décrit dans le paragraphe suivant.

Au cours de ce travail collectif, est apparu l'intérêt de mettre en place une gouvernance plus formelle, sous forme d'une association loi 1901, dédiée à la mise en œuvre du projet Pôle laine. Cette association s'est constituée le 18 mars 2015, à l'issue d'une Assemblée Générale qui a validé les statuts et élu le 1^{er} Conseil d'administration.

L'association Pôle Laine du Pays de Saugues a pour objet de promouvoir, développer et structurer une filière laine sur le territoire du Pays de Saugues, dans ses dimensions agricoles, économiques, sociales, culturelles et touristiques et en respectant une démarche de développement durable. Elle assurera notamment l'animation et la coordination des actions, veillera à leur cohérence, dans un objectif de co-valorisation des acteurs et de leurs activités et accompagnera et assistera les Maîtres d'Ouvrage des différentes actions.

Afin d'assurer l'engagement de l'association dans le développement d'un projet de développement territorial avec et pour les acteurs économiques locaux, il a été fait, par les partenaires fondateurs de l'association, le choix de réserver la qualité de membre actif de l'association aux personnes, physiques ou morales, publiques ou privées, ayant, sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saugues, une activité en lien avec l'objet de l'association.

Ces membres actifs se répartissent en 4 collèges :

- ➔ Collège Producteurs : adhérents dont l'activité principale contribue à la production de la ressource Laine,
- ➔ Collège Transformateurs : adhérents dont l'activité principale contribue à la transformation de la Laine,
- ➔ Collège Promoteurs : adhérents qui, par leur activité professionnelle ou individuelle, vont contribuer à la commercialisation, promotion de la Laine produite et transformée sur le territoire,
- ➔ Collège Acteurs Publics : acteurs publics intervenant sur le territoire.

- **Formalisation d'une vision commune et d'un plan d'action à long terme**

Début 2014, pour réaliser cette tâche, Macéo a proposé aux membres du Comité de Pilotage initial de s'appuyer sur la méthode PAT-Miroir©, dédiée au management des projets complexes multi-acteurs.

Cette méthode propose, après formalisation d'une vision commune d'un projet, de faire s'exprimer, dans un cadre de travail collectif, les craintes (ou Peurs), les attentes (ou Attraits) et les enjeux (ou Tentations) que ce projet peut susciter chez les différentes parties prenantes.

Dans un second temps, ce même groupe de parties prenantes construit collectivement un plan d'action, basé sur la prise en compte de ces P(eurs).A(ttraits).T(entations), permettant d'atteindre tous les objectifs souhaitables, tout en évitant les blocages et les conflits.

Pour le projet Pôle laine, ce travail a permis de construire la vision commune et le plan d'action ci-dessous :

➔ Vision commune du Pôle Laine, telle que formulée par la Comité de Pilotage :

Projet de développement territorial cohérent dans lequel chacun des acteurs s'engage pleinement pour faire converger les visions et objectifs des différents acteurs du projet, dans une démarche collective, visant à (re)créer du lien entre les acteurs et à reconnaître la valeur de leurs activités et enrichir le travail déjà effectué suivant les 2 grands axes dégagés :

Production, transformation et commercialisation :

- ✓ Faire de l'insertion une véritable activité économique et de développement du territoire,
- ✓ Susciter de nouvelles activités économiques et conforter celles qui existent,
- ✓ Ramener de la plus-value sur le territoire, à toutes les étapes de la filière locale, des exploitations ovines aux entreprises de transformation et de commercialisation

Patrimoine, culture et tourisme :

- ✓ Construire des produits et des synergies touristiques autour de la laine, spécificité du Pays de Sauges,
- ✓ Collecter, préserver et valoriser le patrimoine matériel et immatériel autour de la laine.

➔ Plan d'action :

Une soixantaine d'actions, réparties selon les axes ci-dessous, sur 4 horizons temporels (très court terme (6 mois), court terme (1 an), long terme (2 ans) et très long terme (5 ans)) :

Axe 01 : Développer les activités économiques de production et transformation autour de la laine sur le territoire

- 01.01 : Structurer la filière laine
- 01.02 : Développer la filière Laine
- 01.03 : Innover pour la filière Laine
- 01.04 : Dynamiser la commercialisation des produits
- 01.05 : Accompagner le volet RH du développement de la filière

Axe 02 : Développer les activités touristiques du territoire en synergie avec les activités de la laine et le patrimoine local :

- 02.01 : Développer les synergies autour des activités économiques de la filière laine
- 02.02 : Développer les activités touristiques en lien avec le patrimoine
- 02.03 : Innover dans l'offre touristique et se différencier
- 02.04 : Sauvegarder, valoriser et s'appuyer sur le patrimoine historique et culturel du territoire

Axe 03 : Piloter, animer, gérer collectivement et de manière cohérente le projet Pôle :

- 03.01 : Mettre en place une gouvernance collective
- 03.02 : Garantir l'engagement de chacun dans le projet collectif
- 03.03 : Faire du Pôle Laine un projet de territoire pour (re)créer du lien et mobiliser toutes les énergies
- 03.04 : Faire du Pôle Laine un marqueur identitaire pour le territoire et l'ensemble de ses activités
- 03.05 : Mettre en place une gestion efficace des financements, orientée vers l'opérationnel

- **Les actions en cours**

Sur la base de cette vision partagée et du plan d'action qui en a découlé, et comme prévu dans les statuts de l'association nouvellement constituée, des groupes de travail se sont constitués pour poursuivre et/ou pour lancer les actions prévues.

Ces Groupes de Travail sont ouverts aux membres de l'association qui peuvent s'adjoindre la collaboration de personnes non membres, qualifiées pour le sujet traité.

Les membres de chaque groupe de travail nomment en leur sein un coordinateur qui rendra compte au Conseil d'Administration, chargé de veiller à la cohérence de l'ensemble.

Les principales actions terminées ou en cours sont :

- ➔ La création de l'Association Pôle laine,
- ➔ L'utilisation de la laine de mouton comme isolant pour les nouveaux locaux des Ateliers de La Bruyère (ancienne usine, en cours de réaménagement),
- ➔ La création d'un espace muséographique et d'un atelier conservatoire, dans les locaux des Ateliers de la Bruyère
- ➔ L'organisation en novembre 2015 d'un colloque européen sur le lavage de la laine, en partenariat avec l'Atelier, Association Textile Européenne de Liaison, d'Innovation, d'Echange et de Recherche et Lainamac, Laines et Fibres Textiles Naturelles du Massif Central.
- ➔ La formation/sensibilisation des éleveurs à la tonte pour une meilleure valorisation de la laine
- ➔ L'appui à l'entreprise Laurent Laine pour renforcer et développer ses activités de lavage et matelasserie
- ➔ Création d'un séjour touristique « du mouton au pull ».

- **En conclusion**

Fin 2013, l'intérêt et la faisabilité du projet Pôle Laine avait été démontrés par le programme de recherche-action mené avec le CERAMAC. Un leader, Les Ateliers de la Bruyère, s'était engagé dans des actions concrètes et avait mobilisé un premier groupe d'acteurs locaux.

Pour différentes raisons, le projet peinait cependant à prendre corps : les Ateliers de La Bruyère, qui avaient coordonné la recherche-action, pas plus qu'aucun des autres acteurs mobilisés, n'avaient ni la volonté ni la légitimité pour en prendre le leadership ; pour exister ce projet ne pouvait être que collectif et transversal et mobiliser le plus largement possible les parties prenantes intéressées ; ces parties prenantes devaient partager leurs attentes vis-à-vis d'un tel projet pour en construire une vision commune et s'engager collectivement.

C'est notamment à la construction de ces conditions favorables qu'a travaillé en 2014 le groupe des partenaires initiaux.

Le travail autour de la vision commune et du plan d'action a permis à chacun des partenaires d'exprimer ses attentes, mais également ses craintes et ses difficultés, permettant à chacun de s'engager objectivement.

L'association Pôle Laine qui s'est créée permet une gouvernance collective, se porte garante des objectifs, coordonne les actions et veille à leur cohérence.

L'importance de ce temps, consacré à la constitution de l'écosystème d'acteurs et de sa gouvernance, à la réflexion collective sur les objectifs, au partage des attentes et des ressentis suscités par le projet proposé, est souvent sous-estimée dans la mise en œuvre des projets de développement territorial, alors que ce travail permet de construire la confiance entre les acteurs, enrichit souvent le projet initial et lui donne des bases solides sur lesquelles s'appuyer.

Rapporter ses emballages en verre, ça rapporte à tous !

Une nouvelle façon de collecter les emballages en verre pour plus d'efficacité et une diminution des coûts pour les collectivités

Hervé MORTELETTE
Responsable du Programme Boréal, SIAVED
5, route de Louches – 59282 Douchy-les-Mines
Tél. : 03 27 43 44 45 – contact@programme-boreal.org

I. Le contexte

a. La présentation du Programme Boréal

Le Programme Boréal, Programme Local de Prévention des Déchets est né d'un partenariat entre **13 collectivités territoriales** : le Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED) réunissant la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH), la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO) et le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures



Schéma 1 : Cartographie du territoire du Programme Boréal

Ménagères de l'Est Cambrésis (SYCTOMEC) ainsi que les Communautés d'Agglomération Valenciennes Métropole (CAVM) et de Cambrai (CAC), les Communautés de Communes du Pays Solesmois (CCPS), de l'Espaces Sud Cambrésis (CCESC), de l'Ouest Cambrésis (CCOC), de Sensescaut (CCS), de la Vacquerie (CCRV) et de Haute Sambre Bois l'Évêque (CCHSBE), de la Vallée de Vincy (CCRVV) et la Communauté de Communes Rurales de la Vallée de la Scarpe (CCRVs).

En 2011, les 13 collectivités ont signé une **convention de mandat** pour permettre au SIAVED de porter le Programme Local de Prévention des Déchets sur l'ensemble de leur territoire, le Programme Boréal. Unique porteur du projet, le SIAVED gère ainsi financièrement et administrativement le programme. Afin de compléter

l'identité de ce territoire uni autour d'un programme commun, un nom fort de sens a été retenu : Programme Boréal. Ce sigle signifie Baisse des Ordures RESiduelles par l'Action Locale.

Le groupement permet aux collectivités d'**agir ensemble** sur le bassin de vie Hainaut-Ostrevent-Cambrésis, plus précisément **partout où il y a un gisement de déchets** : écoles, entreprises, lieux d'achats et de consommation, domicile.

Suite aux réformes territoriales, la géographie du territoire a évolué. Le Programme Boréal regroupe **aujourd'hui 218 communes, soit 7 intercommunalités et 577 690 habitants.**

b. Du diagnostic à la mise en œuvre d'actions pour de bonnes pratiques

Dès 2011, le Programme Boréal a entamé une importante phase de diagnostic, notamment à travers une caractérisation des ordures ménagères selon le référentiel MODECOM et un sondage IPSOS réalisé auprès de 1 000 habitants sur leur connaissance des bonnes pratiques. Le sondage révèle que 93% des habitants du Hainaut-Ostrevent-Cambrésis sont mieux sensibilisés à la question du tri des déchets que la moyenne française (86%). A l'inverse, ils ont encore des lacunes concernant les gestes destinés à réduire la quantité de déchets (38% sur le Programme Boréal ; 87% moyenne nationale). Par exemple, 36 % des habitants pratiquent le compostage des déchets végétaux.

Autres conclusions :

- 72 % se sentent bien informés sur la composition, le mode d'emploi et les dangers de certains produits ménagers utilisés au quotidien et 68 % ne souhaitent pas participer à des rencontres d'information sur les dangers et les alternatives naturelles des produits ménagers.
- 68 % sont prêts à ramener au lieu d'achat (magasin, producteur local) les bouteilles consignées en échange d'une compensation financière ou d'un bon d'achat.



Schéma 2 : Caractérisation des OMA. 402 kg/ pers/an

En parallèle de cet état des lieux, des comités de concertation ont été formés avec divers acteurs volontaires : associations, collectivités, entreprises ou simplement citoyens soucieux d'agir. De cette collaboration est né un programme de 25 actions autour de différents thèmes :

- **Le changement du comportement d'achat** : animations éco-consommation dans les écoles, centre sociaux et les comités d'entreprises, distribution de carnets de courses ;
- **L'exemplarité des collectivités** : diffusion de l'autocollant « stop-pub » dans chacune des mairies, promotion de gobelets réutilisables lors d'événements, gestion des espaces verts respectueux de l'environnement, accompagnement à l'utilisation de produits plus respectueux de l'environnement ;
- **La promotion du compostage** : avec la formation de 300 guides composteurs ainsi que la mise à disposition de composteurs pour les particuliers ; installation de plateforme de compostage collectif, etc. ;
- **La lutte contre le gaspillage alimentaire** : accompagnement personnalisé de collèges pilotes (réalisation d'un diagnostic, mise en place d'outils, rencontre avec les chefs de cuisine, etc.), exposition itinérante « En faim de compte » ;
- **Le réemploi des emballages en verre** : organisation de la filière du réemploi des emballages en verre et installation d'une unité de lavage, promotion des produits locaux (bières) ;
- **La gestion et la valorisation des encombrants** : mise en place du tri des encombrants au sein des habitats collectifs, organisation du Village du Réemploi et de la Récup' ;
- **La toxicité et la nocivité des déchets dangereux** : réalisation de brochures « Cartable sain » et « Enquête au cœur des produits dangereux », Cycle annuel de conférences Santé-Environnement.

c. Les objectifs

- Réduire de 7 % en 5 ans les Ordures Ménagères Assimilées (OMA) soit **28 kg/hab/an**
- Réduire la **toxicité des déchets**
- Impliquer des acteurs locaux d'horizons différents pour définir ensemble des **actions cohérentes à l'échelle locale**.

d. L'équipe

- 1 responsable : Hervé MORTELETTE, anime l'équipe, donne une cohérence à l'ensemble des actions du Programme et du territoire et pilote les projets innovants (réemploi des emballages en verre, réflexion sur la méthanisation des bio-déchets, etc.)
- 2 chargées de mission : Vanessa GUIGNANDON dont les principales missions portent sur la toxicité des déchets et la consommation responsable. Anne-Flore EMPIS travaille sur le gaspillage alimentaire avec l'accompagnement des collèges et la formation des agents des espaces verts sur la réduction des déchets.
- 1 chargé de mission : Frédéric BERNARD est en charge de la thématique compostage et jardinage au naturel.
- 1 chargée de communication : Charlotte DHAVELONS dont les principales missions sont la réalisation de l'ensemble des supports de communication (presse, print, web, etc.) et des éco-événements (comités, village du réemploi, etc.).

II. Les kiosques de reprise des emballages en verre

a. Le constat est édifiant

Les emballages en verre pèsent lourd dans nos poubelles. Sur le territoire du Programme, **chaque habitant jette plus de 50 kg de verre par an** (Modecom réalisée en 2011). Sans compter les nombreuses bouteilles qui polluent l'espace public et jonchent le bord de nos routes et de nos champs.

Paradoxalement, chaque année des **millions de bouteilles en verre sont cassées pour être refondues à l'identique**. Cette opération nécessite d'énormes quantités d'énergie, le verre devant atteindre une température de 1600°C pour être retravaillé, alors qu'un **simple lavage à 70°C permettrait de réutiliser un grand nombre de celles-ci**, sans aucun souci sanitaire, pour un coût économique et environnemental bien inférieur. Cette pratique du lavage pour réutilisation est toujours en vigueur pour les bouteilles consignées utilisées dans les **Cafés, Hôtels, Restaurants (CHR)** alors que les mêmes bouteilles achetées par les ménages deviennent des bouteilles à usage unique. C'est pour éviter cette gabegie que le kiosque de reprise des emballages a été développé.

Le verre à usage unique : combien ça coûte ?

- **134 € TTC** la tonne pour la collectivité (coût aidé moyen sur le territoire du Programme Boréal : collecte porte à porte du verre + collecte et traitement du verre dans les OMR)
- **1 à 11 cts d'€** si on ramène ce coût à l'emballage (du pot de yaourt en verre à la bouteille de champagne)
- **1 000 € par tonne** de déchets ramassés en mélange sur le bord d'une route (y compris le verre).
- **Jusqu' à 3 500 €** de perte pour un agriculteur par camion de légumes refusé par l'industrie agroalimentaire si des débris de verre sont détectés dans la récolte.

b. Objectif recherche

Dans un premier temps : Création d'une filière de collecte des bouteilles en verre réutilisables **issues des ménages**, provenant des brasseries françaises et belges (ou autres producteurs de boissons) qui ont encore leur unité de lavage.

Dans un second temps : favoriser, par la maîtrise des flux l'installation d'une unité de lavage territoriale pour les bouteilles issues des brasseries ou des autres embouteilleurs qui n'ont plus de laveuse.

c. Un kiosque de récupération des emballages : c'est quoi ?

Il s'agit d'un espace couvert et protégé, implanté dans un endroit stratégique (parking public ou de grande surface) équipé d'une machine automatique qui réceptionne et trie tous les emballages en verre (bouteilles, bocaux, pots de yaourt). Ces emballages sont stockés avant leur enlèvement vers les **bonnes filières : en benne ampirol pour le verre à usage unique (verre perdu), en caisse pour le verre réutilisable (verre lavable)**.

COMMENT FONCTIONNE

LE KIOSQUE ?

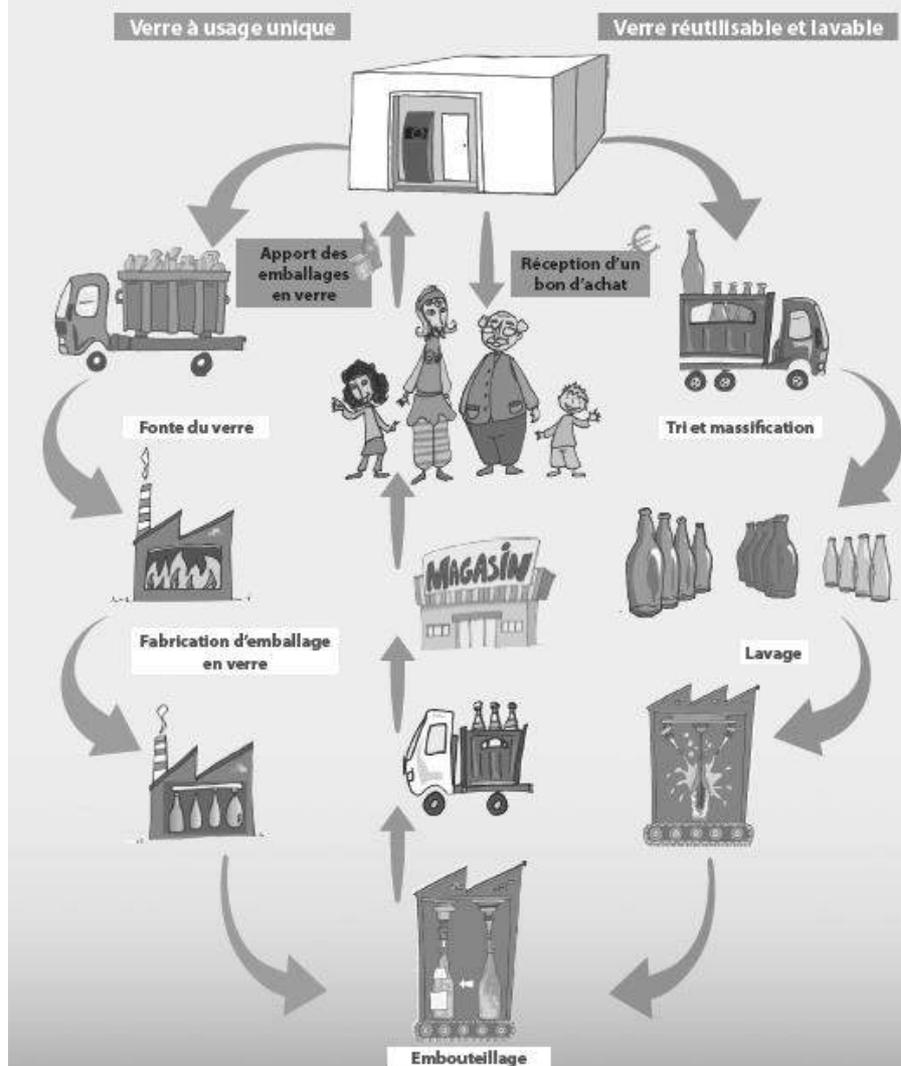


Image 1 : Schéma de fonctionnement du kiosque de reprise des emballages en verre

Fonctionnement : Le consommateur dépose l'un après l'autre dans la machine, ses bouteilles et emballages en verre. Ceux-ci sont reconnus par leur forme, leur code-barres, et/ou leur poids. Une fois l'emballage identifié, la machine attribue un montant forfaitaire à chaque emballage (de 1 à 5 cts d'euros en moyenne). A la fin du dépôt, le consommateur se voit créditer d'une somme qu'il peut utiliser :

- dans un magasin partenaire (bons d'achat ou points de fidélité)
- pour faire un don de tout ou partie à une association parmi celles proposées.



Image 2 : Du dépôt des emballages à l'impression du coupon

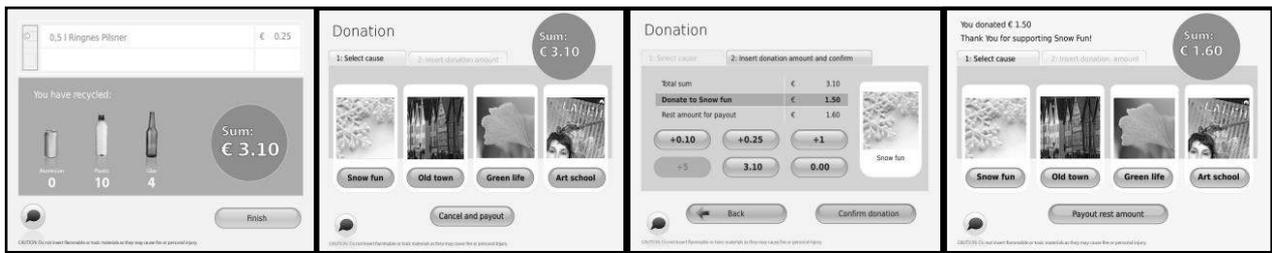


Image 3 : Donation ou bon d'achat

d. Une démarche gagnante pour tous nos partenaires !

Les brasseurs

- Les bouteilles d'occasion coûtent nettement moins cher que les bouteilles neuves.
- C'est une parade aux augmentations du coût de fabrication des bouteilles neuves (dues à la hausse du coût de l'énergie).

Les professionnels de la distribution de boissons

Les bouteilles réutilisables sont reprises dans le kiosque par un professionnel de la distribution de boissons qui les trie et les massifie avant de les ramener auprès des embouteilleurs concernés. C'est un accroissement d'activité, porteur d'emploi et un bel exemple de logistique inverse.

La grande distribution

- Les magasins disposent d'un outil promotionnel pour fidéliser leurs clients.
- Ils peuvent s'impliquer dans la promotion d'une action de développement durable.

Les associations

- Elles bénéficient de la générosité des utilisateurs du kiosque en recevant des dons.
- Elles peuvent également utiliser cet outil pour communiquer et diffuser leurs informations (affichage, plaquette, film promotionnel,...).

III. Les points forts de ce projet : une démarche ancrée dans une dynamique d'économie circulaire

Avantages environnementaux

Les bouteilles réutilisables (pour 20 rotations) **par rapport aux bouteilles à usage unique permettent** (selon le rapport ACV de Deroche, 2009) :

- une diminution de 85 % du tonnage des déchets de verre
- une diminution de 75 % des consommations d'énergie primaire
- une diminution de 80% des émissions de gaz à effet de serre
- En redonnant une valeur aux emballages en verre :
 - une amélioration de la propreté urbaine, une diminution du verre dans les Ordures Ménagères Résiduelles.

Avantages économiques

- Développer des emplois locaux qualifiés : logistique, maintenance, informatique, gestion
- Augmenter la quantité des emballages réutilisables et recyclables pour les filières industrielles
- Baisser les coûts pour les collectivités liés à la gestion des emballages en verre.

Avantages sociaux

- Redonner du pouvoir d'achat aux consommateurs
- Faire connaître des associations partenaires et leur permettre de recevoir des dons.

Plus d'informations : www.programme-boreal.org ; www.ecoscienceprovence.com ;
www.reseauconsigne.com ; www.per4mances.eu

Page de notes

Transformation des filières agricoles : du champ à la restauration collective

Jacques LANÇON

Conseiller municipal délégué au Développement Durable, Ville de Lons-le-Saulnier

4 avenue du 44e Régiment d'Infanterie - 39000 Lons le Saulnier

Jacques.lancon@orange.fr

Article paru dans l'Observatoire des cuisines populaires, actualisé

Une restauration collective exemplaire

À l'encontre des images habituellement diffusées sur la restauration collective, la restauration municipale de la ville de Lons le Saulnier est bonne. Elle est bonne d'un point de vue sanitaire, bien sûr, mais aussi et surtout, elle est bonne au goût. Pourquoi ? Tout simplement parce que l'acte culinaire a été replacé au centre des préoccupations de cette restauration collective, mais surtout parce que l'acte culinaire a été re-contextualisé et re-territorialisé. Grâce à des échanges avec le directeur et la diététicienne de la restauration collective et avec un agriculteur impliqué dans la fourniture de viandes, nous découvrons à travers cet article comment une cantine municipale classique est devenue en quelques temps une restauration collective que l'on peut qualifier d'exemplaire.

En 1989, la ville de Lons le Saulnier est confrontée à la dégradation de la qualité de l'eau prélevée sur sa zone de captage. Trop d'intrants chimiques utilisés par les façons culturales se retrouvent dans l'eau de la ville. Jacques Lançon, élu écologiste au conseil municipal, propose aux agriculteurs concernés d'adhérer à une convention favorisant des procédés d'exploitation "plus propres" : réduire l'usage des nitrates et des pesticides, maintenir des couverts en hiver, s'interdire la culture du maïs, favoriser la rotation des cultures.

En 2001, lors de la réorganisation de la restauration municipale, l'idée d'utiliser le blé bio produit sur la zone de captage de la ville est adoptée pour produire le pain servi dans les cantines.

Aujourd'hui, grâce à ce blé ajouté à celui de l'entreprise Biocomtois (pour marier les forces de farine), grâce au travail fait par un minotier local capable de réaliser la mouture type 80 (farine riche en fibre), et grâce à l'engagement d'un boulanger, le pain servi sur l'ensemble de la restauration collective du sud du département du Jura est 100% bio et local.

Comme le dit Didier Thevenet, Directeur de la restauration collective à Lons, *"en 99 nous ne voulions plus de pain industriel. Il pleuvait tu faisais un noeud dedans, et quand il faisait sec tu te le cassais sur la tête. Maintenant nous avons un pain en circuit court qui est bien, qui est bon, type 80, un aliment équilibré et pas juste un carburant."*

Le prix de ce pain est pour les responsables du restaurant municipal, cohérent. En fait ce blé local a été retiré du marché mondial, soumis à des cours très fluctuants. Au début de l'expérience, en 2000, agriculteurs, minotiers et boulangers ont été interrogés sur leurs coûts de production et la marge qu'ils souhaitaient pour vivre. Ce calcul engendra un surcoût pour la ville de 15000 euros sur l'année. Mais ce prix a été remis en cause mais jamais à la hauteur de l'évolution des cours mondiaux. Ce qui a permis le maintien du revenu et du prix d'achat (des producteurs aux consommateurs) d'un pain bon nutritionnellement et bon en goût. Vous avez dit cohérent.

Surtout, ce pain est mangé. Et comme le dit Didier Thévenet, Directeur de la cuisine et administrateur d'AGORES, association nationale de responsable de la restauration territoriale, *"ce qui est important en terme de nutrition, c'est ce qui est mangé et pas ce qu'il y a sur le plateau"*.

A Lons le Saulnier, l'expérience du pain a été étendue à tous les autres produits entrant dans la préparation des 5000 repas par jour, des 1 200 000 repas produits par an, par la restauration municipale, pour les personnes âgées à domicile, les personnes âgées en institution, pour les entreprises locales, pour les enfants des écoles et des centres aérés et l'hôpital de la ville.

Pour Didier Thévenet, *"les cuisiniers de la restauration collective font un métier difficile. Nous n'avons pas forcément beaucoup d'argent, nos clients viennent tous les jours, en quelque sorte ils sont captifs et il faut leur donner de la variété et de la qualité"*.

Pour satisfaire à ces conditions particulières, la solution avancée depuis maintenant plus de 10 ans à Lons, a été de replacer l'acte culinaire, et le choix de produits de qualité gustative et nutritionnelle, au centre du travail.

En 2000, au moment où le restaurant municipal de Lons faisait sa "révolution", bœuf, poulets et légumes provenaient d'une centrale d'achat. À l'image de leur pain bio, très vite la question s'est posée de savoir si le modèle, blé-minotier-boulangers locaux, pouvait être appliqué aux autres produits.

Comme bien souvent, par l'intermédiaire de la centrale d'achat, la ville de Lons utilisait, des découpes de viandes (cuisses de poulet, aloyau de bœuf) et des produits de quatrième gamme prêts à l'emploi.

Mais comme se questionne Didier Thévenet : *"Est-ce que notre travail, c'est juste remettre en température et de changer d'emballage un produit, ou est-ce de travailler des produits pour faire de la bonne cuisine ?"*

Ainsi c'est en contactant les producteurs de Comté bio, qu'une source d'approvisionnement en viande bovine, pu se mettre en place. En effet, les bêtes de réforme (ayant fini leur carrière de laitière) normalement vendues dès le lendemain de leur fin de production de lait, à l'industrie bouchère, souvent pour faire de la viande hachée, ne pouvaient-elles être valorisées ?

En mettant en place, un cahier des charges sur l'engraissement de ces bêtes de réforme, au moins trois mois au pré après lactation, et veiller au bien-être animal pour éviter tout stress pour ces bêtes de boucherie, la restauration municipale pouvait acquérir ces animaux sur pied et valoriser, par la cuisine, l'ensemble de la viande. C'était toute la chaîne de production et de transformation qu'il fallait repenser.

49 éleveurs peuvent fournir aujourd'hui les 150 bêtes nécessaires à l'année. L'abattoir de Lons, peut abattre, dans de bonnes conditions de stress et sanitaires, les animaux et ainsi maintenir son activité. Un atelier de découpe localement peut stocker les carcasses et fournir le travail de boucherie nécessaire aux différentes préparations. Mais surtout, peut-être, il fallut repenser entièrement le travail en cuisine. Effectivement, griller ou rôtir des arrières, plus tendres, ne demandent pas beaucoup de changements, mais valoriser par un acte culinaire réfléchi et maîtrisé, les avants, réputés morceaux à braisés et à bouillir demandait de remettre la cuisine au centre du travail de la restauration collective. Ainsi, la formation de cuisiniers, permis de réaliser des cuissons longues (sur une nuit) et de rentabiliser le coût de fours plus performants.

Pour Didier Thévenet c'est bien la preuve que pour *"transformer des produits de circuits courts dans une cuisine centrale, il faut, des produits de qualité, des gens formés pour les transformer et la volonté politique de le faire"*.

De la même manière, la restauration de Lons ne traite plus que des poulets entiers. 800 poulets pour les 5000 repas quotidiens. Pour cela, il faut des personnels ayant la formation pour gérer la cuisson rôtie et la découpe d'autant de poulets. De plus, servir des poulets entiers découpés sur place donne du choix aux consommateurs. Pour le Directeur de la restauration municipale *"Cela apprend que sur un poulet il y a différents morceaux, qu'il faut partager et pour cela parler, échanger. La restauration collective a aussi une fonction globale, c'est prendre en compte le producteur, la transformation des produits, la cuisine proprement dite mais aussi comment on le mange"*.

Quant à la question du prix, la réponse est donnée au travers de l'exemple des légumes. Donnée par Didier Thevenet : *"Quand tu achètes un poireau sans terre, de quatrième gamme, à 3 euros grosso modo et que tu l'achètes 1 euro brut de champs, en fait la différence est de 2 euros pour enlever cette terre et le laver. Le transformateur qui vend le poireau prêt à l'emploi a pour intérêt de faire sa plus-value entre le produit brut et le produit vendu. Cette différence de 1 à 3 euros je peux très bien décider de l'utiliser sur place. Moi en tant que restauration municipale, si je la récupère je crée des emplois, j'utilise la production locale et je génère de très bons produits. Nous avons fait des choix, la purée chez nous est maison, peler des pommes de terre et les faire cuire avec du lait cru acheté en direct à la ferme c'est pas compliqué et on sait faire. Alors oui certain dise « je n'ai pas le temps d'éplucher les légumes », mais en fait c'est juste une question d'organisation du travail. À la fin des années 90 les légumeries n'étaient presque plus construites pour les cantines. Les conseillers de la restauration collective disaient « plus de produits bruts, il faut acheter de la quatrième gamme ». Nous quand nous avons refait cette cuisine, je voulais une légumerie, nous avons fait un appel d'offre et on nous disait « faut pas de légumerie, ça ne sert à rien ». Le fait est que nous en avons une et qu'aujourd'hui elle est trop petite. Nous travaillons aujourd'hui à sa délocalisation pour créer un atelier spécifique sur Lons. Nous ne sommes plus capables de traiter ½ t de légumes par jour et ce n'est pas qu'en ajoutant des gens que nous y arriverions, nous n'avons plus assez de place. En quatre ans (2 ans de discussions, de réflexions et d'évaluation du coût et encore 18 mois pour construire) nous sommes passés d'une légumerie intégrée à la cuisine, à une légumerie autonome, qui travaille tous nos légumes et qui a la capacité de les surgeler en période de pointe de production pour étager l'utilisation"*.

L'exemple de cette restauration municipale à Lons le Saunier montre que la restauration collective, si souvent décriée, semble pouvoir faire sa révolution, pour proposer une cuisine meilleure en goût, en valeur nutritive et performante économiquement. Car plus que des recettes, ou des fiches techniques (pouvant réduire la cuisine à des formules, des "recettes" magiques), fournies à grands frais par des services externes, c'est bien replacer la cuisine pour le plus grand nombre comme un système global de valeurs dont nous parlons.

Ce cheminement réalisé par une équipe municipale et son service de restauration a commencé par la responsabilisation des agriculteurs sur la qualité de l'eau de la zone de captage de la ville.

D'autres villes comme Annecy ou Lorient se questionnent et trouvent des solutions pour une meilleure restauration collective qui concerne tout le monde : enfants, collégiens, lycéens, étudiants, employés, personnes âgées, personnes hospitalisées, sans oublier militaires et milieu carcéral. AGORES regroupe des professionnels qui milite pour cela depuis plus de 20 ans à travers une charte qualité signée par de plus en plus de ville afin de promouvoir l'intelligence de la cuisine.

Menus de la restauration municipale de Lons le Saunier.

Sur l'ensemble des menus proposés au mois de septembre et octobre 2011 au restaurant municipal de Lons, nous avons relevé ce qui était bio et local, bio non-local, ou seulement local. De même nous avons noté les plats originaires d'une autre culture que franc-comtoise ou française. Notre base d'observation concerne 61 menus, comprenant à chaque fois entrée, plat principal (viande ou poisson et leur accompagnement), fromage et dessert. Soit 366 plats. Il est à noter que cette période inclue la semaine du goût du 17 au 23 octobre où les menus proposaient de découvrir une cuisine parfumée, les herbes aromatiques apportant des goûts favorisant la diminution de l'utilisation des exhausteurs classiques que sont le sel, les matières grasses et le sucre. Chaque mois, un menu est entièrement réalisé avec des produits bio.

Ce choix, du bio et du local, représente quelle quantité au regard de ces deux mois de menus ?

Bio local : 21 entrées (34,43 %), 10 viandes (16,39), 14 légumes accompagnements (22,95), 7 fromages ou laitages (11,48), 4 desserts (6,56), soit 15,3 % des plats proposés sur deux mois sont bio et locaux.

Bio non-local : 1 entrée, 1 viande ou poisson, 7 accompagnements (exclusivement des pâtes ou à base de farine), 0 fromage, 0 dessert, soit 2,19 des plats proposés sur un mois sont bio non-local.

Local non-bio : 3 entrées, 6 viandes ou poissons, 0 accompagnement, 13 fromages, 0 dessert, soit 6,1% des plats proposés sur un mois sont locaux mais non-bio.

8 plats aux noms originaires d'une autre culture.

lobalement 17,76 % des plats sont réalisés avec un produit bio, essentiel d'un point de vue nutritionnel.

La viande de bœuf, de porc et les poulets sont toujours bios sur l'ensemble des menus. De même, les pâtes et les quenelles sont toujours bios.

Mais surtout 86,15 % des plats bios sont de productions locales.

De plus 100 % du pain servi est bio et local.

Pour ce qui est des plats d'origine étrangère, 6 sont des plats d'origine maghrébine (couscous, tajine), un espagnol et un indien ou du moins annoncé comme curry.

Depuis 2011, le pourcentage de produits bio et ou locaux est en constante augmentation et en 2014, 30% du budget alimentaire a été investi dans les filières du département pour donner un bel exemple d'économie circulaire.

Francis Charrière nous raconte son implication dans la restauration collective de Lons le Saunier en tant qu'agriculteur et comment est organisée la production de viande bovine bio.

Francis a créé un GAEC (son nom : Incorruptiblement vert!), depuis 27 ans en bio (groupement agricole d'exploitation en commun) avec un associé. Son GAEC est membre d'une fruitière Bio (système coopératif, commun dans le Jura pour la production de Comté AOC) réunissant 8 exploitations. Les agriculteurs de cette fruitière se sont réunis avec 42 autres exploitants bios du Jura dans un groupement informel pour valoriser en viande de boucherie les vaches de réforme.

« En fait chaque agriculteur vend directement à la restauration municipale sans intermédiaire. Avant, certain membre de ce groupement vendait le lendemain de la fin de lactation de la bête de réforme directement à la Grande et Moyenne Distribution. Aujourd'hui, ces bêtes de réforme sont valorisées et de qualité bouchère en respectant un cahier des charges. Nous devons engraisser, améliorer nos bêtes en les gardant au pré au

minimum trois mois. Dans les faits nous les soignons plutôt cinq mois. Chaque producteur est responsable de la qualité de sa bête devant les acheteurs comme la restauration municipale.

Qu'est-ce que cela a changé pour les éleveurs ? Déjà il a fallu échelonner la mise sur le marché de nos bêtes. Il ne s'agit plus de les engraisser par groupe de dix mais qu'elles soient utilisables à l'unité suivant la demande de la restauration. Ce qui implique une gestion de tarissement et d'engraissement plus échelonné. Et pour produire nous avons trois cahiers des charges, celui de la production bio, celui du comté AOC et celui de la restauration collective à Lons. Mais ces contraintes de production doivent être intéressantes puisque Dole utilise notre cahier des charges pour sa restauration collective.

D'ailleurs plusieurs villes s'inspirent de nos idées autour de la restauration collective municipale et du bio en circuit court, puisque Beaune, Besançon ou encore Toulouse (47000 repas jour) se renseignent sur nos manières de faire. Le problème c'est que bien souvent les Chambres d'Agriculture ne sont pas adaptées pour trouver et inciter des groupements de producteurs à répondre à de telles demandes.

Une chose qui est très importante c'est que la viande que tu es en train de manger au restaurant municipale, tu peux savoir immédiatement qui l'a produite, de quelle exploitation elle vient. S'il y a un problème, que la viande n'est pas top, nous pouvons directement nous adresser à l'agriculteur-producteur pour rectifier le tir. Une autre chose importante, en tant que producteur, c'est que je suis fier de vendre mes bêtes à la restauration municipale. Un restaurant ouvert à tous, populaire, ma viande de qualité n'est pas réservée à une clientèle snobe, et bien sur mon travail est bien payé (en carcasse 3,90 euros le kilo). Ce prix c'est ce que me payerait en ce moment Bigard, mais il y a six mois c'était 60 cents de plus, car les prix dans notre système sont fixes, ils ne fluctuent pas avec les contraintes de l'offre et de la demande.

En vente directe nous vendons du comté bio de 12 mois à 11 euros le kilo, de l'aloïau de bœuf bio à 15 euros le kilo, je n'ai pas l'impression que ce sont des prix pour bobos. Je gagne ma vie, et je permets à tous les consommateurs de manger des produits bons et sains. Ça c'est très important. Surtout que les mêmes produits en magasin bio spécialisé ou en GMS, sont vendus le double de ce qu'ils nous sont achetés et là ça devient un produit beaucoup moins abordable.

C'est vrai, de savoir que les gamins des écoles me disent parfois j'ai mangé de la bonne viande bio, c'est important. Mon travail est valorisé en quelque sorte parce qu'il est utilisé par la restauration collective municipale. »

Perspectives

Le restaurant municipal à ouvert sa nouvelle légumerie, un projet porté par la Ville. Construite juste en face du restaurant, la légumerie bio est opérationnelle depuis le mois de Mai. Avec plus d'espace et de matériel, un meilleur confort de travail, 1,5 tonne de légumes pourra ainsi être stockée et traitée ici chaque jour, afin d'alimenter les plateaux repas à destination des écoles, de l'hôpital et des collèges et lycée qui cherchent à développer les circuits courts et bio . Des légumes bio qui proviennent de producteurs locaux : Sellières, Flagey-les-Auxonne, Mont-sous-Vaudrey...

Le PASI, opération pilote en territoire grenoblois pour l'identification de synergies inter-entreprises

Leïa ABITBOL, Dr.
Fondatrice et Responsable de projets, Aldérane
64 rue Roger Salendro – 69310 Pierre Bénite
Tél. : 06 51 77 90 27 – leia@alderane.fr

Le PASI (Programme d'Action pour des Synergies Inter-entreprises) est une opération pilote soutenue par l'ADEME et la Région Rhône-Alpes, initiée puis portée par le cabinet Aldérane en partenariat avec le bureau d'études Ewam. Il a une double ambition. Opérationnelle d'abord avec l'identification de synergies entre activités économiques sur le territoire de Grenoble ; méthodologique ensuite avec la construction d'une boîte à outil permettant de comprendre comment ce type d'action peut être mis en place et le cas échéant, dupliqué sur d'autres territoires. Il a été lancé en 2014 et se terminera au premier trimestre 2016. Le présent papier se propose de présenter le contexte, le déroulé, les résultats intermédiaires et retours d'expérience notables à ce stade.

Contexte de l'opération

Un complément aux démarches d'EIT existantes

Bien que déployé sur un territoire spécifique – bassin grenoblois - le PASI est moins une approche territoriale que principalement industrielle puisqu'il recherche des synergies inter-entreprises de manière opportuniste. L'objectif est bien - comme dans toute démarche d'écologie industrielle et territoriale - d'identifier des synergies inter-entreprises¹ mais en se basant cette fois sur la connaissance que les responsables d'activité ont de leur propre entreprise: sans diagnostic particulier ou étude de métabolisme préalable.

C'est donc la méthode employée qui diffère puisqu'il s'agit de démarrer d'emblée par l'opportunité qu'il y a à mettre en place une action commune pour en étudier ensuite la faisabilité. On met donc les acteurs industriels (au sens large de représentants d'une activité économique consommatrice et productrice de matières et/ou énergie et utilisatrice d'équipements) très rapidement en relation pour passer à la phase d'étude dans un second temps.

Une opération pilote

Le PASI s'inspire du fonctionnement du programme NISP², initié au Royaume-Uni il y a plus d'une dizaine d'années. Le cœur de ce programme est la construction d'un réseau d'entreprises au sein duquel, des rencontres sont organisées qui permettent d'identifier des opportunités de synergies, tout en facilitant la prise de contact entre les participants. En complément de ces ateliers, une base de données a été spécialement créée pour organiser et agréger les informations des entreprises participantes ainsi que pour gérer l'ensemble des synergies identifiées/amorcées.

En France cette démarche reste innovante. Les entreprises ont déjà l'habitude de se rassembler en réseau, mais sur des sujets qui n'ont pas nécessairement trait à la gestion des ressources (matières, énergies, équipements, compétences, etc.). En ce sens, les clusters, Pôles de Compétitivité et autres syndicats sectoriels permettent de réunir les entreprises autour d'intérêt ou de problématiques partagées, sans pour autant rechercher des leviers de performances (économiques et environnementales) dans des synergies physiques, concrètes à mettre en place entre elles.

¹ La phase de mise en œuvre des synergies identifiées n'entrent pas dans le cadre de cette opération qui se concentre sur l'amont : l'identification des opportunités de synergies.

² <http://www.nispnetwork.com>

L'opération a été pensée selon trois étapes principales :

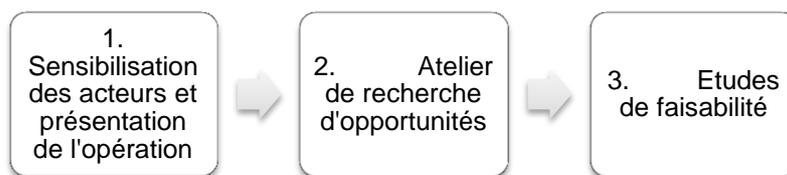


Figure 1 – Etapes envisagées au démarrage du PASI

- **L'étape 1.** au format conférence/débat/présentation est une première occasion de se réunir pour les acteurs et de faire connaissance
- **L'étape 2.** est un temps privilégié de rencontre et d'échanges inter-entreprises pour identifier les synergies ainsi que les partenariats potentiels
- **L'étape 3.** est un accompagnement technique dédié pour étudier la faisabilité de trois de ces synergies.

Au cours de l'opération, les étapes 1. et 2. ont été répétées deux fois puisque deux sessions d'Atelier ont été organisées au lieu de la session unique qui avait été envisagée initialement.

Déroulé de l'opération

Vue d'ensemble des principales étapes

Le PASI s'est déroulé comme indiqué dans la figure ci-dessous :



Figure 2 - Principales rencontres du PASI

Les lignes en pointillés marquent que le bloc « Présentation/Atelier #2 » a été ajouté au déroulé initialement prévu.

Dans le dispositif initial, un seul Atelier avait été envisagé. Pendant le déroulé de l'opération, l'ensemble de l'équipe a finalement décidé d'en organiser un second et cela, pour deux raisons principales. La première était de se donner l'opportunité de compléter la liste des synergies potentielles déjà identifiées lors de l'Atelier #1 en faisant émerger de nouvelles correspondances et la seconde, était de pouvoir tester une nouvelle approche dans la mobilisation des entreprises participantes. Nous y reviendrons plus bas.

Mobilisation de partenaires

Afin de mobiliser un maximum d'acteurs économiques du territoire, le choix a été fait de s'appuyer sur des organisations/institutions/collectivités locales. Le présumé était que ces dernières seraient les plus à même de diffuser de l'information sur le projet, de contacter des entreprises et ainsi, de mobiliser des participants pour les différents événements du programme.

Pour cela, l'équipe a construit une liste d'organisations et de personnes qu'il serait pertinent d'intégrer à la démarche, sur la base de leurs activités ou des connaissances que l'équipe avait des acteurs du territoire.

Au final, ce sont plus de 40 partenaires potentiels qui ont été informés de la démarche. Par mail d'abord, puis invités à une Rencontre de présentation de l'opération. On notera par exemple la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Isère, les Pôles de Compétitivité Axelera ou Tenerrdis, la Communauté d'agglomération de Grenoble, etc.

Soulignons que l'Agence de développement économique du territoire (AEDI) ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble ont apporté un soutien tout particulier à la démarche, notamment en facilitant la prise de contact avec les entreprises et mettant des salles de réunion à disposition de l'équipe.

Mobilisation des entreprises : deux approches testées

Pour le Kick Off et l'Atelier #1

Le périmètre d'action était le territoire grenoblois dans son ensemble. En s'appuyant sur la connaissance qu'avaient les partenaires de leur territoire et des activités économiques présentes, il a été possible de définir un périmètre géographique sur lequel s'est focalisée l'identification des acteurs.

Une base de données des entreprises du département de l'Isère a été constituée à partir de fichier transmis par les partenaires. Le périmètre cible a servi de premier critère (code postal) pour définir les communes d'implantation des entreprises concernées par le PASI.

Le secteur d'activité (code NAF) a été utilisé pour ne conserver que les entreprises du secteur primaire et secondaire de l'économie, principales consommatrices/productrices de matière, d'énergies et d'équipements.

Un dernier filtre a concerné le nombre de salariés pour répondre à l'objectif de s'adresser en priorité aux TPE/PME.

Ce processus a permis de construire une liste d'environ 120 entreprises ciblées, potentiellement mobilisables sur le programme.

La prise de contact avec ces entreprises s'est faite de plusieurs manières :

- Une liste d'entreprises prioritaires a été transmise aux partenaires et plus particulièrement à la CCI de Grenoble, pour faire bénéficier de l'effet réseau et des liens entre les entreprises et les chargés de mission CCI,
- Un emailing a été adressé à la liste complète des entreprises,
- Une campagne d'appels téléphoniques a ensuite été menée pour reprendre contact avec l'ensemble des entreprises ayant reçu le premier email.

Ce travail a permis de réunir une trentaine de personnes au Kick Off de septembre 2014. C'est sur la base de ces participants ainsi qu'avec des relances ciblées que les entreprises ont ensuite été conviées (en complément de celles qui s'étaient déjà inscrites lors du Kick Off) à l'Atelier #1.

Pour l'Atelier #2

Pour l'Atelier #2, les choses se sont passées différemment.

Plutôt que de partir sur un territoire vaste sans interlocuteur privilégié à qui s'adresser pour la mobilisation d'entreprises – comme cela avait été fait pour le Kick Off et l'Atelier #1 -, il a été décidé de circonscrire les efforts sur le périmètre du Pays Voironnais en s'appuyant sur une association locale d'entreprises, l'UNIRV.

Les grandes étapes ont été les mêmes sur ce périmètre restreint que sur le périmètre plus vaste : présentation de l'opération aux personnes intéressées et disponibles puis organisation d'un Atelier.

Pour la mobilisation, l'équipe a travaillé en étroite collaboration avec l'UNIRV, à savoir que l'association a ciblé au sein de ses membres les entreprises qui entraient dans la cible du programme et leur a directement envoyé les premiers mails d'invitation, passant ensuite le relais à l'équipe pour les relances téléphoniques et mail. En terme de mobilisation effective, les résultats sont mitigés (Cf. Tableau 2). En terme d'accueil pour les appels téléphoniques et les mails cependant, la différence était notable : les interlocuteurs étaient plus ouverts et en confiance puisque l'information avait d'abord transité par un acteur tiers qu'ils connaissent déjà et dont ils approuvent la fiabilité.

Ateliers et résultats intermédiaires

Les rencontres type Atelier

Les Ateliers poursuivent un double objectif :

1. Favoriser les rencontres inter-entreprises et plus précisément, les rencontres entre responsables d'activité (ou représentants d'activités) afin de faciliter ultérieurement et le cas échéant, la mise en œuvre de synergies ;
2. Identifier des correspondances entre d'une part les besoins des entreprises et d'autre part, leurs ressources disponibles.

Pour ces correspondances, la focale s'est portée sur les ressources matières/énergies, les équipements industriels et les compétences. Le tableau ci-dessous en donne quelques exemples.

Ressources matières et énergies	Equipements industriels	Compétences
<ul style="list-style-type: none">• Matières premières• Acides/bases• Emballages• Divers produits• Utilités• Sous-produits/déchets• Effluents• Etc.	<ul style="list-style-type: none">• Outils de découpe• Matériel d'usinage• Matériel d'analyse• Surfaces de stockages• Salles de réunion• Equipements de conditionnement• Etc.	<ul style="list-style-type: none">• Commercial• Secrétariat• Comptabilité• Maintenance• HSE• Chauffeur• Etc.

Tableau 1 - Exemples de ressources investiguées par PASI

Fonctionnement type des Ateliers

Au démarrage du PASI, l'équipe avait prévu de fonctionner à l'image du programme NISP c'est-à-dire avec des tables d'une dizaine de personnes et des informations qui circulent, d'une table à l'autre. L'équipe avait pour cela imaginé de fonctionner grâce à des ordinateurs et connexions en ligne, permettant aux animateurs de chaque table de connaître les ressources et besoins des autres tables ; les données étant renseignées dans une base commune au fur et à mesure et accessibles à tous les animateurs. Le nombre de participants à l'Atelier #1 et à l'Atelier #2 (<10 participants), n'a pas permis de tester cette approche. Au final, les échanges se sont faits d'un coup, tous ensemble autour d'une même table.

Pour ce qui est du déroulé de ces rencontres, au démarrage de l'Atelier, l'équipe a fait une présentation rapide qui rappelle les objectifs du PASI et ses grandes étapes, ainsi que les « règles du jeu » et mode de fonctionnement des échanges lors de l'Atelier. Un tour de table rapide (nom/prénom, structure, fonction) a été effectué afin que chaque participant sache « qui est qui » puis les échanges encadrés ont démarré pour identifier les ressources disponibles pour toutes les entreprises participant à la rencontre ainsi que leurs besoins.

Les ressources disponibles peuvent être des équipements sous-utilisés, des sous-produits/déchets envoyés en filières classiques de collecte et traitement, etc. ; **les besoins** font référence à des produits dont les coûts d'approvisionnement ou de traitement sont élevés, à des besoins ponctuels d'équipements industriels pour des marchés spécifiques qui ne nécessitent pas l'achat à plein temps de machines ou parce que l'entreprise n'a pas les moyens de s'équiper, a du personnel à temps partiel, etc.

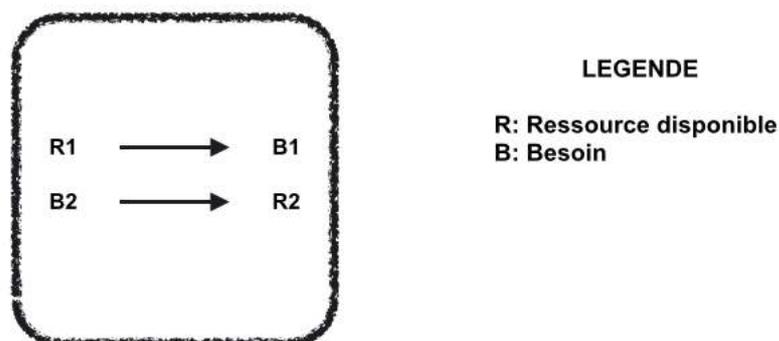


Figure 3 - Les Ateliers du PASI, opportunités de partenariats inter- entreprises
Infographie: Aldérane

Toutes les informations échangées lors de l'Atelier ont été assemblées dans une base de données qui précise, pour chaque donnée, l'entreprise émettrice de la ressource disponible ou du besoin, le type de ressources dont il s'agit, un ordre de grandeur des quantités ainsi que la ou les entreprises potentiellement intéressées ou pouvant répondre à la demande.

A l'issue de la rencontre, un compte-rendu commun a été adressé à l'ensemble des participants et partenaires étroits de la rencontre rappelant les participants, faisant état du nombre de synergies potentielles identifiées, des thématiques évoquées et précisant les prochaines étapes du programme. Egalement, une note de synthèse individuelle a été envoyée à chacun des participants pour leur rappeler les sujets qui les concernaient, qu'ils en soient à l'origine (ressources disponibles évoquées ou besoins émis) ou qu'ils y répondent (correspondance avec des ressources disponibles proposées par d'autres participants ou équipements/personnels pouvant être mis à disposition pour d'autres participants par exemple).

Résultats intermédiaires, à l'issue des deux sessions d'Atelier

Le tableau ci-dessous synthétise les principaux éléments que l'on peut retenir des deux sessions d'Atelier qui se sont tenues dans le cadre du PASI :

Atelier	Nb participants	Profil participants	Synergies potentielles	Principales thématiques
Atelier #1	6	Exclusivement des représentants d'entreprises industrielles	> 50	- Bois - Peintures et solvants
Atelier #2	8 (dont 2 représentés par l'équipe ³)	5 représentants d'entreprises industrielles (dont les deux absents) 3 représentants d'autres activités (conseil, association)	>20	- Bois - Cartons

Tableau 2 - Vue d'ensemble des deux sessions d'Atelier

Il est à noter que certaines synergies potentielles sont des thématiques importantes pour les entreprises qui les ont mentionnées, mais n'ont pas nécessairement trouvé de correspondance au moment de l'Atelier, du fait notamment du faible nombre de participants. L'ensemble des synergies potentielles identifiées représente davantage un « pool » de sujets potentiels pour le territoire qui par le biais d'un travail dédié, pourrait encore démultiplier les synergies possibles et mises en œuvre localement.

La figure ci-dessous représente ce principe et l'on comprend que les Ateliers permettent d'amorcer les discussions en identifiant rapidement des opportunités de synergies inter-entreprises mais qu'en aucun cas, ils ne peuvent prétendre à la mise en lumière de l'exhaustivité des possibles.

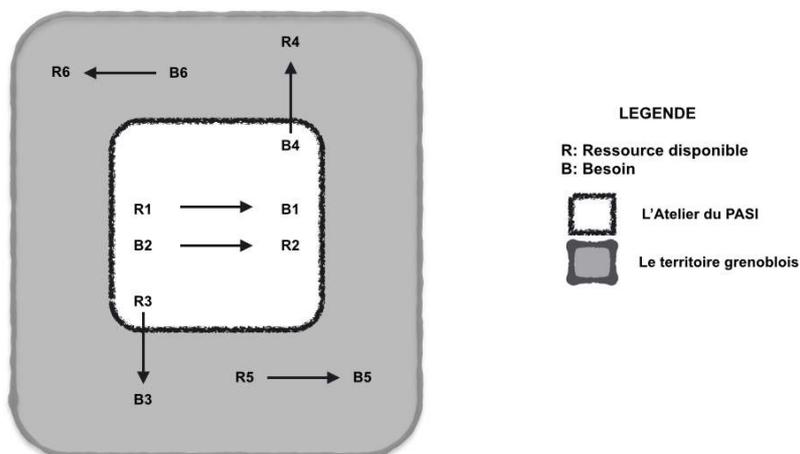


Figure 4 - Opportunités de synergies dans les Ateliers et sur le territoire - Infographie: Aldérane

³ Deux participants souhaitaient que leur entreprise soit représentée à cette rencontre mais ne pouvaient être présents : ils ont fait part de leurs sujets (ressources disponibles/besoins) aux membres de l'équipe qui les ont représentés lors de l'Atelier #2.

Retour d'expérience, suites et ouverture nationale

Les apprentissages à ce stade

Concernant la mobilisation des acteurs

Le temps est un facteur clé. Dans ce type de démarche, sous-estimer le facteur temps pour la mobilisation des parties prenantes est une erreur : la mobilisation des partenaires prend du temps et la mobilisation des entreprises participant au programme en nécessite encore davantage.

En effet, il faut du temps pour :

- *Echanger avec les partenaires potentiels*, l'idéal étant les rencontres en face à face qui prennent aussi toujours plus de temps à planifier du fait des contraintes d'agenda des uns et des autres ;
- *Leur présenter la démarche* sachant que parfois plusieurs présentations/explicitations sont nécessaires. L'équipe a en effet pu s'apercevoir qu'une présentation unique n'était souvent pas suffisante, les interlocuteurs ayant besoin de temps pour s'approprier la logique, le fonctionnement, les étapes proposées, les limites aussi, etc. Il ne faut donc pas partir du présupposé qu'une fois que les éléments clé ont été énoncés, ils ont été compris et que les interlocuteurs peuvent les diffuser sans erreur et avec conviction ; les deux étant absolument nécessaires. Véhiculer des erreurs (sur les étapes, les deadlines, les modes de fonctionnement, etc.) ou diffuser une information de mauvaise qualité voire bâclée, nuisent considérablement à la dynamique.
- *Aller à la rencontre des entreprises*. Là encore, l'expérience montre que le mieux reste le face à face plutôt que le téléphone ; le moins efficace étant l'envoi de mails pour un premier contact. Cela peut vouloir dire prendre rendez-vous sur le site de l'entreprise (commencer à comprendre l'activité de cette dernière et récolter des informations qui pourraient être utiles dans le cadre d'un Atelier) ; ou encore se rendre aux manifestations auxquelles les entreprises locales ont l'habitude d'aller (petits déjeuners thématiques, cocktails, conférences, etc.).

Des acteurs différents pour des rôles différents. Toutes les parties prenantes n'ont pas le même rôle, nous en proposons ici une première typologie :

Type d'acteurs	Acteurs	Commentaires
Partenaires actifs	<ul style="list-style-type: none">• Financeurs (Conseil Régional, ADEME, territoire)• Porteurs de projets (technique et généraliste; Cf supra)• CCI/CA/CMA• Agence de développement économique• Associations d'entreprises locales• Syndicats de métiers	<p>Les partenaires actifs sont les partenaires qui peuvent être directement impliqués dans le projet pour 1/ la mobilisation des entreprises du territoire, 2/ en appui à l'organisation des rencontres et événements.</p> <p>Les financeurs doivent être présents aux rencontres pour rappeler l'intérêt de la démarche pour le territoire et la remettre dans un contexte plus général. S'ils soutiennent la démarche c'est qu'elle est porteuse de sens et cela mérite d'être rappelé.</p> <p>Les porteurs de projet doivent avoir la double compétence/profil sciences dures et sciences humaines pour être les plus complémentaires et solides possibles lors des rencontres avec les entreprises. (Cf. Tableau 4 plus bas)</p> <p>Les autres acteurs mentionnés sont précieux pour leur connaissance des activités économiques du territoire et leur légitimité à contacter tel ou tel interlocuteur. Il est par ailleurs important de les impliquer dans la démarche pour qu'ils puissent participer aux réflexions sur la pérennité de la dynamique amorcée avec les financeurs et porteurs de projet initiaux.</p>
Partenaires passifs (sur le plan opérationnel)	<ul style="list-style-type: none">• Conseil Général• DREAL• Communautés de communes/d'agglomération	<p>Les partenaires passifs sont les partenaires qui ne sont pas en première ligne d'un point de vue opérationnel mais qu'il peut être intéressant de tenir informés de la démarche afin de diffuser de l'information, de pouvoir les mobiliser éventuellement dans la mise en oeuvre des synergies, etc. Ils peuvent avoir par ailleurs une bonne connaissance des projets</p>

		structurants sur le territoire, à articuler avec les synergies identifiées dans le cadre des Ateliers.
Entreprises dans la cible	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises des secteurs primaire et secondaire de l'économie • Les entreprises de toute taille peuvent être concernées/intéressées 	<p>Afin qu'il y ait effectivement des flux de matières et d'énergie, des équipements de production et différentes ressources à partager, il est essentiel de se focaliser en priorité sur les activités de production/transformation.</p> <p>Des PME de 25 à 50 salariés minimum peuvent apporter des volumes de flux plus importants que des TPE qui pourraient elles, être fortement intéressées par des synergies de mutualisation (services, équipements industriels, etc.)</p>
Entreprises hors cible	<ul style="list-style-type: none"> • Les entreprises du secteur tertiaire de l'économie • Les prestataires de services: bureaux d'études, collecteurs de déchets, etc. 	<p>Ce ne sont pas les entreprises qui ont le plus de flux matière et énergie à offrir/partager</p> <p>L'objectif des Ateliers et du projet n'est pas de trouver des solutions <i>via</i> des prestataires mais d'essayer de valoriser de la matière localement.</p> <p>Par ailleurs, ces types d'acteurs pourraient participer aux échanges dans une optique principalement commerciale (recherche de clients) et ainsi nuire à la liberté des discussions et des idées de synergies.</p> <p><i>On notera cependant que dans le cadre du programme anglais NISP, ce type d'acteur n'est pas hors cible et peut participer aux échanges, il peut donc s'agir ici d'une spécificité française ou d'une évolution possible à apporter à ces démarches.</i></p>

Tableau 3 - Différents acteurs pour différents rôles – Source : Aldérane

Eviter de partir d'une feuille blanche. L'équipe en a fait l'expérience, il est extrêmement fastidieux et chronophage de lancer une dynamique à partir de rien. Pour le PASI, une charte graphique a été spécialement créée, des espaces dédiés sur les principaux réseaux sociaux et un site internet a été mis en ligne sans qu'il soit véritablement possible d'en mesurer la portée effective pour la mobilisation des acteurs. Une option pertinente serait d'intégrer ce programme à un dispositif existant sur le territoire et connu des entreprises. Elles pourraient y voir alors une diversification de ce qui leur est proposé mais dans un cadre (fréquence, horaires, etc.) dont elles ont l'habitude et qu'elles pratiquent déjà.

Concernant le fonctionnement en Ateliers

Cibler les participants est essentiel. Comme le Tableau 3 le mentionne et comme le Tableau 2 le souligne, le profil des participants à l'Atelier a un impact fort sur le nombre de synergies que l'on peut identifier entre acteurs. Puisque le principe est de repérer des partenariats possibles sur les thématiques des matières, énergies et équipements industriels notamment, les participants aux Ateliers doivent avoir recours à ce type de flux/équipements dans le fonctionnement de leurs activités pour en avoir besoin ou pour pouvoir en proposer aux autres. A ce titre, les activités des secteurs primaires mais surtout secondaires de l'économie sont à privilégier. Le secteur tertiaire (logistique, cabinets de conseil, prestataires de services au sens large) n'est pas le plus pertinent. Il pourrait l'être sur le volet compétences restant à valider les modalités de la synergie pour ne pas retomber dans l'attelage classique « recherche de clients/prestations ». Au plus les participants représentent des activités industrielles, au plus ils pourront identifier des synergies potentielles.

Diversité des profils d'animateurs. L'équipe en a fait l'expérience, le binôme « sciences dures » et « sciences humaines » fonctionne bien, chacun se répartissant une partie de l'animation comme le montre le tableau ci-dessous :

Profil technique orienté « sciences dures »	Profil généraliste orienté « sciences humaines »
<ul style="list-style-type: none"> • Permet de « faire parler » et d'apporter les précisions nécessaires pour la compréhension de l'activité, de ses contraintes, des flux de matières/énergie et équipements utilisés • Aide à « révéler » certains sujets par sa connaissance du fonctionnement des entreprises industrielles • Encourage les échanges en apportant une expertise technique permettant de rassurer les participants sur la crédibilité de la rencontre • Peut apporter, grâce à son expérience, des exemples concrets de projets de synergies réussis avec les éléments de faisabilité liés à ces projets, éléments utiles pour sortir des fréquents <i>a priori</i> <p>→ se concentre sur l'identification des synergies et l'aspect technique des échanges</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Présente le contexte, les attendus et règles du jeu de la rencontre avec une reformulation de ce que les participants peuvent en attendre • Renseigne la base de données au fur et à mesure que les informations émergent des échanges • Surveille le temps, veille à ce que chacun puisse s'exprimer, veille à ce qu'il n'y ait pas d'inconfort pour les participants (sujets sensibles qu'ils ne souhaitent pas aborder, sujets importants à creuser, sentiment d'iniquité par rapport à d'autres participants, etc.), encadre et accompagne la parole • Reformule les éléments quand cela semble nécessaire et qu'une incompréhension apparaît <p>→ facilite le bon déroulement de la rencontre en créant les conditions propices aux échanges</p>

Tableau 4 - Pour l'animation, une complémentarité des profils

Les suites

Au moment de l'écriture de ce papier, l'équipe retravaille les données afin de formaliser des fiches de synergies potentielles concernant les entreprises ayant participé aux Ateliers. L'objectif de ce travail sera de sélectionner avec les partenaires et entreprises concernées, les synergies qui feront l'objet – pour la dernière phase du PASI – d'études de faisabilité (CF. Figure 2). Les entreprises dont les sujets qui les concernent n'auront pas été retenus, pourront solliciter les dispositifs d'aide et d'accompagnement existant auprès des différents partenaires de l'opération.

Ces études de faisabilité pourront être de différents ordres, en fonction du type de synergie concernée. Il pourra s'agir – dans le cas de la mutualisation d'un équipement industriel par exemple - de travailler à la mise en place du partenariat avec la définition des modalités de mises en œuvre : travail sur la responsabilité des uns et des autres, travail sur les réorganisations en interne aux entreprises, sur les calendriers, sur la satisfaction des différents acteurs (le gagnant-gagnant est essentiel), etc. Mais il s'agira également dans le cas de sujets plus complexes – comme l'utilisation d'un sous-produit d'une activité par une autre – de caractériser le flux, d'en définir les spécificités, de valider qu'il peut intégrer le processus de l'entreprise qui le reçoit, de définir les modalités de stockage, de transport, etc.

A l'issue de ces études de faisabilité, étape qui sonnera également la fin de l'opération pilote PASI, les entreprises ayant participé à ce travail seront en capacité de déterminer si oui ou non, elles souhaitent mettre en place ces synergies et auront toutes les clés à leur disposition pour le faire.

Une ouverture nationale

Dans la lignée de cette opération pilote, une expérimentation nationale va être prochainement lancée sur quatre territoires régionaux : Aquitaine, Haute-Normandie, Bretagne et Rhône-Alpes. Portée par l'Institut de l'Economie Circulaire, elle visera l'application et l'adaptation de la méthodologie NISP (grâce au support de ses créateurs) avec un enrichissement lié aux retours d'expérience du PASI de Grenoble.

Au delà du constat que la mobilisation des entreprises est une étape longue et délicate, le PASI fait la preuve que rassembler des responsables d'activités industrielles dans un même « espace-temps » est d'une redoutable efficacité pour l'identification de synergies potentielles. La rencontre entre les participants, les échanges autour de leurs activités et problématiques ainsi que la qualité de l'animation permettent l'émergence rapide d'opportunités de performances pour les entreprises et concourent ainsi à la robustesse des activités économiques d'un territoire.

Mercredi 17 juin 2015

14 h – 15 h 10



PARCOURS TERRITOIRES

ATELIER 13

**Mobiliser la commande publique,
un puissant levier
pour l'économie circulaire**



ATELIER 13
**Mobiliser la commande publique,
puissant levier pour l'économie circulaire**

PROGRAMME

Animateur : Jean-Michel Lobry, Journaliste

14 h 00

GRAND TÉMOIN

Les achats publics responsables, levier pour l'économie circulaire

Guillaume CANTILLON, Conseiller du Président de Région Île-de-France en charge de la transition énergétique et du développement durable, Président du groupe marchés publics et développement durable

La nouvelle stratégie nationale de la commande publique

Yann DUMAREIX, Chef du bureau des services publics responsables, Commissariat général au développement durable, MEDDE

Animation du réseau d'acheteurs en Aquitaine

Antoine BONSCH, Chargé de mission, Direction régionale Aquitaine, ADEME

Favoriser le montage d'une filière locale de l'économie sociale et solidaire

Landry LÉONARD, Conseiller communautaire délégué à l'innovation environnementale, Le Grand Châlon

Christian MARIE, Responsable des développements industriels, IDEM Groupe ID'EES

Des achats publics responsables, de la définition du besoin à la gestion de la fin de vie

Sylvie AVENEL MUSSET, Directrice adjoint juridique, foncier, logistique et achats, Communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées

Vos questions

15 h 10

Fin de l'atelier

Plan national d'action pour les achats publics durables 2015-2020

Yann DUMAREIX

**Chef du Bureau des Services publics responsables,
Commissariat général au Développement durable, MEDDE**

Tour Séquoia – 92055 La Défense Cedex

Tél. : 01 40 81 26 50 – yann.dumareix@developpement-durable.gouv.fr



Le Plan national d'action pour les achats publics durables (PNAAPD) a pour vocation d'organiser les actions nationales en faveur de l'achat public durable et de fédérer les différents acteurs en charge de l'achat public au sein de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics hospitaliers. La finalité du PNAAPD n'est pas de donner des actions clés en main à mener mais il pousse chaque organisation à mener une réflexion sur les achats durables.

Le PNAAPD, fruit d'une concertation inter-administration

Les travaux visant la réalisation du second PNAAPD ont été menés dans une logique de concertation entre les services de l'État, les collectivités territoriales et le secteur hospitalier. Ont contribué à ce plan :

- le ministère de l'Écologie,
- le ministère de l'Intérieur,
- le ministère de la Défense,
- le ministère de l'Économie,
- le ministère du Travail,
- le ministère de la Santé,
- les hospices civils de Lyon,
- l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,
- la Fédération hospitalière de France,
- l'Association des maires de France,
- l'Association des régions de France,
- l'Inter-réseaux « Commande publique et développement durable »,
- Rhônalénergie-Environnement,
- le Réseau Grand Ouest,
- l'Association Aquitaine des Achats Publics Responsables,
- l'Association des acheteurs publics,
- l'ADEME,
- l'Observatoire des achats responsables,
- l'AFNOR,
- l'UGAP,
- Factea Durable.

Les groupes de travail inter-administrations ont identifié trois axes prioritaires sur lesquels les administrations publiques devront travailler pour augmenter la part des achats durables dans les marchés publics :

- mobiliser les décideurs,
- accompagner les acheteurs,
- rendre compte des progrès accomplis.

Chacun de ces axes est divisé en chantiers puis en actions.

Les objectifs du PNAAPD

Le PNAAPD contient des engagements stratégiques : D'ici 2020,

- 25% des marchés passés au cours de l'année comprennent au moins une clause sociale,
- 30% des marchés passés au cours de l'année comprennent au moins une clause environnementale,
- Dès l'étape de la définition du besoin, 100% des marchés font l'objet d'une analyse approfondie, visant à définir si les objectifs du développement durable peuvent être pris en compte dans le marché.
- 60% des organisations publiques (services de l'Etat, établissements publics, collectivités locales et établissements publics locaux, établissements hospitaliers) sont signataires de la charte pour l'achat public durable en 2020.
- 100% des produits et services achetés par les organisations publiques sont des produits à haute performance énergétique, sauf si le coût global des produits et services à haute performance énergétique est supérieur à celui des produits et services classiques, et dans la mesure où cela est compatible avec l'adéquation technique et la durabilité au sens large.
- 80% des organisations réalisant des achats de papier, d'appareils d'impression, de fournitures, de mobilier, de vêtements, de matériel de bureautique prennent en compte la fin de vie de ces produits, que ce soit dans les conditions d'exécution du marché ou dans une démarche globale de gestion de la fin de vie des produits (recyclage, réemploi, traitement des déchets...).

Enfin, une définition commune de l'achat public durable a été conclue par le groupe de travail comprenant les trois fonctions publiques, le service des achats de l'Etat et la direction des affaires juridiques du ministère de l'Economie.

Origine du PNAAPD

Dans une communication de 2003, la Commission européenne a fixé des orientations pour que tous les pays européens s'engagent dans une démarche d'achat public durable. Ainsi, la France a été l'un des premiers Etat à avoir volontairement élaboré un plan d'action national pour les achats publics durables (sur la période 2004-2010) dans ce cadre européen.

Télécharger le [Plan national d'action pour les achats publics durables \(PDF - 1778 Ko\)](#) :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Plan-national-d-action-pour-les.html>

Filière courte de recyclage et marché de performance énergétique

Landry LEONARD

Conseiller communautaire délégué à l'Innovation environnementale, Le Grand Chalons

23 Avenue Georges Pompidou – CS 90246 - 71106 Chalon-sur-Saône Cedex

Tél : 03 85 94 15 15 – landry.leonard@legrandchalon.fr

1. PRESENTATION DU GRAND CHALON

Créé le 1^{er} janvier 2001, la Communauté d'Agglomération du Grand Chalons compte 38 communes et 109 471 habitants. Traversé par l'autoroute A6 et la Route Centre Est Atlantique (RCEA), accessible en TGV et LGV, en bateau et même en avion, le Grand Chalons se situe au cœur de la Bourgogne.

Le Grand Chalons est le 2^{ème} pôle économique de Bourgogne. Il se caractérise par un tissu économique très diversifié, tant par la nature des activités que par la taille des entreprises.

Agroalimentaire, logistique, image et son, pôle nucléaire de Bourgogne et plasturgie sont les cœurs de métier du territoire. L'agglomération accueille un nombre important et très diversifié d'entreprises artisanales, de PTE et PME. Le Grand Chalons a également comme atout économique de compter sur son territoire des unités de production de grands groupes internationaux de première importance comme Amazon, Areva, Saint-Gobain, Général Electric...

Un territoire de culture et de loisirs

Le point d'orgue de l'année est sans nul doute « Chalons dans la rue ». En juillet, le festival Transnational des Artistes de la Rue attire plus de 200 000 festivaliers venus de toute la France et du monde entier. Avec la scène nationale l'Espace des Arts, le Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Chalons, le musée Nicéphore Niépce, le musée Vivant Denon, le Centre National des Arts de la Rue... l'agglomération a une programmation culturelle riche et de qualité.

Les Grands Chalonnais vibrent aussi derrière les performances de son équipe de basket l'Elan Chalons. L'équipe qui évolue en Pro A, a remporté la Coupe de France 2011 et 2012, la Semaine des As 2012 et le Championnat de France 2012. Un parcours remarqué et remarquable !

Chalons-sur-Saône, ville centre, berceau de la photographie

Au cœur de l'agglomération, la ville centre Chalons-sur-Saône est sous-préfecture de Saône-et-Loire, première ville du Département et compte près de 50 000 habitants.

Ville d'Art et d'Histoire, Chalons-sur-Saône est la ville natale de Nicéphore Niépce, inventeur de la photographie. Le musée qui lui est consacré conserve près de trois millions d'images depuis les héliographies jusqu'aux créations les plus contemporaines.

Le Grand Chalons, l'intérêt communautaire guide son action

Développement économique, aménagement du territoire, enseignement supérieur, développement numérique, tourisme, habitat, actions sociales d'intérêt communautaire, soutien aux activités sportives et culturelles, gens du voyages, énergie, eau et assainissement, gestion des déchets, urbanisme, transports et déplacements,... Autant de compétences qui touchent au quotidien des grands chalonnais et qui relèvent de la communauté d'Agglomération.

Depuis 2014, le Président du Grand Chalons, Sébastien Martin, entend construire, en lien avec les élus locaux, un Projet de territoire 2015-2020 axé sur le développement économique, l'habitat et la petite enfance.

Le soutien à l'emploi par le développement de zone d'activité économique et d'infrastructures routières ou numérique, l'accompagnement du dynamisme démographique et la réaffirmation de la solidarité par une politique globale de l'habitat et d'urbanisme, mais aussi la construction d'une offre d'accueil complète constituent le socle de l'action communautaire pour améliorer l'attractivité de l'Agglomération Chalonnaise.

Pour mettre en œuvre ces orientations politiques du mandat, l'exécutif du Grand Chalons peut s'appuyer sur les 1 670 agents travaillant au service des habitants et du territoire. Depuis 2009, une nouvelle organisation mutualisée a été mise en place pour les agents de la Communauté d'Agglomération (700), la Ville de Chalons-sur-Saône (900) et le Centre Communale d'Action Sociale de Chalons-sur-Saône (70), afin de gagner en efficacité et ainsi faire des économies de fonctionnement.

2. L'ECONOMIE CIRCULAIRE SUR LE TERRITOIRE DU GRAND CHALON

Localement, l'économie circulaire est déjà une réalité. Sur l'agglomération, une multitude de projets intègrent ses principes et sont déjà à l'œuvre :

- Mise en œuvre du **projet Bricothèque** (Chalon-sur-Saône - ACTIVE et Maison de quartier des Aubépins) — prêt d'outillage et formation
- Création d'un **annuaire des réparateurs** (CG71 et CMA) — incitation à la réparation
- Construction de **l'usine de méthanisation** par le SMET 71 (5 millions m³ de biogaz et 25 000 tonnes de compost produits par an, 2 000 tonnes de métaux ferreux et non ferreux récupérés) — valorisation énergétique des déchets et réduction de l'enfouissement
- **Tri et valorisation des textiles** par Le Relais (Saint-Marcel) -réduction des déchets et politique d'insertion
- Construction en mise en service d'un **laveur de sables** (STEP de Chalon-sur-Saône, Lyonnaise des Eaux).
- **Système de récupération des calories des eaux grises** de l'espace nautique — développement d'économies d'énergie
- **Réutilisation d'équipements et matériels issus de sites en cours de reconversion** (ex : Hôpital sur Ile Saint Laurent...) — réduction des déchets et incitation au réemploi
- **Réutilisation de matériaux de démolition** : démolition d'immeubles HLM reconvertis pour la réalisation du quai de l'équipement de transfert des OM, récupération de l'autopont pour réaliser un quai de déchetterie — réduction des déchets et incitation au réemploi
- Mise en œuvre d'un **système de location de vélos longue durée** (dont vélos pliants et à assistance électrique) par la STAC — développement des modes de transport doux
- **Optimisation des process industriels** pour la réduction des consommations d'énergie, d'eau et de matières premières (accompagnement CCI) — incitation aux économies d'énergie

3. LE PARTENARIAT AVEC ID'ÉES

Le Grand Chalonnais et Id'ées se sont rencontrés lors d'échanges organisés par la collectivité entre les acteurs de l'économie solidaire dans le cadre d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'une recyclerie. Ce projet n'a pas vu le jour, mais Id'ées et le Grand Chalonnais ont poursuivi collectivement la réflexion sur la gestion de nouvelles filières de recyclage. La piste du recyclage du carton s'est naturellement dégagée avec le projet d'Id'ées de produire un nouvel isolant.

Vers le développement d'une filière courte

Si le Grand Chalonnais utilise déjà une filière locale pour le recyclage du verre (VERALLIA), c'est une première de pouvoir recycler localement le carton. Le Grand Chalonnais est en capacité d'apporter environ 1 000 T/an à Id'ées. Ce carton est issu des déchetteries et de la collecte porte à porte organisée chaque semaine pour les commerces.

Le recyclage de la part de carton ménager du Grand Chalonnais est soutenu par l'éco-organisme Eco-Emballages. Eco-Emballages prélève une écotaxe auprès des producteurs de cartons et en reverse une partie aux collectivités pour qu'elles organisent les collectes sélectives. La collectivité peut choisir plusieurs options de reprise. Le Grand Chalonnais avait fait le choix de l'option filière, Eco-Emballages choisissant l'entreprise qui assurera le traitement, et garantissant à la collectivité le recyclage de ses emballages.

Ainsi, les cartons du Grand Chalonnais étaient expédiés dans le Doubs.

Dans le cadre du partenariat avec Id'ées, le Grand Chalonnais a saisi Eco-Emballages pour faire (re)connaître cette nouvelle filière de recyclage du carton en ouate. Les discussions avec l'éco-organisme sont en cours et devraient être finalisées dès la mise en service de l'unité de production. Le Grand Chalonnais changera son option de reprise, pour passer à une option de reprise individuelle.

La singularité de ce partenariat Grand Chalonnais/Id'ées tient donc aussi au fait qu'Eco-Emballages accepte de reconnaître l'entreprise comme repreneur des cartons collectés par la collectivité et continue, dès lors, à lui verser les aides financières.

Un test grandeur nature

Dès le début du projet, le Grand Chalonnais a souhaité accompagner le projet de l'entreprise Id'ées, en lui permettant de mettre en œuvre son isolant sur un bâtiment test de la collectivité. La Ville de Chalonnais a identifié un site pilote permettant d'effectuer des tests instrumentés.

L'école primaire de l'Est (isolation des combles) a été retenue comme bâtiment pilote dans la mesure où elle répond aux différents critères : facilité de mise en œuvre, combles non isolés sous toiture neuve, comptage indépendant, surface intermédiaire.

La ouate de cellulose a été mise à disposition gratuitement par Id'ées. La mise en œuvre a été réalisée par une entreprise locale spécialisée en juillet 2014. Le CRITT bois d'Epinal était présent lors de la pose et a pris en charge la partie expérimentation.

Bilan général de ce test

- Découvertes d'entreprises dynamiques sur le territoire quant à l'innovation environnementale.
- Prise de contact avec un revendeur de matériaux de qualité environnementale : BIONABAT sur le territoire du Grand Chalon (St loup de Varenne)
- Prise de contact avec une entreprise de pose habituée à ce type de chantier (ECOBOIS St loup de Varenne)
- Confort de chantier avec un produit moins irritant pour le poseur
- Temps de pose similaire à la pose de ouate de cellulose
- La machine de projection de ouate de cellulose classique suffit à la projection de ouate de carton plus dense
- Communication positive sur le test dans la presse locale
- Absence de désordre hygrothermique apparent
- Stabilité de l'élément projeté au bout d'un an
- Peu de tassement au bout d'un an
- Gains énergétiques en cours d'évaluation (attente fin de saison de chauffe).

4. LES PROJETS DU GRAND CHALON

La collectivité souhaite pouvoir aider à consolider les projets en cours et soutenir l'émergence de nouvelles initiatives s'intégrant à une logique d'économie circulaire.

Pour cela plusieurs leviers d'actions ont été identifiés :

- 1- Mobiliser la commande publique pour initier des groupements de commande permettant de créer de nouveaux marchés (ex. groupement de commande pour l'isolation de combles avec de la ouate de carton),
- 2- Soutenir l'émergence de nouveaux projets par l'exercice direct de nos compétences (ex. détourner les apports de déchets en déchetterie vers le réemploi, créer de nouveaux débouchés pour le bois, valoriser les plastiques).
- 3- Apporter un soutien en ingénierie aux entreprises pour limiter la production de déchets et travailler sur l'éco conception des produits (partenariat CCI).
- 4- A terme, afin d'identifier de nouvelles potentialités d'actions, il est envisagé de réaliser une étude de flux (matières premières, déchets, eau, énergie) en ciblant particulièrement la zone industrielle nord (Saôneor). L'objectif serait de mettre en relation les acteurs locaux en vue de créer de nouvelles activités économiques (achats et transport groupés, collectes sélectives, valorisation matières..).
- 5- Une campagne d'audit énergétique a révélé la faiblesse d'isolation des combles de certains bâtiments communaux. Sur cette base de recensement, un marché d'isolation de combles est envisagé en groupement de commande avec les communes du territoire. Le marché pourra intégrer certaines clauses environnementales compatibles avec la ouate.
Au-delà de la performance financière de la massification de la commande, le marché pourrait intégrer la valorisation des CEE en moins-value sur les offres.

Page de notes

Favoriser le montage d'une filière locale de l'économie circulaire, sociale et solidaire

Christian MARIE

Responsable des Développements Industriels, IDEM - Groupe ID'EES

Domaine Saôneor ; 6 & 8 rue de l'Argentique - 71530 Fragnes

Tel : 06 28 94 17 48 – christian.marie@groupeidees.fr

Présentation du groupe ID'EES

GROUPE ID'EES est un réseau d'entreprises d'insertion et de travail temporaire d'insertion riche de 30 années d'expérience. Il s'adresse à des personnes ayant des difficultés d'accès au monde du travail et, depuis l'origine, un même principe oriente son action :

- l'emploi est une étape primordiale pour l'intégration et la socialisation
- l'entreprise est le lieu naturel où celles-ci peuvent s'acquérir.

L'entreprise d'insertion a pour objet d'emmener des personnes en situation de rupture, vers l'emploi "durable". Son projet se construit autour de valeurs dont la philosophie est illustrée par cette maxime :

- **Nul n'est à priori inemployable**

Le projet de l'entreprise d'insertion se construit autour de l'humain. Inséré dans le tissu économique local, l'entreprise devient le lieu naturel pour l'insertion.

Depuis une trentaine d'années, l'innovation fondatrice du mouvement des entrepreneurs d'insertion repose sur l'impérieuse nécessité de la « **Réconciliation de l'économique et du social** ».

Le choix des fondateurs du groupe ID'EES fut d'associer dans un même projet une pédagogie active et volontariste en direction des personnes en situation de rupture, et les responsabilités de chefs d'entreprise dans les dimensions économiques et sociales avec, les engagements et les risques qui leur incombent.

Le groupe ID'EES est aujourd'hui présent dans 26 départements. Son chiffre d'affaires commercial est de l'ordre de 55 millions d'euros pour la totalité de ses 37 établissements. Chaque année nous salarions plus de 4000 personnes représentant 1500 ETP en CDDI.

Les activités développées historiquement par les entreprises d'insertion sont essentiellement des activités de prestations de services. Ces activités sont consommatrices de main d'œuvre mais, la part des investissements matériels est peu importante.

Le développement d'activités industrielles au sein d'une entreprise d'insertion engendre d'importants changements dans l'approche de son modèle économique originel :

- L'EI devient un acteur industriel indépendant avec la maîtrise totale de son activité de l'amont vers l'aval
- L'EI crée et développe ses propres et nouveaux produits technologiques innovants
- L'EI déploie une offre d'insertion s'appuyant sur un process à forte technicité, facteur d'amplification de la montée en compétence de nos salariés.
- L'EI réalise des investissements beaucoup plus conséquents. Cela a pour effet de diminuer le poids de la masse salariale dans le prix de revient, permettant ainsi d'apporter plus de souplesse à une offre d'insertion de qualité avec, des temps d'apprentissages plus importants et, ou l'erreur ne remet pas en cause sa viabilité économique.

L'innovation technologique dans le secteur de l'industrie constitue un outil de développement économique au service de l'innovation sociale.

Genèse

Depuis 1998, ID'EES Services, Filiale du Groupe ID'EES, a conçu, mis au point un processus de fabrication de produits de protection d'emballage en **carton ondulé de réemploi**, remplaçant des cadres bois ou des plaques MDF pour protéger les produits conditionnés sur palettes, du phénomène de cisaillement par le cerclage des palettes.

ID'EES Services est installé à Chalon sur Saône depuis janvier 2012 afin de réduire les distances entre nos clients/fournisseurs et contribuer ainsi à la diminution des transports routiers.

Notre matière première est constituée pour l'essentiel, des non-qualités et des non-conformités provenant d'un industriel cartonnier local (1km à vol d'oiseau).

Nous ajoutons un cycle de vie supplémentaire à la matière.

Environ 60 / 65% des cartons entrants (3000 tonnes) sont réemployés pour la fabrication de nouveaux produits manufacturés et le reste, (cartons de moindre qualité, chutes de carton,...) devait, jusque-là, être recyclé majoritairement en dehors du territoire national pour la grande majorité (1000/1200 tonnes).

Le recyclage n'est pas notre métier, notre ambition est la création de nouvelles matières à partir de rebuts et de déchets. Le but des recherches était de valoriser, toujours en local, cette fraction restante du gisement afin de limiter la quantité de déchets.

Le projet porte sur la réalisation d'une activité de fabrication d'isolant thermique et phonique, la fibre de carton qui assurera une seconde vie aux 40 % résiduels.

Créer à partir de déchets, un produit utile, pour améliorer le confort phonique et la performance énergétique constitue un objectif qui relie les grandes thématiques environnementales.

L'objectif est de transformer un déchet en un produit d'isolation thermique et acoustique performant. Cette stratégie développée est en cohérence avec les principes du Développement Durable et en phase avec les enjeux environnementaux actuels.

Constats d'origine

La ouate de cellulose, également connue sous le nom d'isolant de cellulose ou isolant cellulosique, est un matériau de construction isolant en forte croissance, très prisé en écoconstruction. Elle est fabriquée aujourd'hui à partir de journaux recyclés.

Porté par une volonté politique de développement des matériaux « bio-sourcés » (particulièrement en Bourgogne) et, malgré la crise du bâtiment, le taux de croissance de cet éco-isolant reste important.

Démarche R & D produit Ouate Carton

Au travers de recherches sur les éco-matériaux, une étude de faisabilité a été menée en vue de valider la possibilité de produire de la fibre de carton.

Les travaux scientifiques menés avec le CRITT Bois ont mis en évidence que la fibre de carton disposait à minima de toutes les qualités de la ouate de cellulose « papier ». Elle s'en distingue cependant par plusieurs avantages compétitifs déterminants :

- Les fibres utilisées pour la fabrication du carton ondulé sont moins raffinées et blanchies que les fibres pour la fabrication du papier journal. La fabrication du carton nécessite moins d'énergie, moins de produits chimiques et moins d'eau. La fabrication du carton présente un bilan environnemental nettement plus favorable que la fabrication du papier.
- La densité de la fibre de carton est 10 à 15% inférieure à la densité de la ouate de cellulose papier ; ce qui permet d'utiliser à minima 10% de produit en moins pour une isolation identique à celle effectuée à base de ouate de cellulose papier.
- Le carton est considéré plus « propre » que le papier (absence d'encre qui posent des problématiques de toxicité, bilan carbone de fabrication du carton nettement meilleur que celui du papier, ...), caractéristique de poids dans l'écoconstruction. Cette caractéristique sera accentuée par la mise en place en amont d'une chaîne de tri permettant de trier les cartons encrés. Cette unité de tri permet de créer des emplois.
- Le taux de poussières de la fibre de carton est inférieur à celui des ouates papiers. Afin de proposer un confort de pause meilleur, un additif à base d'huile minérale sera incorporé.

Démarches expérimentales locales

Afin d'approfondir nos connaissances sur le comportement de ce matériau isolant -la fibre de carton ondulé - IDEM réalise des chantiers sur des bâtiments pilotes.

Test sur une école communale : partenariat avec le Grand Chalon

Les combles d'une école de la ville de Chalon sur Saône a été isolés avec de la fibre de carton issue de nos essais de fabrication en conditions réelles.

L'objet de cette étude est de réaliser un suivi de ce nouveau produit, au plus proche des conditions réelles et, sur le long terme, via une instrumentation des systèmes constructifs réels, afin de pouvoir suivre les performances dans le temps. Pour une épaisseur de fibre de carton posée de 35 cm, le coefficient recherché est de 7,5 (un peu au-delà des exigences européennes).

L'instrumentation réalisée comprend la pose de différents capteurs positionnés depuis l'extérieur du bâtiment, dans la couche isolante et, dans une salle de classe. Le dispositif est complété par la mise en place d'une centrale d'acquisition des données. Nous disposons au préalable d'une étude énergétique du bâtiment effectuée pour le compte de la ville par un cabinet spécialisé. Les services techniques du Grand Chalons assurent quant à eux, un suivi des consommations d'énergie ; un tableau comparatif sera établi annuellement. Les résultats obtenus seront analysés au regard de l'état existant avant isolation ; outre les travaux du CRITT Bois, ce dossier bénéficie également d'un suivi réalisé par EDF Collectivité.

Partenariat ENSAM de Cluny / CORDOBA

Le projet de réhabilitation des chambres se situant dans un bâtiment historique classé, consiste en la réhabilitation thermique par l'intérieur. Huit chambres similaires seront isolées avec différents matériaux d'isolation bio-sourcés. La ouate de cellulose de carton sera mise en œuvre dans l'une des 8 chambres. Les objectifs sont :

- L'étude du comportement hygrométrique des différents isolants : suivi des températures, l'humidité relative et l'analyse de la qualité de l'air intérieur.
- L'amélioration des connaissances.

La participation d'IDEM à ce programme scientifique constitue une étape importante dans le recueil de données techniques supplémentaires. Pour plus d'information www.cluny.numérique.fr/cordoba

Territoire : "circuits courts, partenariats locaux"

« Circuits courts, partenariat locaux »

L'entreprise d'insertion est naturellement ancrée sur un territoire. Elle s'inscrit dans les politiques locales de lutte contre les exclusions sur le volet de l'insertion par l'activité économique. Elle travaille en partenariat avec les acteurs économiques, les travailleurs sociaux, les services de l'Etat, les collectivités, les élus et les branches professionnelles. Les salariés sont des habitants de la cité, du territoire sur lequel est domiciliée l'entreprise.

Pour nos projets industriels, l'intégration forte sur notre territoire est, tout à la fois un choix stratégique en termes d'écologie, une nécessité économique et, une volonté politique d'inscription de notre démarche dans le champ du développement durable.

Pour nos gisements matières premières, nous avons mis en place une filière courte uniquement sur la zone géographique de la région chalonnaise soit dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres autour de l'usine de fabrication.

Nos achats matières premières proviennent de partenaires industriels locaux et des collectivités locales.

Partenariat Le Grand CHALON service déchets

Nous allons mettre en place un partenariat avec le Grand Chalons afin d'acheter et de valoriser les cartons issus des collectes de commerçants ou des déchèteries. La valorisation et la transformation en nouveau produit manufacturé directement sur la zone de collecte de déchets cartons ondulé est une expérimentation *a priori* unique en France. La mise en place de ce dispositif se réalise en concertation avec l'éco-organisme "ECO EMBALLAGES".

Le volume de carton ondulé ainsi collecté répondra à 25% des besoins en matière première de l'unité de production chalonnaise lorsqu'elle fonctionnera à pleine charge.

Partenariat Le Grand Chalons service bâtiment

Comme indiqué ci-avant, nous avons mis en place une expérimentation grandeur nature sur l'isolation de combles sur une surface de 400 m².

En projet pour 2016, nous envisageons la mise en œuvre d'un programme pluri- annuel de rénovation thermique du parc immobilier ancien du Grand Chalons. Les modalités sont encore à élaborer avec les techniciens, les élus et l'entreprise dans le respect du cadre des marchés publics.

Les effets du partenariat collectivité/entreprise :

Le travail engagé avec le grand Chalon constitue un des leviers essentiels contribuant à la réalisation du projet politique, environnemental, au service du projet social des filiales ID'EES Services et IDEM :

- Innovation : Création de nouvelles matières et de nouveaux produits : substituer dans un procédé techniquement maîtrisé le carton au papier pour améliorer les caractéristiques du produit final.
- Environnement : Développement Durable, réemploi de matière, déchets : un produit au quadruple avantage : filière courte (gisements « matières » et débouchés en proximité du lieu de production et du marché) ; origine naturelle et sans nocivité connue ; performance énergétique améliorée qui permet d'utiliser moins de matière isolante ; solution substitutive à l'incinération et l'enfouissement ; Mise sur le marché d'un produit alternatif de faible énergie grise.

Les effets attendus :

- Augmentation du cycle de vie matière,
- Diminution impact carbone,
- Participation à la rénovation énergétique des bâtiments,
- Création d'emplois locaux
- Proposer des métiers de demain à l'échelle d'un territoire en articulation avec les politiques locales d'insertion, les politiques environnementales locales.
- Développer des activités respectueuses de l'homme et de son environnement,
- Consolider un modèle économique performant et d'avenir.

L'ancrage territorial est le fondement pour la construction d'une économie circulaire. La mutualisation des compétences est un atout nécessaire et indispensable à la réalisation des développements économique, environnemental et social des territoires.

Mobiliser la commande publique

Exemple de la collecte, valorisation et réemploi des déchets textiles à Pau

Sylvie AVENEL MUSSET
Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées
Villa Ridgway - 26, avenue des lilas - 64000 Pau
Tél. : 05 47 05 30 32 - s.avenel@agglo-pau.fr

1) Le contexte

Point de départ : 2 constats :

- Sur la compétence « Déchets ménagers »
 - Une part importante de textiles usagés incinérés
 - Les associations caritatives soumises à la redevance spéciale
- Sur la compétence « Développement économique »
 - En 2007, une étude a identifié des pistes de développement économique d'un quartier sensible à Pau en pointant les potentialités des éco-activités pour y répondre aux difficultés sociales des quartiers

2) Une approche intégrée

Susciter la structuration d'une filière locale créatrice d'activités donc d'emplois

Etude du gisement

Inventaire de la filière textile

- Une réflexion menée en interne à la Communauté d'Agglo Pau-Pyrénées, avec le service de la commande publique qui était dans une démarche de professionnalisation de la fonction achats. Son but est de trouver une synergie avec les acheteurs éco-responsables et la participation à une lecture du cycle de vie des produits. Mais aussi de faire converger dans le cadre d'une analyse globale : une démarche d'activité économique, la gestion des déchets et une offre potentielle de service.
- Cette analyse anticipée du besoin a conduit à faire du benchmarking au niveau national et à **décider de lancer un appel à projets** avec le double objectif :
 - de créer sur l'agglomération une unité de collecte et de tri des textiles usagés au bénéfice des demandeurs d'emplois et notamment de personnes en insertion du territoire.
 - de valoriser les textiles usagés dans la perspective de réduction des déchets.

3) Ensuite il a fallu trouver la forme du contrat ...

- le marché public avec des clauses et critère de performance environnementale et sociale
- puis un avenant en cours d'exécution pour intégrer la collecte et valorisation des vêtements de travail non souillés par des produits toxiques des agents de la CAPP.

Caractéristiques du marché :

- le champ d'activités concernées était la collecte des textiles au sens large : vêtements en bon état, vêtements usagés, le linge de maison, les sacs, les jouets, les accessoires.
- Estimation du gisement : 7 kg par habitants et par an soit 750 t par an minimum à l'échelle de l'agglomération.
- Clauses :
 - Durée du marché de 6 ans
 - Installation de points de collecte pour 2500 habitants
 - Engagement du titulaire d'installer une unité de tri des textiles
 - Obligation de Recherche de débouchés des produits collectés favorisant le rallongement de la durée de vie des textiles et permettant leur réutilisation sous forme de matières premières. Tous débouchés innovants et respectueux de l'environnement
 - Engagement de l'attributaire à réaliser une action d'insertion professionnelle en faveur de personnes considérées comme prioritaires au regard des politiques publiques de l'emploi.
 - Un minimum de 30 % du personnel affecté à sa réalisation a été imposé et issus prioritairement des Zones Urbaines Sensibles (ZUS) de l'agglomération de Pau.

4) Les résultats obtenus : les chiffres 2014

- Ce marché a généré l'installation de 117 bornes à textiles permettant de collecter près de 544 tonnes de vêtements, 34 tonnes de chaussures/ an sur le territoire de la CAPP
- Il a permis de créer des emplois : 34 salariés dont 22 en insertion
- Adossé à l'entreprise attributaire, une de ses agences d'un département voisin (50 salariés) en charge notamment du tri des TLC
- Création d'un chantier d'insertion avec pour activité support la coupe des chiffons : 9 salariés en insertion et 1 encadrant technique permanent
- Ouverture de 3 boutiques de vêtements de seconde main à Pau, Tarbes, Oloron Ste Marie
- 20 % de la matière recyclée est envoyée sous forme de fibres pour faire de l'isolant
- Diminution de la quantité de déchets enfouis ou incinérés.

5) La problématique du renouvellement du contrat en 2014

- **Un contexte changé** : l'activité a évolué entraînant une activité de négoce
- **Pérennité d'une entreprise** installée sur le territoire qui risque de perdre une partie de son gisement si elle perd le marché
- **Maintien des emplois** en insertion et reprise par le nouvel attributaire (clause de reprise du personnel)
- **Trouver les formes de la consultation pour maintenir l'égalité des candidats** en maintenant les exigences environnementales et sociales fortes.
- **En Intégrant une offre de service aux organisations caritatives.**

Mercredi 17 juin 2015

15 h 15 – 16 h 30



PARCOURS TERRITOIRES

ATELIER 14

**Impulser
le déploiement local
de l'économie circulaire**



ATELIER 14
**Impulser le déploiement local
de l'économie circulaire**

PROGRAMME

Animateur : Jean-Michel Lobry, Journaliste

15 h 15 Intégrer l'économie circulaire dans les démarches déchets et énergie-climat
Nicolas SIZARET, Chef de projet écologie industrielle et territoriale, Association Biovallée
Gaëlle DOURNEAU, Responsable pôle Ingénierie, Chambéry Métropole

Étude Prospective ressources 2030 pour le projet de Métropole Aix-Marseille-Provence
Frédéric DAGNET, Responsable du chantier système portuaire et logistique, Mission interministérielle pour le projet métropolitain Aix-Marseille-Provence

Châtelleraut déploie la redevance spéciale pour une utilisation efficace des ressources.
Evelyne AZIHARI, Vice-présidente développement durable **et Cendrine GENDRE**, Responsable du service gestion des déchets, Communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais

Un pôle bois au cœur d'une politique d'attraction d'un territoire
Michel HEINRICH, Président, Communauté d'agglomération d'Epinal

Vos questions

16 h 30 Fin de l'atelier

L'expérience Biovallée : comment déployer un programme d'écologie industrielle et territoriale en zone rurale

Nicolas SIZARET

Chef de projet Ecologie industrielle et territoriale, Association Biovallée

Écosite – 96 ronde des alisiers – 26400 Eurre

Tél : 06 20 28 44 95 – nsizaret@biovallee.fr

Le bassin de vie Biovallée

Biovallée est une région rurale de la Drôme couvrant une superficie de 2.200km² avec 55.000 habitants, 97 communes et 3 intercommunalités. Perpendiculaire à la vallée du Rhône, son périmètre correspond approximativement au bassin versant de la rivière Drôme et se caractérise par une faible densité de population et d'activité économique : sur plus de 6.000 entreprises – essentiellement des TPE, seule une dizaine de structures dépassent 100 salariés.

La production et la transformation agroalimentaire regroupe 40% des acteurs économiques. La production industrielle (11% des emplois) se concentre autour des communes les plus peuplées à l'ouest (Livron, Loriol) et au centre (Crest). Le tourisme joue un rôle important, notamment en partie haute de la vallée (Diois).

Le tissu économique de la vallée de la Drôme est marqué par des pratiques innovantes et une ouverture aux modes alternatifs de production : ainsi, on y relève une part record de 30% des surfaces cultivées en agriculture biologique, tandis que plus de 20% des entreprises et associations sont affiliées à l'ESS (économie sociale et solidaire) ce qui représente un taux largement supérieur à la moyenne rhônalpine.

Reconnue pour son excellence dans les domaines de l'énergie (membre fondateur du réseau TEPOS et labellisé TEPCV), de l'agriculture biologique, la Biovallée s'inscrit résolument et durablement dans une démarche de développement territorial respectueux de l'humain et de l'environnement, et ambitionne de devenir l'éco-territoire rural national et européen de référence. Cette ambition se traduit notamment par des engagements parmi lesquels on peut citer :

- TEPOS : d'ici 2040, réduction de 50% de la consommation d'énergie et production 100% renouvelable et locale
- d'ici 2020, réduction de 50% des déchets acheminés vers les centres de traitement
- entre 2010 et 2020, création de 2.500 nouveaux emplois dans des écofilières
- dynamisation de l'économie locale, développement de nouvelles filières (bois, chanvre), relocalisation de la production.

La dynamique de développement humain durable de la Biovallée

La volonté des citoyens et des acteurs économiques et politiques de la Biovallée d'agir en faveur d'un développement humain durable est un engagement de longue date : en 1992, grâce à un travail partenarial de tous les acteurs, la vallée adopte le premier Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau en France, qui a permis à la rivière Drôme, jusque-là polluée, de redevenir saine et donc baignable, ajoutant ainsi un attrait touristique à la région. Cette dynamique s'est par la suite étendue à une politique globale de développement durable, reconnue et encouragée financièrement par la Région Rhône Alpes dans le cadre d'un Grand Projet Rhône-Alpes (GPRA) entre 2009 et 2014, qui vise à :

- faire de Biovallée, un éco-territoire rural de référence au niveau national et européen
- aménager le territoire de manière à préserver les ressources naturelles (eau, air, sol, soleil et biodiversité) et les valoriser au service des besoins de la population
- construire un territoire école qui accompagne les innovations, identifie les bonnes pratiques et les diffuse par la formation et la coopération entre ses acteurs.

C'est pour accompagner ce projet de territoire qu'a été créée en 2012, l'Association Biovallée dans l'optique de faire perdurer cette dynamique au-delà du GPRA. L'association, regroupant initialement 10 membres fondateurs, passe en mai 2015 le cap des 100 adhérents (collectivités, entreprises et associations) qui s'engagent à améliorer leurs pratiques à travers une Charte de développement humain durable (environnement, social, gouvernance). L'association a également accueilli une expérimentation *d'Observatoire des savoir-faire du développement durable*, ayant vocation à valoriser les expériences remarquables (fiches de retour d'expérience, reportages vidéos, organisation de visites d'étude).

Enfin, suite à la sélection de Biovallée par la Région Rhône Alpes et l'ADEME comme l'un des deux territoires expérimentateurs Ecologie Industrielle et Territoriale, l'association Biovallée porte depuis 2014 le programme d'écologie industrielle et territoriale Biovallée.

Les spécificités d'une démarche EIT en milieu rural – Biovallée n'est pas Kalundborg !

L'écologie industrielle et territoriale consiste à mettre en place des actions de coopération entre les acteurs économiques (entreprises, agriculteurs, collectivités, associations) pour améliorer leur compétitivité et leur performance environnementale. Cette volonté vient du constat que les flux liés à une activité économique (production de déchets, transports, énergie...) représentent souvent un coût à l'échelle d'une entreprise, mais peuvent devenir sources d'opportunités si on raisonne à plus large échelle : ainsi, tel sous-produit d'un processus de production industrielle peut devenir une matière première utile à une entreprise voisine ; la chaleur dégagée par l'activité d'une usine peut être récupérée pour du séchage agricole ; des achats peuvent être mutualisés, des véhicules partagés, etc... La récupération et la valorisation de ces flux permet donc aux entreprises de réaliser des économies tout en réduisant leur impact environnemental. Des exemples de symbioses industrielles remarquables ont vu le jour, notamment Kalundborg au Danemark, pionnier en la matière, ou encore le site Ecopal à proximité de Dunkerque.

Traditionnellement, la mise en place d'une démarche d'écologie industrielle présuppose l'existence d'un tissu industriel développé : il faut un nombre suffisant d'industries ayant des activités complémentaires pour commencer à envisager des synergies entre les différentes entités. A ceci s'ajoute la nécessité d'une « masse critique de flux » : plus les gisements (matière, déchets, transports...) sont conséquents, plus l'intérêt économique d'une mutualisation est immédiat. Enfin, la proximité géographique entre acteurs est un facteur-clé de rentabilité dans la mise en place d'échanges de matière ou d'énergie d'une entreprise à une autre. Formulé différemment, « la distance tue le gisement ». Aussi, un projet d'écologie industrielle est en général envisagé sur un territoire dense organisé autour d'une importante zone industrielle.

Tel n'est pas le cas de Biovallée ! Territoire rural, semi-montagneux et très étendu (1h30 de voiture sont nécessaires pour en rallier les extrémités), la faible taille des entreprises et leur éloignement y empêche d'envisager des solutions classiques appliquées avec succès ailleurs. Par exemple, beaucoup de transferts de matière (ex : centralisation de cartons d'emballage) ne sont pas économiquement viables du fait du coût important que peut représenter le transport ; pour le domaine de l'énergie, là où l'écologie industrielle encourage le transfert de chaleur fatale d'une entité vers une autre plutôt que sa dissipation, l'étendue du territoire empêche une telle approche.

A ceci s'ajoute la difficulté à inciter les acteurs d'envergure nationale à venir déployer de nouveaux services en Biovallée : la faible densité de population et d'activité, et donc la taille du marché potentiel, leur paraît trop restreinte. Ainsi, sollicité dans le cadre du Programme EIT, un opérateur national de véhicules en libre-service a décliné de s'intéresser à la Biovallée, indiquant qu'il limitait son développement à des zones dépassant le seuil des 1 million de passages par an, plusieurs ordres de grandeur au-delà de la réalité du monde rural.

Une autre spécificité de l'EIT en Biovallée tient à la nécessité de mobiliser durablement et de manière homogène l'ensemble des acteurs institutionnels locaux dans un projet de développement partagé. Dans une région regroupant 97 communes et 3 communautés de communes, la place du politique dans le financement et la gouvernance du développement local est prépondérante, là où traditionnellement, le pilotage d'un projet d'écologie industrielle serait confié à une instance (club d'entreprises, association de développement) composée des bénéficiaires directs des synergies déployées.

Ces différences structurelles entre un territoire comme Biovallée et une zone industrielle plus classique obligent à repenser les objectifs, l'organisation, le déroulement et les domaines d'action d'une démarche d'écologie industrielle.

Objectifs

Comme toute démarche EIT, le programme Biovallée cherche à mettre en œuvre des synergies économiquement viables et écologiquement profitables. Mais la rentabilité des projets est en général plus faible et les économies ne se matérialisent que par une diminution d'externalités négatives (ex : diminution du trafic routier), profitables à tous sans être directement réinjectables dans les comptes de résultats des entreprises participantes. Plus qu'ailleurs, un nouveau projet nécessitera un accompagnement financier public, les entreprises ne souhaitant pas courir le risque de mettre en place un échange de flux dont la rentabilité n'est pas évidente tant qu'une masse critique ne sera pas atteinte. Il y a donc une part de prise de risque importante, risque que les entreprises ne sont pas prêtes à assumer.

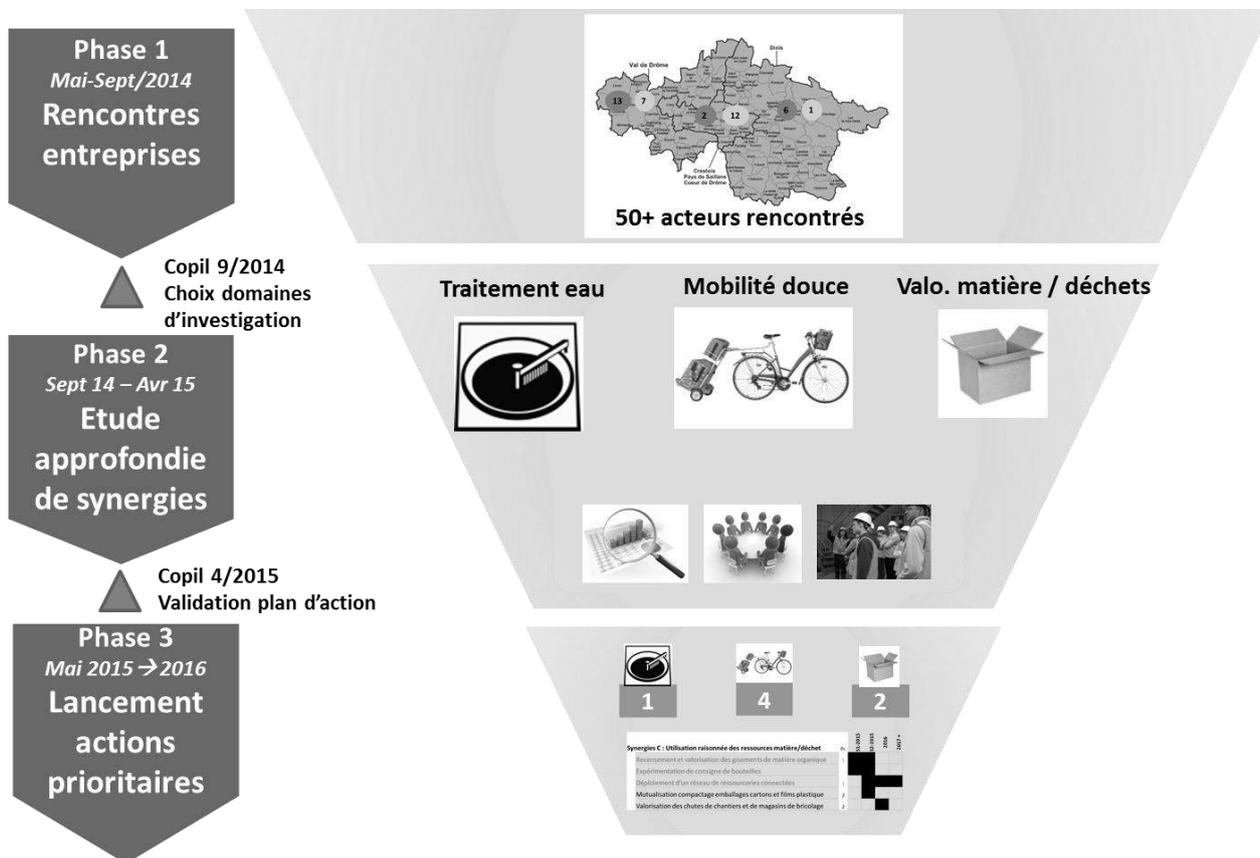
Organisation

Le programme est gouverné par un comité de pilotage qui regroupe ADEME, Région Rhône Alpes, élus des communautés de communes du Val de Drôme (CCVD) et du Crestois / Pays de Saillans (CCCPS) et administrateurs de l'association Biovallée (chefs d'entreprises et élus).

L'équipe de réalisation comprend un chef de projet et un stagiaire (postes financés par l'ADEME, la CCVD et la CCCPS). Un accompagnement technique est apporté sur quelques actions spécifiques par un consortium de bureaux d'études financés par la Région Rhône Alpes (Artelia, Ewam, Aldérane). Un soutien financier et technique complémentaire Région Rhône-Alpes et ADEME est possible pour déployer certaines actions.

Déroulement

Le programme se déroule par phases successives « en entonnoir » :



- **Phase 1** (mai-sept 2014) : Entretiens avec 50 acteurs du territoire, recensement des flux
- **Phase 2** (sept. 14-avr. 15) : Etude approfondie des conditions techniques et économiques de mise en œuvre d'actions dans trois domaines prioritaires
- **Phase 3** (2015-2016) : Déploiement de 7 actions prioritaires. En parallèle, poursuite de la veille pour identifier de nouvelles opportunités à moyen / long terme.

Chaque phase est ponctuée par un comité de pilotage qui valide les résultats et choisit les actions à retenir.

Domaines d'action

Compte tenu des spécificités évoquées plus haut, l'un des axes prioritaires du programme consiste à renforcer l'offre de mobilité pour rendre le transport (personnes et marchandises) moins coûteux et d'en réduire l'empreinte écologique. Le programme EIT Biovallée comprend aussi, de manière plus classique, un volet portant sur la valorisation de la matière et des déchets, et un autre concernant l'optimisation du traitement de l'eau.

Plan d'action 2015-2016

Le comité de pilotage EIT d'avril 2015 a retenu sept actions prioritaires à mettre en œuvre en 2015-2016 :

Synergies A : Optimisation du traitement de l'eau

- Utilisation de la capacité libre d'une station d'épuration pour y accueillir des effluents tiers

Synergies B. Mobilité douce en entreprise et chez les particuliers

- Expérimentation du déploiement du Service Train + Auto + vélo libre-service
- Partenariat avec La Poste pour des services de livraison / logistique inversée
- Journée Train Veyn'art dans la vallée de la Drôme les 17-18/7/2015
- Valorisation mutualisée des informations sur la mobilité pour habitants / touristes

Synergies C : Utilisation raisonnée des ressources matière/déchets

- Expérimentation de consigne de bouteilles
- Déploiement d'un réseau de ressourceries connectées

Zoom sur quelques actions phares

1 - Utilisation de la capacité libre d'une station d'épuration pour y accueillir des effluents tiers

Depuis novembre 2014, dix entreprises et collectivités travaillent ensemble pour optimiser l'adéquation entre les besoins de traitement des eaux usées et les capacités d'accueil des stations d'épuration du territoire. A la clé, des économies pour les producteurs d'effluents, une meilleure rentabilisation des équipements pour les stations d'épuration et une diminution des flux de camions citernes transportant les eaux usées parfois à 50 km de l'entreprise où elles sont générées.

Une action prioritaire a été identifiée, consistant à utiliser les capacités libres d'une station d'épuration appartenant à une usine de transformation alimentaire pour y intégrer les effluents d'une autre usine agroalimentaire qui aujourd'hui saturent une station d'épuration intercommunale. Un bureau d'études vérifie actuellement la compatibilité bactériologique du traitement des effluents. Une fois cette compatibilité établie, une modification de l'arrêté d'exploitation de la STEP sera demandé afin d'y accueillir les nouveaux effluents.

2. Développement d'offres de mobilité douce

a. Déploiement d'une flotte de véhicules (autos et vélos) en libre-service

Cette action répond à un besoin de divers acteurs du territoire (particuliers, entreprises, touristes, communes et intercommunalités) d'enrichir l'offre de transports tout en réduisant l'impact écologique que représentent les déplacements, et de réduire le coût du transport. Elle vise à offrir la possibilité pour un acteur d'éviter l'utilisation d'un véhicule privé pour des besoins ponctuels, voire à réduire le nombre de véhicules dans la flotte propre des entreprises et collectivités. A cette préoccupation s'ajoute la volonté de proposer un moyen de transport partagé à une personne extérieure au territoire (vacances, déplacements professionnels) pour l'inciter à ne pas venir en voiture. Un travail est également réalisé pour préparer une offre intermodale (train + auto, train + vélo).

b. Partenariat avec La Poste pour le déploiement de services de logistique inversée

La Poste expérimente actuellement en France la mise en place de nouveaux services en s'appuyant sur sa flotte de véhicules délivrant le courrier. A partir de ce retour d'expérience, et avec les acteurs intéressés de la vallée de la Drôme, les besoins de nouveaux services aux habitants de la vallée seront identifiés et leur mise en œuvre expérimentée. Cette initiative permet par la même occasion d'offrir au groupe La Poste l'opportunité de diversifier ses activités dans un contexte particulièrement difficile du fait de la réduction continue du volume de plis distribués et de la concurrence des services de livraison privés. Parmi la palette de services envisagés, on peut citer :

- partenariat avec un supermarché pour service de livraisons des courses à domicile
- visites à domicile de personnes âgées
- relevage des compteurs de gaz
- retour des livres empruntés dans les bibliothèques publiques
- partenariat avec une boulangerie locale : livraison régulière du pain
- service Recy-go : collecte du papier en gisements diffus.

3. Mise en place d'une consigne de bouteilles (vin, clairette, bière)

Une expérimentation de consigne sur les bouteilles de vin, clairette et bière sur le territoire Biovallée est en cours de préparation. Un petit groupe de producteurs sensibilisés à l'intérêt économique d'une telle solution (une bouteille de vin consignée revient à 15 ct/bouteille contre 30 ct/bouteille pour une bouteille neuve) mais aussi aux aspects environnementaux (le verre représente à lui seul 50% du bilan carbone de la production viticole) est en cours de constitution. Une solution envisagée est la mise en place d'une centrale de lavage itinérante qui pourra se déplacer de cave en cave. Elle permettra la création d'un emploi.

Une étude de faisabilité permettra de prendre en considération les aspects techniques, telle la possible fragilisation des bouteilles induite par le processus de lavage / consigne, ou l'identification d'étiquettes et de colles hydrosolubles compatibles avec un cycle de nettoyage. Enfin, cette expérimentation nécessitera une campagne de communication / promotion pour encourager les consommateurs à se tourner vers ce produit et en les invitant à rapporter leurs anciennes bouteilles au producteur (cas de la vente directe) en vue d'une consigne.

Pour atteindre l'équilibre économique, un minimum de 150.000 bouteilles doivent être traitées par année, ce qui impliquera de recruter un nombre important de producteurs (à noter que la clairette de Die représente à elle seule 12 millions de bouteilles vendues par an). Le projet pourrait donc être élargi à des distributeurs (hôtels restaurants, GMS) et un système incitatif de ristourne pourrait être mis en place.

Intégrer l'économie circulaire dans les démarches déchets et énergie-climat

Gaëlle DOURNEAU

Responsable du Pôle Ingénierie – Prévention, Chambéry métropole

106 allée des Blachères – 73000 Chambéry

Te : 04 79 26 88 50 - gaelle.dourneau@chambery-metropole.fr

A l'origine : 4 collectivités avec 4 Programmes Locaux de Prévention

La prévention des déchets est définie comme l'ensemble des mesures et des actions prises en amont (notamment au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien) visant à réduire l'ensemble des impacts environnementaux et à faciliter la gestion ultérieure des déchets (notamment par la réduction en amont des quantités de déchets produits et/ou la réduction de leur dangerosité ou toxicité ou par l'amélioration de leur caractère réutilisable ou valorisable...)

Le déchet le plus facile et le moins coûteux à trier et à gérer étant celui qu'on ne produit pas, les 4 collectivités à compétence collecte et traitement des déchets se sont engagées entre 2010 et 2012 dans des programmes locaux de prévention avec l'ADEME, les engageant à réduire de 7% les Ordures Ménagères et assimilées (OMA) sur une période de 5 ans.

Cet engagement a permis aux collectivités d'actualiser leur programme de prévention des déchets en leur donnant une nouvelle impulsion et des moyens supplémentaires. Il s'agissait de placer la prévention au cœur de la politique « déchet » de la collectivité.

Au cours des années du programme, les projets se multiplient pour permettre une diminution des quantités et de la nocivité des déchets produits sur l'ensemble du territoire.

Les actions déployées le sont en fonction des caractéristiques du territoire, identifiées au travers d'un diagnostic initial. Le Programme Local de Prévention (PLP) est organisé autour de cinq axes :

- 1 - sensibilisation à l'éco-consommation (achats malins, etc.) ;
- 2 - réduction de la production des déchets (réemploi, réparation, couches lavables, etc.);
- 3 - actions emblématiques nationales (compostage, stop pub, etc.) ;
- 4 - prévention des déchets des collectivités (éco-exemplarité) ;
- 5 - prévention quantitative des déchets des entreprises et prévention qualitative (formations à la prévention, réduction de l'usage d'agents toxiques, etc.).

Ces PLP permettent d'atteindre des premiers résultats en matière de réduction de déchets et soulignent une réelle montée en compétence des collectivités :

- Identification des acteurs locaux déjà actifs et engagés, mobilisation et animation de territoire,
- Définition de projet, de programme d'actions avec des objectifs réalistes, mesurables et comparables,
- Ouverture sur les autres, échanges d'expériences,
- Porteuse de projets transversaux permettant de réduire concrètement l'empreinte écologique de son territoire,
- Déploiement de nouveaux process de réflexion : l'intelligence collective au service des projets.

1 Territoire à énergie positive TEPOS

Le parc naturel régional (PNR) du massif des Bauges, Chambéry métropole et la communauté de l'agglomération d'Annecy (C2A) ont souhaité s'associer pour s'engager sur le chemin de la transition énergétique.

Fort de ses 350 000 habitants, le territoire concerné possède de grandes opportunités de développement des énergies renouvelables mais surtout de réduction de consommation d'énergie. Objectif à 2050 : diviser par 2 les consommations d'énergie et couvrir les besoins restants par des énergies renouvelables.

Ce modèle de coopération entre un Parc et ses deux agglomérations portes était une première nationale et marque une **volonté politique de travailler ensemble pour avancer collectivement**.

Un territoire TEPOS unique pour trois collectivités, c'est une **gouvernance nouvelle** sur l'énergie, qui s'est engagée. Le Parc du Massif des Bauges assure la coordination générale du projet, mais chaque collectivité reste maîtresse de ses propres décisions.

Les atouts d'une alliance urbain-rural

L'alliance entre territoires urbains et territoires ruraux est pertinente : le potentiel de production d'énergies renouvelables est en zone rurale (filière bois en particulier), alors que les gisements d'économies d'énergie se situent plutôt en zone urbaine (en particulier grâce aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments).

Les bénéfices attendus de cette démarche de territoire à énergie positive se structurent autour de 3 axes principaux :

- réduction de la facture énergétique territoriale permettant alors de dégager de nouvelles capacités d'investissement
- mobilisation de nouveaux instruments de financement, de nouveaux montages juridiques, techniques et organisationnels pour favoriser l'émergence de projets innovants
- création d'emplois et d'activités économiques non délocalisables, dans les domaines de la rénovation énergétique du bâti, du développement des énergies renouvelables, de l'économie circulaire en lien avec les entreprises locales et les organismes de recherche. *Exemple : 1000 logements rénovés par an = 192 M€ de travaux sur 6 ans et 500 à 600 emplois créés.*

Cette alliance entre territoires urbains et territoires ruraux contient de nombreux atouts et une vision stratégique de l'avenir :

♦ **Dans le domaine de la maîtrise de l'énergie** : les gisements d'économies d'énergie sont principalement en zone urbaine, en particulier grâce aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments.

♦ **Dans le domaine des énergies renouvelables** : les potentiels de production de bois-énergie se situent en zone rurale, avec l'enjeu de la mobilisation de la filière et l'opportunité de dynamiser l'économie forestière. Autre exemple, la société PERLE, créée en 2013 par des citoyens du plateau de la Leysse, finance des projets d'énergies renouvelables. Le premier projet a été d'installer des capteurs solaires sur 6 toitures publiques et privées, avec un modèle économique qui garantit aux investisseurs 3% de rendement de leurs parts.

♦ **Dans le domaine des déplacements** : le territoire est identifié par ses performances en termes de management de la mobilité avec encore des perspectives de réflexions sur les déplacements professionnels et les déplacements de loisirs entre zone urbaine et zone rurale. Il faudra poursuivre des actions de réduction des consommations : meilleur taux de remplissage, diminution du nombre de kms parcourus, meilleure adaptation des véhicules à chaque usage, report modal, efficacité énergétique des véhicules...

♦ Par ailleurs, d'**autres leviers d'actions** commencent à émerger pour structurer le territoire comme la pertinence des réseaux de chaleur, avec un approvisionnement déjà diversifié (*bois, déchets*) et de nouvelles pistes de développement avec la méthanisation et la chaleur solaire.

(exemples du territoire de Chambéry métropole : utiliser l'énergie fatale du panache de vapeur de Placoplatre, le potentiel de récupération de chaleur sur le réseau des eaux usées ou épurées, la chaufferie bois de Chambéry, l'UDEP de Chambéry métropole valorise aujourd'hui les boues d'épuration par méthanisation et produit de la chaleur et de l'électricité ,)

1 territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG) : INTEGRER ET FACILITER L'EMERGENCE DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Né de l'association de 4 collectivités des 2 Savoie (Communauté d'agglomération d'Annecy – C2A, Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures de l'Albanais - SITO, Communauté d'agglomération du Lac du Bourget - CALB, Chambéry métropole), ce territoire se nourrit des expériences, des atouts et richesses des précédentes réflexions engagées, tant en terme de partenaires, de relais, de savoir-faire, de gouvernance, de portage et de partage.

La philosophie de ce territoire :

- Mettre le Territoire en mouvement,
- S'appuyer sur les forces en présence et la « chaîne de valeur » Déchets
 - Un projet porté par les collectivités à compétence collecte mais pas que !
 - Entreprises, citoyens, associations, universitaires, collectivités, élus.

- Esprit de décloisonnement et de mutualisation :
 - Entre collectivités, partageant une ambition commune
 - En interne des EPCI : entre services déchets, énergie, économique
 - Sur chaque territoire
- Volonté d'interconnexion avec les autres démarches et outils de planification : pour gagner en efficacité :
 - Notamment le TEPOS Chambéry –Annecy – parc des Bauges
 - Les plans BTP et DMA ou DD
 - Les PCET, les PLU etc...
- Une animation et une communication ayant pour objectif de favoriser le changement de comportement : mettre en place une gouvernance participative impliquant l'ensemble des acteurs.

La volonté est bien d'intégrer la politique de gestion des déchets comme un pilier de l'économie circulaire. En ce sens la prévention et la gestion des DMA n'est qu'un pan du projet.

L'économie circulaire est l'occasion de faciliter l'intégration dans la démarche ZDZG des autres acteurs du territoire. La première étape consistera à réaliser un diagnostic de potentialité. De la cartographie des enjeux et des possibilités naîtront des leviers d'actions.

Pour faciliter l'appropriation de ces leviers, le projet s'appuiera sur :

- une animation d'un genre nouveau, externalisée, qui sera portée par le CRITT de Savoie (Centre régional d'innovation et de transfert de technologie) et son réseau des éco-industries rassemblant avec des universitaires, des entreprises de gestion des déchets et bureaux d'étude
- l'intégration de tous les acteurs dans la gouvernance du projet ZGZD,
- l'échange et la mutualisation des démarches avec les éco-conseillers des chambres consulaires par exemple,
- l'innovation et l'expérimentation et leur soutien,
- l'expérience de COMETHE d'écologie industrielle et territoriale et sur des initiatives déjà entreprises sur le territoire ;
- l'ingénierie financière des projets, en veillant à une cohérence territoriale par rapport aux objectifs ZDZG. Dans un contexte de raréfaction des fonds publics et privés pour innover et investir, il nous paraît important de faciliter le montage de réponses à des appels à projets de partenaires techniques et financier. Ainsi, nous prévoyons de veiller aux Appels à projet des Eco-organismes, de l'ADEME, ou de la région Rhône alpes via la stratégie Horizon 2020, la Stratégie Régionale d'Innovation ou la Stratégie Régionale d'Economie Circulaire afin de proposer des expérimentations cohérentes avec les autres intérêts du territoire. (par exemple, nous envisageons de répondre avec des partenaires industriels à l'appel à projet DOSTE). Les partenariats privés –publics seront également étudiés.

Une démarche intégrée et intégrante à l'image du TEPOS

Un des facteurs de réussite d'un tel projet relève de la capacité à fédérer l'ensemble des acteurs locaux autour de la démarche : une attention particulière sera portée, dès l'origine, à la création d'une dynamique locale via une gouvernance participative ayant pour objet l'impulsion d'une dynamique citoyenne.

Le meilleur déchet étant celui qui n'est pas produit, l'ambition portée est aussi de poursuivre les démarches entreprises en matière de prévention. Les premiers Programmes Locaux de Prévention ont axé leurs efforts et leurs moyens vers la gestion de la matière organique et l'éco-exemplarité des collectivités. L'enjeu sera de mobiliser et inciter les entreprises sur l'enjeu de la préservation de la ressource et de l'énergie.

En cela l'expérience du territoire TEPOS associant une partie du territoire zéro déchet est un atout. L'ambition est de faciliter l'innovation des acteurs locaux.

Objectifs pour un territoire sobre en déchets et préservant les matières premières

- Contribuer aux objectifs du plan déchet 2014-2020 (tout en réaffirmant la hiérarchisation des modes de traitement) ;
- Intégrer et faciliter l'émergence de l'économie circulaire, celle-ci devant à terme être intégrée comme élément de réflexion dans les démarches entreprises par les différents acteurs notamment en continuant le développement de l'écologie industrielle et territoriale tel qu'initié avec COMETHE ;
- Intégrer et mobiliser les activités économiques qui n'utilisent pas forcément le Service public de gestion des déchets (SPGD) dans la démarche ZGZD ;

- Engager une réflexion avec les activités économiques utilisatrices du SPGD pour prévenir les déchets et aussi détourner des déchets de l'incinération ou l'enfouissement ;
- Faciliter de nouvelles activités et notamment s'appuyer sur le tissu de l'Economie Sociale et Solidaire mais aussi soutenir l'innovation sur le territoire ;
- Etre au contact des partenaires thématiques (chambres consulaires, fédérations, mais aussi Eco-organismes, ADEME) pour mettre en place des actions innovantes (réponse à appels à projets notamment)
- Echanger, s'enrichir et assurer la cohérence et la compatibilité de stratégie avec les autres niveaux de planification territoriale (Plan de Prévention et de Gestion des Déchets du BTP, Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux, Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Dangereux, Plan Climat Energie Territoire), ou les démarches volontaires (Territoire à Energie POSitive TEPOS)
- Intégrer une démarche itérative permettant d'améliorer la stratégie du projet ;
- S'assurer de la cohérence des actions engagées sur le territoire et en cohérence avec les actions des territoires voisins via la coordination et le pilotage du projet (centralisation des expériences, appui à la candidature à des appels à projets) et aussi la participation à l'association des territoires Zéro Gaspillage Zéro déchet - ou système de capitalisation d'expérience que mettrait le ministère ou l'ADEME à disposition.

La parole des élus

Ils formulent leur engagement de la façon suivante : *“Nos territoires disposent d'un contexte favorable et de nombreuses opportunités pour réussir la transition énergétique tout en confortant et en créant des emplois. Cette interdépendance fait la force de notre action commune”.*

En conclusion

Diagnostic initial, potentialité du territoire, acteurs locaux, mobilisation, engagement politique, développement du territoire et préservation....impulser, soutenir, initier, animer, ...ce sont là les étapes et démarches communes, piliers de l'ensemble de ces projets de territoires, complémentaires, successives, preuve de l'évolution nécessaire des pensées et des comportements.

Il ne s'agit pas d'en demander toujours plus aux mêmes mais de développer, déployer, vers toujours plus d'acteurs.

Les collectivités occupent une place centrale pour relever le défi de la transition énergétique et écologique. Ces dernières ont la responsabilité directe des investissements de long terme. Elles organisent les activités sur leur territoire et mettent en œuvre des actions d'adaptation au changement climatique. Elles sont aussi les mieux placées pour favoriser les évolutions de comportement et mobiliser les acteurs locaux.

Enfin, il est important de noter que se lancer dans une stratégie d'économie circulaire, c'est de mettre en place les conditions de relocalisation d'activités et s'accaparer des opportunités de nouvelles activités porteuses et créatrices d'emplois à la fois. La plupart des emplois créés par l'économie circulaire sont en très grande partie non délocalisables.

Au travers de ces projets transversaux, le rôle des collectivités s'articule sur ces quatre points :

- préserver l'emploi et favoriser l'attractivité territoriale ;
- encourager le pouvoir d'achat des acteurs (entreprises-ménages) et la réduction des coûts ;
- assurer la résilience du territoire et la maîtrise des risques écologiques, qui en grande partie découlent de l'économie linéaire ;
- favoriser l'innovation et le développement.

La réflexion autour de l'économie-circulaire est l'occasion de rassembler tous les acteurs locaux (collectivités, administrations, entreprises, associations, citoyens...) afin d'agir ensemble pour la dynamique territoriale et donc pour la préservation des emplois durables.

Prospective sur les ressources d'écologie industrielle dans le cadre du projet métropolitain Aix Marseille Provence

Frédéric DAGNET

Responsable du chantier **Système portuaire et logistique, Mission interministérielle
pour le projet métropolitain Aix Marseille Provence**

Directeur de la **Mission Prospective Evaluation, Grand Port Maritime de Marseille**

23 place de la Joliette – 13002 Marseille

Tél : 06 80 41 63 34 – Frederic.Dagnet@marseille-port.fr

L'État comme responsable de l'aménagement du territoire national, de la cohésion sociale et de la sécurité, entend se saisir, aux côtés des élus, des acteurs et des citoyens, du devenir métropolitain d'Aix-Marseille-Provence. Agissant à l'échelle internationale, il souhaite renforcer le rôle de ce territoire, comme ensemble ouvert sur le développement rapide du bassin méditerranéen pour des échanges intensifiés et pacifiés.

Ainsi, l'État a créé une Mission interministérielle et des instances associées (un conseil paritaire territorial de projets – un conseil des élus – un conseil des partenaires) pour accompagner la réforme institutionnelle et impulser l'élaboration d'un projet stratégique partagé avec les acteurs du territoire.

Des travaux collectifs préparatoires menés depuis 2012, notamment marqués par trois conférences métropolitaines (décembre 2012, décembre 2013 et décembre 2014) ont permis de larges avancées dans l'énoncé d'un projet stratégique qui explore quatre axes majeurs :

- **Une métropole pour s'ouvrir à 360°, vers la Méditerranée, mais aussi vers l'Europe et le monde.** La métropolisation de l'aire urbaine Aix-Marseille-Provence lui donne un nouveau positionnement dans l'espace métropolitain européen, en se tournant autant vers le nord que vers le sud, en se connectant par la grande vitesse ferroviaire, en s'ouvrant aux industries créatives et à haute valeur ajoutée. L'activité portuaire est puissante et s'inscrit de plus en plus dans un dynamisme économique marqué par la diversité. Le défi de la Métropole, dans son environnement régional, est cette position d'interface entre Méditerranée et Europe, en cultivant les spécificités essentielles de la mer et du port, complétées par les potentiels d'une économie plurielle, dont la synergie et l'image doivent s'affirmer.
- **Une métropole pour mobiliser et renforcer les capacités de tous les territoires, et de tous ceux qui y vivent.** La diversité de l'aire métropolitaine d'Aix-Marseille-Provence et de ses populations est sa première richesse. L'enjeu est de cultiver cette diversité en donnant les possibilités à tous les territoires et à tous leurs habitants de faire valoir leurs capacités et leurs potentiels de participation à la dynamique métropolitaine. C'est une question de justice et d'équité, mais c'est aussi une question d'efficacité et d'équilibre pour la future métropole et même la base de son identité. Sans cette ambition, la construction métropolitaine prendrait le risque de n'être qu'un objet technique, sans finalité sociale et sans lien avec les projets personnels et collectifs de celles et ceux qui la vivent au quotidien. La crise structurelle actuelle renforce les inégalités et aggrave les situations de pauvreté, d'exclusion, de violence et d'insécurité ; elle appelle de nouvelles réponses, notamment métropolitaines. Elle nécessite aussi une action vigoureuse et sans faille pour rétablir la sécurité et l'ordre républicain.
- **Une métropole pour relier les différents bassins de vie, de services et d'emploi, en un même système.** Expression d'une histoire sociale, d'une réalité géographique, d'une série de décisions publiques, le polycentrisme est constitutif de la métropolisation Aix-Marseille-Provence. S'impose toutefois, à cette organisation une dynamique à la grande échelle territoriale, marquée par une intensification des relations entre les différents bassins de vie, une généralisation des flux de toute nature et une dilution des anciennes centralités au profit de nouveaux pôles de vie. En réponse, les offres territoriales de chaque composante métropolitaine interagissent très difficilement. L'ambition est de tendre vers une véritable organisation multipolaire, en appui sur des réseaux, des services et des pôles structurants, pour tirer parti de la multipolarité plutôt que la subir au quotidien. La question des transports et de la mobilité est centrale, mais elle n'est pas la seule et devra être pensée avec l'ensemble des autres facteurs d'organisation et de fonctionnement de l'aire métropolitaine.
- **Une métropole pour muter vers un nouveau modèle d'aménagement plus durable et respectueux des ressources.** Aix-Marseille-Provence ne se développe pas de manière satisfaisante au plan de ses impacts sur l'environnement, ses ressources, ses paysages, son occupation des sols. Il y a nécessité de changer de modèle de développement et d'urbanisme et d'adopter de nouvelles règles collectives plus respectueuses des territoires et de leur géographie. Cette ambition pourrait marquer un refus de l'uniformisation de ce territoire et une volonté d'orienter les pratiques économiques et sociales dans le sens d'un plus grand respect de ces ressources. Elle est particulièrement de nature à faire la preuve de la valeur ajoutée de la future métropole, dans des domaines comme la production de paysages, la gestion des ressources, dont le foncier, l'énergie, la biodiversité, etc.

La Mission interministérielle, dans ses objectifs d'impulsion de la coproduction d'un projet métropolitain par l'ensemble des acteurs locaux, a vocation à encourager les initiatives allant dans le sens d'une meilleure connaissance des enjeux, notamment économiques et environnementaux, de l'aire métropolitaine.

Elle a ainsi souhaité lancer une prospective définissant les potentiels d'écologie industrielle, et les conditions de déploiement de ces réseaux, tant d'un point de vue organisationnel qu'économique et technique. Un partenariat a été conclu en septembre 2014 avec le laboratoire ARMINES/LGEI qui souhaite poursuivre ses travaux de développement et de validation d'outils et de méthodes sur un terrain d'application qui lui apparaît comme intéressant car pourvu d'une cohérence géographique et économique, intégrant le pourtour de l'Étang de Berre, et constituant le territoire de préfiguration de la future métropole d'Aix-Marseille-Provence.

ARMINES définit ce programme de recherche en deux étapes :

1/ Caractérisation des flux de matière et d'énergie

Objectifs :

- analyse des entrant/sortant des différentes activités du territoire
- Identification et évaluation des gisements de ressources non conventionnelles
- Identification et évaluation de besoins potentiels
- Identification de synergies et des filières potentielles et des entreprises associées

2/ Identification et formalisation d'une ambition pour la démarche d'écologie industrielle sur le territoire

Objectifs :

- avoir une vision claire des différentes représentations que les différents acteurs ont de leur territoire en vue d'anticiper d'éventuelles divergences de point de vue sur la situation et le projet de territoire et de proposer des actions pour faire émerger un projet partagé,
- formaliser une ambition partagée du projet d'écologie industrielle métropolitain
- identifier les facteurs de différenciation de la démarche métropolitaine au regard du contexte national et international,
- élaborer un scénario prospectif à 20 ans sur les grandes orientations de la démarche afin d'alimenter une réflexion sur l'identité et le marketing territorial de la métropole en matière d'écologie industrielle.

La date prévisionnelle d'achèvement de la première étape est en juin 2015 et une restitution finale et un livrable final seront réalisés en avril 2016.

La présentation des premiers résultats de cette étude sera illustrée par un cas pratique d'écologie industrielle territoriale en cours sur le périmètre du Port de Marseille Fos. La Plateforme industrielle d'innovation Caban Tonkin (PIICTO) regroupe sur 1.200 ha au sein de la Zone industrialo-portuaire de Fos (10.000 ha) une quinzaine d'industriels de la chimie, des matériaux et de l'énergie (dont Kem One, Lyondell, Bayer, Asco Industries, Elengy, Air Liquide, Solamat Merex, Everé, GDF Suez...).

Ces acteurs se sont constitués en association avec le Grand port maritime de Marseille en vue d'accompagner les projets de mutualisation des flux et utilités. Le projet le plus avancé sur lequel ils travaillent est un réseau vapeur à l'échelle de la plateforme qui sera générateur d'une économie substantielle pour les participants et un facteur d'attractivité internationale pour le secteur puisque la capacité de ce réseau permettra d'accueillir de nouveaux industriels. Il reste en effet 600 ha à industrialiser sur PIICTO. Cette démarche d'économie circulaire initiée par les industriels et portée par le Port de Marseille Fos est accompagnée par les services de l'Etat, la Région, les collectivités, la Métropole, ainsi que par des acteurs institutionnels comme la CDC, l'ADEME, l'UIC.

Enfin, la particularité de PIICTO réside dans la volonté du Port d'y aménager une pépinière dédiée à l'innovation en matière de transition énergétique : INNOVEX. Localisée sur 12 ha, cette pépinière bénéficie de la présence des industriels de PIICTO et propose aux porteurs de projets de recherche avancée dans les filières de la diversification énergétique (CO₂, hydrogène, bio-remédiation, power to gas, stockage des ENR, smart grids, bio-raffinage, etc.) de tester leurs pilotes préindustriels à l'échelle 1 sur une pépinière adaptée. L'enjeu du territoire réside dans le développement de nouvelles filières industrielles sur les espaces de la ZIP pour les démonstrateurs qui auront vu leur modèle technique et économique validé par cette phase de test.

En étant à l'affût des opportunités d'écologie industrielle à l'échelle d'un territoire économique pertinent et en s'appuyant sur une expérience déjà à l'œuvre en matière d'économie circulaire, les acteurs de la métropole Aix Marseille Provence accompagnent leur territoire dans la transition énergétique pour en faire une vitrine de cette diversification et permettre aux habitants de ce territoire d'en retirer les meilleurs bénéfices, que ce soit en termes de retombées économiques, sociales et environnementales.

Le Pays Châtelleraudais déploie la redevance spéciale pour une utilisation efficiente des ressources

Evelyne AZIHARI

Vice-présidente Développement Durable

Cendrine GENDRE,

Responsable du service gestion des déchets,

Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais

78, boulevard Blossac -86100 Châtelleraud Cedex

Tél. : 05 49 20 30 80 – cendrine.gendre@capc-chatelleraud.fr

1. Présentation de la collectivité

En 2014, La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais compte 54 828 habitants répartis sur 13 communes et une superficie de 378 km² (5,4 % du département de la Vienne). Elle se situe entre Tours et Poitiers sur l'axe Paris – Bordeaux.

La Communauté d'Agglomération dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers assure en régie la collecte en porte à porte des ordures ménagères, des déchets d'emballages légers et du carton, l'exploitation de 4 déchèteries et d'un quai de transit (ordures ménagères, déchets d'emballages légers, déchets verts, verre), la collecte en apport volontaire (verre, papiers, ordures ménagères et déchets d'emballages légers). Le transport, la valorisation et l'élimination des déchets sont confiés à des prestataires.

Le 29 novembre 2011, la Communauté d'Agglomération a contractualisé avec l'ADEME un Programme Local de Prévention des Déchets.

2. Contexte de mise en œuvre de la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères

En 2007, un audit sur la collecte a été réalisé avec les objectifs suivants ;

- Garantir la qualité du service aux usagers ;
- Maîtriser les coûts de gestion des déchets ;
- Améliorer la sécurité et les conditions de travail ;
- Rééquilibrer les circuits de collecte des déchets ;
- Réduire l'impact sur l'environnement (réduire les transports de déchets, améliorer la réduction et la valorisation des déchets ...).

Cette réflexion a abouti aux modifications suivantes :

- Informatisation de la collecte en 2009 : tous les véhicules ont été équipés de GPS. Cet outil est utilisé pour mettre à disposition des agents les circuits de collecte à jour, faire remonter au chef d'équipes les anomalies rencontrées pendant la collecte, optimiser les circuits de collecte, optimiser les réponses aux usagers.
- Mise en œuvre de compta coût en 2009
- Suppression des manœuvres dangereuses le 26 janvier 2010 : au 31 décembre 2014, 119 manœuvres dangereuses ont été supprimées (soit 85 %)
- Sensibilisation des conducteurs à l'éco-conduite en octobre 2009
- Suppression du fini parti le 15 octobre 2010 : le temps de travail est géré grâce à une badgeuse.
- Construction d'un quai de transit mis en service le 1er janvier 2012
- Réduction des fréquences de collecte des déchets depuis le 1er janvier 2012. Tous les usagers du territoire (en dehors du centre-ville de Châtelleraud, de l'habitat collectif et des gros producteurs (2 m³/semaine)) sont collectés une fois par semaine pour les ordures ménagères résiduelles et les déchets d'emballages légers.
- **Mise en œuvre de la redevance spéciale depuis le 1er janvier 2013**
- Optimisation du réseau des déchèteries : fin des travaux le 14 décembre 2014 :
 - harmonisation des horaires
 - renforcement du nombre de gardiens sur les plus grosses déchèteries

- construction d'une déchèterie à 9 quais en remplacement de 3 mini déchèteries à plat ;
- mise aux normes des déchèteries existantes
- création de plates-formes de déchets verts
- extension des hauts de quais
- déplacement des locaux sur les hauts de quais
- rehausse des quais à gravats
- création d'une sortie différente de l'entrée
- réfection de la signalétique
- renforcement de l'éclairage
- installation de compacteurs à cartons et d'un caisson maritime pour les objets détourné pour le réemploi
- mise en place d'un contrôle informatisé des accès (mise en place programmée pour fin 2015)

3. **Modalités de mise en œuvre de la redevance spéciale**

Phase d'étude (Recours à un chargé de mission : 3 mois)

Une étude préalable à la mise en œuvre de la redevance spéciale a été confiée à un bureau d'études en 2011. Le recueil des éléments de terrain a été réalisé :

- par l'envoi d'un questionnaire à tous les producteurs de déchets non ménagers (entreprises, administrations, artisans, commerçants, associations ...) : 600 questionnaires retournés sur 3870 envoyés ;
- la réalisation de suivis de collecte.

Phase mise en œuvre (Recours à un chargé de mission : 1 an)

Le 23 janvier 2012, les élus de la Communauté d'Agglomération ont décidé de mettre en œuvre la redevance spéciale en deux temps :

- producteurs de plus de 3 m³ par semaine hors administrations (à compter du 1er janvier 2013) ;
- tous les producteurs de plus de 2 m³ par semaine (phase suspendue le 5 septembre 2012).

Le tarif a été instauré le 17 septembre 2012. Il est de 0,023 €/litre pour 2015. Seuls la collecte et le traitement des ordures ménagères et assimilées résiduelles sont facturés.

Les professionnels (artisans, commerçants, administrations, associations ...) peuvent déposer leurs déchets sous conditions de volume et de facturation pour certains déchets (sauf sur la nouvelle déchèterie de l'Oisillon installée à côté d'une déchèterie professionnelle). Les tarifs pratiqués sont les suivants :

	Limite de volume (par apport) en m ³	Tarif 2015 (€/m ³)
Gravats	3	19,65
Ferrailles	5	0
Cartons	5	0
Tout Venant	3	12,93
Déchets verts	3	12,93
Bois	5	5,41
Plastique (PE)	5	8,12

Le dépôt d'huile usagée, de pneumatiques, de déchets spéciaux, de déchets électriques et électroniques en fin de vie des professionnels est interdit en déchèteries.

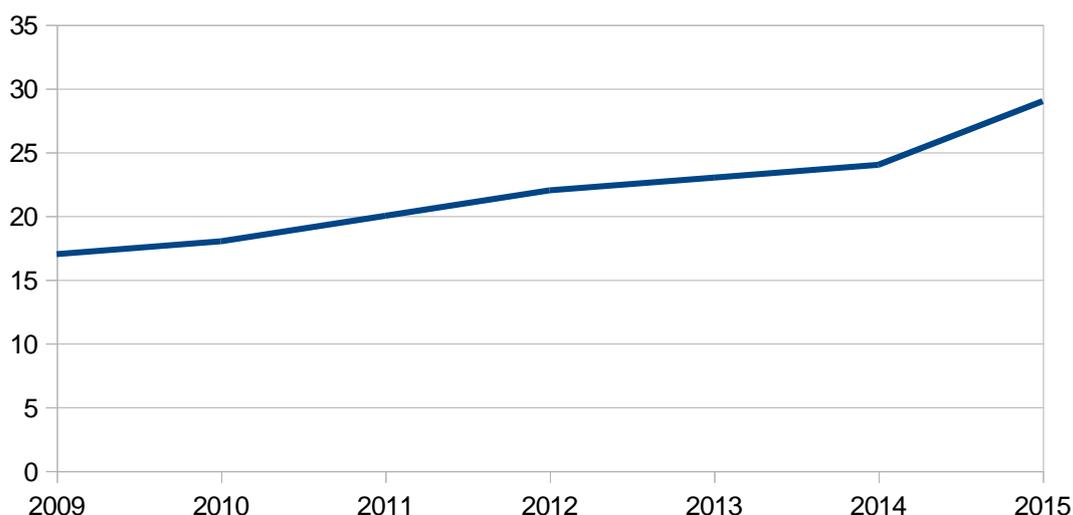
La taxe d'enlèvement des ordures ménagères peut être déduite sur présentation d'une copie de l'attestation du centre des impôts.

Chaque redevable signe une convention d'une durée de 3 ans. Des conteneurs sécurisés peuvent être mis à disposition de ceux qui le demandent.

Les producteurs qui gèrent eux même leurs déchets peuvent bénéficier d'une exonération de la TEOM s'ils remplissent les conditions suivantes :

- en faire expressément la demande avant le 15 mai de l'année précédente
- fournir une facture ou une attestation du prestataire de collecte et traitement des déchets
- ne pas utiliser le service public de collecte des déchets.

L'évolution du nombre de producteurs exonérés de la TEOM de 2010 à 2015 est présentée ci dessous :



Suite à la décision d'instauration de la redevance spéciale, chaque producteur de plus de 2 m³ par semaine a été rencontré au minimum à deux reprises pour être informé de la démarche, valider les données (volume des déchets, TEOM, besoins en conteneurs ...), prendre connaissance du devis et des conditions de contractualisation, disposer d'informations pour réduire et valoriser ses déchets, estimer son besoin en conteneurs, finaliser le contrat, livrer les conteneurs et les autocollants « redevance spéciale » ...

Phase de suivi (recours au personnel existant)

La facturation est semestrielle. La gestion administrative de la redevance spéciale est réalisée par la secrétaire également chargée de l'accueil du service. Le temps de travail est estimé à 1 mois par semestre pour le bilan et l'exploitation des suivis de collecte et la gestion de la facturation (établissement et mise à jour de la facturation, récupération de la TEOM, établissement des mémoires, gestion des demandes ...).

Les données de terrain sont mises à jour lors de suivis de collecte de tous les producteurs de plus de 2 m³/semaine. Cette mission a été confiée au chef des équipes de collecte qui consacre au minimum 1 mois par semestre.

53 producteurs ont été identifiés comme produisant plus de 3 m³ par semaine en 2011. Le montant de la redevance spéciale attendu s'élevait alors à près de 280 000 €.

Les producteurs ont fortement réduit leurs quantités de déchets suite aux rencontres avec le chargé de mission en 2012. 10 producteurs seulement atteignaient le seuil de 3 m³/semaine en 2013 et 13 en 2014.

4. Le renforcement de l'accompagnement des entreprises grâce au Programme Local de Prévention des Déchets

En octobre 2014, La Communauté d'Agglomération a lancé, en collaboration avec le Conseil Général de la Vienne et la CCI, le projet PACTE (Programme d'Accompagnement Collectif Territorial des Entreprises) sur son Territoire.

Les entreprises de plus de 20 salariés ciblées dans le cadre de l'étude préalable à la mise en œuvre de la redevance spéciale ont été sollicitées pour répondre à un appel à projets. 9 entreprises se sont portées candidates.

Suite à un diagnostic personnalisé de leur situation au cours duquel l'ensemble du processus de production de déchets a été analysé, les entreprises ont signé un contrat d'engagement avec les partenaires de la démarche.

Il fixe les principales actions qu'elles s'engagent à mener. Les entreprises sont également formées sur la définition et le suivi d'indicateurs chiffrés sur leur production de déchets afin de pouvoir fournir des objectifs chiffrés.

Les deux objectifs majeurs pour les entreprises signataires du PACTE sont de réduire d'au moins 7 % leur production de déchets et d'augmenter de 15 % le taux de valorisation pour un gisement de déchets au moins.

Tout au long de l'accompagnement (un an), ces entreprises participent à différents modules collectifs et individuels.

Les coûts ont été pris en charge en 2014 à hauteur de 70 % par :

- Le Conseil Général : 1 400 €/entreprise
- La Communauté d'Agglomération : 100 €/entreprise

La participation demandée aux entreprises s'élevait à 600 € (30 %).

Quelques pistes de travail actuellement en place (exemple de contrat d'engagement et de fiche action ci annexés) :

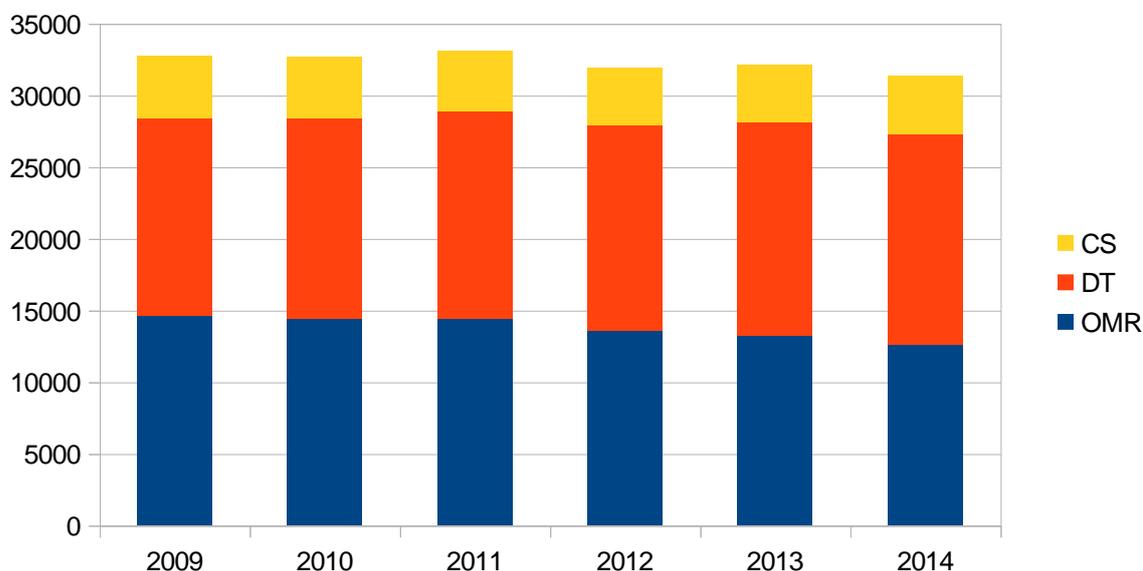
- achats de caisses réutilisables pour le transport (contre du carton)
- échanges de palettes entre entreprises
- meilleur tri de la benne « tout-venant » avec mise en place de bennes métal et carton
- don des chutes de tissus, mousse à des écoles
- utilisation de chiffons absorbants (à la place d'essuie-tout)
- livraison d'huile en vrac dans de gros bidons
- tri sélectif mis en place dans toutes les entreprises
- utilisation de papier 75 g

5. Les impacts de ces actions

Ces mesures se sont traduites par une augmentation de la part des déchets valorisés. Elle était 44,8 à 48 % de 2009 à 2014 (+ 7 %).

Par ailleurs la quantité de déchets est elle aussi en réduction de 4 % sur la même période.

Évolution des quantités de déchets collectés de 2009 à 2014 :



CS : Déchets issus de la collecte sélective (Déchets d'Emballages Légers, Carton, Verre, Papiers)
OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
DT : Déchets issus des déchèteries

Le total des charges est en réduction d'années en années (- 5 % de 2012 à 2013). Cela a permis de maintenir le TEOM à 12 % et même de la réduire à 11 % pour l'année 2015.

6. Valorisation de ces expériences

L'accompagnement individuel des entreprises avant la mise en œuvre de la redevance spéciale a contribué à une meilleure acceptation de cette facturation et à un changement progressif des pratiques.

Le phasage de la mise en œuvre de la redevance spéciale a permis de porter, dans un premier temps, les efforts sur les plus gros producteurs.

Les priorités fixées dans le cadre de la mise en œuvre de la redevance spéciale ont été :

- la qualité du service aux usagers : pas de changement des habitudes (maintien des fréquences de collecte pour les gros producteurs), possibilité d'être équipé des conteneurs sécurisés sans surfacturation
- l'équité : tarif unique pour tous les producteurs (y compris les campings)
- la simplicité : tarif simple basé sur une estimation des volumes contractualisés

Le maintien de la TEOM a permis de sécuriser la rentrée des recettes pour la collectivité.

La redevance spéciale ne porte que sur les producteurs de déchets non ménagers afin de cibler les efforts sur la réduction de ces déchets.

Les entreprises sont des acteurs essentiels de la prévention des déchets. Ils sont d'excellents modes de diffusion du message sur le territoire et peuvent, à travers ces actions, agir directement sur la compétitivité de leurs entreprises.

Le projet PACTE, proposé avec en collaboration avec les acteurs habituels du monde économique, est une occasion unique pour la collectivité d'offrir un service adapté et aux nombreuses retombées positives pour les différents participants.

ANNEXES

REDEVANCE SPECIALE : Évolution des quantités de déchets résiduels par producteurs soumis à la redevance spéciale (2011 à 2014) :

	Estimation (oct. 2011)		2013		2014	
	Volumes hebdomadaires	Montant de la RS	Volumes hebdomadaires	Montant de la RS	Volumes hebdomadaires	Montant de la RS
Entreprise 1	0	0	19800	2121,8	19800	2479,6
Entreprise 2	8580	4868,11	7920	10,82	8640	552,08
Entreprise 3	5280	5704,69	7920	2007,19	0	0
Entreprise 4	8910	9626,66	7920	4324,32	10080	5765,76
Entreprise 5	11890	12719,35	34980	12019,58	34980	13701,06
Entreprise 6	3960	1877,51	7920	3775,32	7920	4157,24
Entreprise 7	0	0	6600	1764,75	4939,35	3218,91
Entreprise 8	9900	10696,29	10340	2169,14	20680	9533,96
Entreprise 9	16500	11446,14	6600	36,6	13200	287,4
Entreprise 10	0	0	7920	4989,6	7920	4530,24
Entreprise 11	3960	1148,91	0	0	4980	2848,56
Entreprise 12	3300	3446,43	0	0	3300	1887,6
Entreprise 13	0	0	0	0	6840	3912,48
Entreprise 14	13200	6149,71	0	0	0	0
Entreprise 15	14520	15125,89	0	0	0	0
Entreprise 16	24000	21802,39	0	0	0	0
Entreprise 17	10560	839,37	0	0	0	0
Entreprise 18	9900	10519,29	0	0	0	0
Entreprise 19	9900	10696,29	0	0	0	0
Entreprise 20	7500	1357,25	0	0	0	0
Entreprise 21	7920	8173,03	0	0	0	0
Entreprise 22	3140	2752,56	0	0	0	0
Entreprise 23	3280	3331,82	0	0	0	0
Entreprise 24	3960	2744,51	0	0	0	0
Entreprise 25	5760	6223,29	0	0	0	0
Entreprise 26	3900	4213,69	0	0	0	0
Entreprise 27	4240	3837,04	0	0	0	0
Entreprise 28	5940	5972,77	0	0	0	0
Entreprise 29	5940	4100,77	0	0	0	0
Entreprise 30	4960	5358,95	0	0	0	0
Entreprise 31	3960	4278,51	0	0	0	0
Entreprise 32	3960	3432,51	0	0	0	0
Entreprise 33	3280	3211,82	0	0	0	0
Entreprise 34	12800	12607,54	0	0	0	0
Entreprise 35	6600	7180,86	0	0	0	0
Entreprise 36	6000	6183,6	0	0	0	0
Entreprise 37	5460	5494,16	0	0	0	0
Entreprise 38	5401	2818,42	0	0	0	0
Entreprise 39	5280	5535,69	0	0	0	0
Entreprise 40	5280	5704,69	0	0	0	0
Entreprise 41	5220	3970,86	0	0	0	0
Entreprise 42	4520	3635,56	0	0	0	0
Entreprise 43	4240	4453,04	0	0	0	0
Entreprise 44	3960	4278,51	0	0	0	0
Entreprise 45	3600	3660,56	0	0	0	0
Entreprise 46	3520	2768,12	0	0	0	0
Entreprise 47	3360	3630,25	0	0	0	0
Entreprise 48	3300	3565,43	0	0	0	0
Entreprise 49	3300	1606,43	0	0	0	0
Entreprise 50	3000	2824,3	0	0	0	0
Entreprise 51	3000	3241,3	0	0	0	0
Entreprise 52	3000	3863,3	0	0	0	0
Entreprise 53	5280	5580,69	0	0	0	0
TOTAL	318221	278258,86	117920	33219,12	143279,35	52874,89



PACTE Prévention Déchets 2014

Nom de l'entreprise : _____

PLAN D' ACTIONS RÉDUCTION et PRÉVENTION DES DÉCHETS

Il est élaboré conjointement par l'entreprise et les partenaires du programme suite à la réalisation du pré-diagnostic déchets

Indiquer en colonne 1 les actions envisagées :

QN : prévention quantitative

QL= prévention qualitative

G = gestion

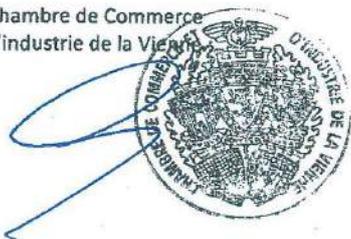
S= sensibilisation

Type d'action QN-QL- G-S	ACTIONS	OBJECTIFS
S-G	Mettre en place le tri sélectif dans les bureaux. Etudier la dématérialisation des documents	Réduire la consommation de papier. Objectif de -7% sur les gisements
QN	Contacteur les fournisseurs de poutres. Quantifier les déchets de films plastiques	Prévenir la production de déchets des films plastiques en LDPE utilisés en amont pour la protection des poutres
G	Etudier la pertinence de mettre en place le tri sélectif des plastiques et cartons. Quantifier les gisements de chacun de ces déchets	Mieux valoriser les plastiques et les cartons. Objectif +15%
G	Etudier les filières de valorisation du bois traité. Quantifier les gisements. Voir également les apports en déchèterie.	Mieux valoriser le bois traité. Objectif : +15% de valorisation

Fait à : Châtelleraut

Le : 24-11-2014

La Chambre de Commerce et d'industrie de la Vienne



La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais :

Signature et cachet de l'entreprise :

PACTE : Tableau de bord de suivi du plan d'actions



Date MAJ	NB actions identifiées	NB actions clôturées
28/01/2015	29	1

Entreprise X

OBJECTIFS	Type d'action	ACTIONS ENVISAGÉES	Date d'ouverture	Date prévue	Date de réalisation	Etat d'avancement	Commentaires Points de blocage
Réduire la consommation de papier (-7%)	Prévention	Estimer la quantité initiale : 300 ramettes /an	01/01/2014	01/01/2014	01/01/2014	100%	
	Prévention	Impression N/B Recto Verso par défaut	01/01/2014	01/03/2014		75%	
	Communication	Sensibiliser le personnel : - 21 ramettes ! / faire un bilan en juin	01/01/2014	02/03/2014		0%	
	Communication	Indicateur : % de ramettes en moins				0%	
Prévenir la production de déchets des films plastiques en LPE utilisés en amont pour la protection des poutres	Prévention	Evaluer possibilité technique d'enlever les films : poutres et poutres alpha (protection contre la pluie)				0%	
	Communication	Contacteur les fournisseurs pour évaluer possibilité de supprimer les films : lettre + courrier				0%	
	Prévention	Mettre en œuvre l'action				0%	
	Communication	Indicateur : quantité de films économisés (m2)				0%	
Amélioration de la valorisation des déchets (+15%)	Gestion	Estimer la quantité de cartons	01/02/2014	01/03/2014		0%	
	Gestion	Estimer quantité de palettes non consignées	01/02/2014	01/03/2014		0%	
	Gestion	Estimer la quantité de papier	01/02/2014	01/03/2014		0%	
	Gestion	Caractériser la benne tout venant	01/02/2014	01/03/2014		0%	
	Gestion	Evaluer les solutions de tri avec les prestataires	01/03/2014	01/05/2014		0%	
	Gestion	Mettre en place des bennes dans l'atelier OSB : bois classe 2 / cartons (si gisement suffisant) / tout venant	01/03/2014	01/05/2014		0%	
	Gestion	Mettre en place le tri des papiers dans les bureaux	01/03/2014	01/05/2014		0%	
	Gestion	Mettre en place contrats avec prestataire (avec mise en concurrence) et installer des bennes extérieures (si nécessaires)	01/03/2014	01/05/2014		0%	
	Gestion	Supprimer la benne tout venant si tri sélectif en place	01/03/2014	01/05/2014		0%	
	Communication	Mettre affichage sur les bennes	01/03/2014	01/05/2014		0%	
	Communication	Indicateur : A voir suivant actions mises en œuvre (quantité détournée de l'enfouissement)				0%	
Conformité réglementaire	Gestion	Tenir un registre "suivis des déchets"				0%	
	Gestion	Garder bordereaux Métal fer				0%	
	Gestion	Ne pas mettre le bidon colle dans la DnD (si dangereux)				0%	
	Gestion	Ne pas brûler les déchets				0%	
	Gestion	Informé le personnel des réglementations déchets				0%	
	Communication	Indicateur : Taux de conformité réglementaire				0%	
Réduire le papier essuie main	Prévention	Estimer la quantité d'essuie-mains achetée				0%	
	Prévention	Mettre un sèche mains (vent) dans la salle de café				0%	
	Communication	Communiquer sur l'économie du papier et déchets et des achats				0%	
	Communication	Indicateur : Essuie-mains économisés				0%	

Green Valley Epinal

Travailler sur son territoire : un exemple concret d'Écologie Industrielle et Territoriale

Michel HEINRICH
Député Maire d'Epinal
Président de la Communauté d'Agglomération d'Epinal
4, rue Louis Meyer - 88190 Golbey

Contact : Jacques-Alexandre Vignon, jacques-alexandre.vignon@epinal.fr, mobile : 06 27 37 48 78

1. La démarche

La démarche « Green Valley » est une illustration concrète de la mise en place des principes de l'écologie industrielle au service du développement économique du territoire.

Son objectif : redynamiser le tissu industriel en s'appuyant sur les ressources industrielles existantes, la recherche, la formation et les énergies locales.

La démarche est avant tout industrielle, elle vise à développer dans le segment des éco-matériaux de nouvelles activités tout en maximisant le degré de synergie entre l'acteur central, la papeterie Norske Skog Golbey, et les futures entreprises industrielles.

Le potentiel de mutualisation d'origine est très large, le site ayant été dimensionné à l'origine pour accueillir 4 machines à papier. Ceci permet dans un premier temps d'amorcer la démarche en maximisant la mutualisation d'actifs, de flux de matière et d'énergie directement sur le site du papetier, puis dans un second temps de développer l'éco-parc en proximité du site en augmentant la capacité de production d'énergie du site.

Les gains de mutualisations ainsi identifiés sont autant d'arguments qui font valoir l'attractivité du site et qui se traduisent en points de compétitivité pour les futures entreprises.

La vision à terme est la multiplication des gains de synergie qui apparaîtront à chaque arrivée d'un nouvel acteur industriel, le tout créant un ensemble d'entreprises compétitives : on parle bien ici d'un cluster ancré sur une démarche d'économie circulaire.

2. La genèse et la chronologie de cette démarche

La problématique du départ est centrée autour du papetier NSG, acteur majeur de l'activité économique et sociale du bassin d'emploi spinalien, qui est positionné sur le marché en déclin du papier journal. La survie du site papetier passe par une stratégie de résilience qui rejoint celle du territoire, ceci a favorisé le rapprochement des énergies locales pour motiver une nouvelle démarche industrielle et collaborative autour de la problématique de l'écologie industrielle.

C'était un vrai challenge pour l'agglomération d'Epinal de pouvoir s'impliquer dans le développement économique du territoire, en lien avec des entreprises telles que NSG : c'est pourquoi la Communauté d'agglomération d'Epinal, les Villes de Golbey et d'Epinal ont créé un outil innovant : la SEM de développement économique d'Epinal-Golbey et sa région, assez unique en France.

La SEM de développement économique s'est associée à l'industriel papetier Norske Skog Golbey, à des entrepreneurs comme Olivier LEGRAND, fondateur de nr GAÏA, et au cabinet de conseil en stratégie CMI, pour faire naître cette société qui s'est structurée autour de l'idée de fédérer les énergies au sein du cluster « Green Valley », cluster dédié au développement des éco-matériaux à base de fibres d'origine végétale. La démarche a été renforcée par l'intervention des acteurs de la recherche et de la formation (Université, ENSTIB, CRITT) et le réseau constitué autour du pôle de compétitivité FIBRES.

Cet axe stratégique des éco-matériaux s'est imposé tout naturellement lors de la démarche de concertation et de coopération entre les acteurs, cela a généré des projets innovants et la création de nouvelles activités.



3. La concrétisation de cette démarche

La démarche s'est concrétisée par la création d'une structure porteuse du type « société de co-développement », ECODEV, créée par la SEM de développement économique d'Epinal Golbey et Norske Skog, en partenariat avec des acteurs de la filière bois.

ECODEV a pour mission de conduire des réflexions sur le marché, l'innovation, de faire naître des idées qui puissent se concrétiser en projet d'implantation sur le site industriel. Elle a aussi la mission de mutualiser des équipements en son sein ou en externe par la création de filiales, c'est déjà le cas pour l'entreprise Green Valley Energy (production et distribution d'énergie thermique). Enfin, elle soutient la création d'entreprises innovantes par la mise en place d'un fonds de prêt d'amorçage.

Cette première phase de développement a permis de comprendre l'importance de la bonne identification des projets et des porteurs de projet, ce qui a obligé le recentrage d'ECODEV sur l'incubation d'idées, la maturation des projets, et l'accompagnement à l'implantation des nouveaux projets industriels.

En termes de gouvernance, le projet d'évoluer vers une structure de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) permettrait d'intégrer plus largement dans le cluster les entreprises adhérentes à la grappe d'entreprises, les institutions financières et les collectivités locales en participant au capital de manière minoritaire.

Le statut SCIC permettrait enfin d'intégrer différents partenaires non actionnaire de la SCIC au sein des instances décisionnelles répartis sous forme de comités. C'est une nouvelle phase ambitieuse que nous envisageons afin de mieux fédérer au sein du cluster les parties énergies locales : Pôle de compétitivité, milieux universitaire et de la recherche, école d'ingénieurs, banques et investisseurs, industriels partenaires.

4. Une démarche innovante et ambitieuse

L'ambition de « Green Valley » est de se servir de l'écologie industrielle territoriale comme un axe du développement économique, la papeterie NSG servant de « pivot » en amorçant la démarche par un premier niveau de mutualisation mais aussi en valorisant en externe des projets de diversification instruits en interne par son équipe développement.

Dans notre démarche, l'écologie industrielle n'est pas appréhendée sous le « simple » moyen de faire des économies par le partage de ressources, mais plutôt comme une opportunité d'asseoir une collaboration. Elle a pour finalité la création de nouvelles activités fondées sur la synergie entre partenaires locaux mettant en évidence les synergies environnementales.

5. Les impacts et les bénéfices environnementaux de cette démarche

L'implantation de l'unité de production PAVATEX sur le site est le résultat le plus abouti de la démarche et présente des bénéfices environnementaux conséquents.

La mutualisation des infrastructures routières et énergétiques ainsi que celle des équipements relatifs au traitement des eaux a permis un gain substantiel en termes d'empreinte carbone. Dès la phase de projet, la démarche de mutualisation et le travail conjoint des différents acteurs a en effet évité la construction de plusieurs kilomètres d'infrastructures routières, de chaudières gaz et de réseaux électriques. L'impact de ces opérations n'a pas été précisément quantifié mais aurait certainement été conséquent au regard de la dimension des infrastructures.

En terme opérationnel, la mutualisation de la chaudière biomasse de NSG alimentée par des fibres papetières, du bois de démolition et des produits connexes d'exploitation forestière a permis de diviser par 25 l'empreinte carbone du produit fini PAVATEX en comparaison aux performances des usines suisse du groupe.

Par ailleurs, l'entreprise a bénéficié de la proximité du campus Fibres d'Epinal (ENSTIB, CRITT-Bois, Université Lorraine), lui permettant notamment de concrétiser le dossier technique élaboré par NSG et d'innover dans son procédé de production. Ainsi, la consommation d'énergie thermique nécessaire à la fabrication du produit a été réduite de 12% et le recyclage des poussières et sciures de bois est maximisé permettant une économie de 9000 tonnes de bois par an. Enfin, le procédé sec, en comparaison avec la technologie employée dans les usines suisses, permet de réduire par 3,5 le besoin en eau, ce qui représente une économie de 90 000 m³ d'eau par an.

Concernant NSG, le taux de réutilisation de la vapeur fatale (issue du procédé mécanique de fabrication de pâte à papier) a augmenté de près de 10% sur le premier semestre de mutualisation de vapeur soit environ 8000 MWh récupérés et valorisés dans le process de PAVATEX, soit environ 1850 tonnes de CO₂ sur 2013.

6. Les bénéfices économiques

Au-delà des retombées économiques pour les acteurs du cluster Green Valley, il faut aussi noter que la démarche permet l'acquisition de capital humain au travers des collaborations qui naissent entre ces entreprises.

Cela permet de bénéficier de compétences, des connaissances créées au sein des projets qui seraient longs et coûteux à acquérir. Cela favorise aussi l'innovation croisée entre ces mêmes entreprises de secteurs différents mais travaillant une même matière ou disposant de process assez semblables : c'est ainsi qu'un papetier et un leader des panneaux d'isolation ont pu trouver le terrain d'entente pour entreprendre ensemble.

Pour les collectivités, cela se traduit aussi par la pérennisation de ce capital humain sur son territoire.

Dans le cadre du projet PAVAFRANCE, le groupe Suisse a évité grâce au regroupement et à la mutualisation de centres de coûts, de devoir financer pas moins de 15% de son plan d'investissement, ce qui s'est traduit par une diminution des risques et mais aussi des fonds propres à trouver pour le montage financier.

L'impact sur le niveau de compétitivité notamment par l'apport de vapeur fatale de la papeterie sur les coûts de vapeur est majeur et a été un facteur déterminant dans la sélection du site de Norske Skog pour la nouvelle implantation.

7. L'ancrage d'activité économique et les bénéfices sociaux

Nr Gaïa, en valorisant la capacité d'achat de papiers récupérés de Norske Skog (500 000 tonnes annuelles) fut un précurseur dès 2009 et a permis la promotion de cette nouvelle "offre territoriale" compétitive. Cela a permis d'attirer ensuite de nouvelles entreprises, à l'image de PAVATEX. Le lancement de Nr GAÏA en 2009 a permis la création de 9 emplois, malheureusement l'aventure entrepreneuriale s'est achevée en mai 2014 du fait de la mauvaise conjoncture économique (BTP) et de la forte dépendance au marché français.

L'aboutissement du projet PAVAFRANCE en 2013, s'est concrétisé par un investissement de 60 millions d'euros et la création de 50 emplois directs. Le recrutement s'est fait au niveau local, essentiellement dans le secteur papetier en difficulté. Enfin, l'arrivée de ce nouvel acteur industriel dans le bassin d'emploi, l'intégration sur le site du centre technologique et des équipes marketing, ont permis le développement de l'activité avec des acteurs locaux que ce soit dans l'industrie ou les services (emplois indirects).

8. La « duplicabilité » de cette démarche Green Valley Epinal

Nous sommes convaincus que le modèle Green Valley est duplicable sur d'autres territoires.

Si les intentions et les volontés sont présentes, au sein des partenaires publics et privés, il est en effet possible d'utiliser les économies potentielles liées à l'écologie industrielle pour bâtir des coopérations et des alliances stratégiques d'acteurs locaux. La démarche permettra ainsi d'attirer de nouveaux acteurs qui assureront un relais de croissance pour l'économie locale.

Cela requiert cependant l'implication active de la collectivité, notamment par l'outil de développement économique (exemple SEM Epinal Golbey) et de disposer d'une entité commune chargée de la mise en place de la démarche.

Enfin, nous croyons en la nécessité de disposer d'un leader lors de la phase d'amorçage, ce leadership devant être couvert par une des entreprises afin d'assurer les premières concrétisations.

9. Quel engagement demain dans l'économie circulaire ?

Tout d'abord le développement d'un Eco Park de 60 ha en proximité du site de Norske Skog Golbey par la collectivité. Cet Eco-Park répondra aux enjeux économiques, logistiques, énergétiques. Cette extension respectera les bonnes conduites environnementales et s'intégrera dans son environnement naturel.

Pour servir de nouveaux projets d'implantation actuellement instruits par ECODEV, la capacité de production énergétique sur le site doit être développée pour maintenir le niveau d'attractivité du site. Ce besoin identifié sera couvert par le lancement du projet Green Valley Energy, entreprise filiale d'ECODEV, qui sera un outil entièrement mutualisé au service du cluster Green Valley et alimentera le réseau de chaleur projeté par la collectivité : la boucle serait ainsi bouclée ...



La concrétisation dans les prochaines années de nouvelles activités économiques correspondant aux travaux de NSG sur les thèmes de la valorisation de cendres papetières dans les matériaux mais aussi de la chimie verte sur la base de la valorisation de co-produits des résineux, laissent envisager de nouveaux projets entrepreneuriaux.

10. La reconnaissance de cette démarche d'Ecologie industrielle Territoriale.

Le cluster « Green Valley Epinal » a été sélectionné dans le cadre de la première vague de l'appel à projets de la DATAR en 2010 et est labélisé « grappe d'entreprises ».

PAVATEX a pu bénéficier d'une aide ARI de l'état (Aide Ré-Industrialisations) pour soutenir son implantation sur le bassin industriel d'Épinal Golbey.

La SEM, partenaire fondateur d'ECODEV, a reçu en 2013, dans le cadre du salon POLLUTEC Paris, le 1^{er} prix de la collectivité innovante remis par France Energie Nouvelle, sur sa politique en faveur des Eco matériaux, objet de développement de la Green Valley

Enfin, notre démarche a été saluée par le grand prix du jury, dans la catégorie « Economie Circulaire » dans la cadre du Prix Entreprises et Environnement du ministère de l'écologie et du développement durable et de l'énergie et L'ADEME. Ce prix nous a été remis par la ministre Ségolène Royale lors du salon Pollutec à Lyon en décembre 2014.



Cette démarche revêt une dimension territoriale importante, d'une part, elle couronne le rapprochement des industriels et de la collectivité à travailler ensemble pour des projets communs. Confiance, proximité et envie sont les maîtres mots entre le papetier NSG et la collectivité pour aboutir à cette réussite. Initiée depuis quelques années entre NSG et le territoire d'Epinal, cette démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale porte ses fruits aujourd'hui et crée les conditions favorables pour les entreprises désirant s'installer dans cette « Green Valley ».

Pour en savoir plus

http://www.dailymotion.com/video/x2bn42c_categorie-economie-circulaire-grand-prix-the-green-valley-pour-la-demarche-d-ecologie-industrielle-t_news?start=9